



Dixième séance

Mercredi 16 juin 2010, 10 heures

Présidence de M^{me} Powell et de M. de Robien

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

La PRÉSIDENTE

La première question à l'ordre du jour est la présentation du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 11.

Je vais demander à M. Eriksson, président et rapporteur de cette commission, de bien vouloir nous présenter ce document.

Original anglais: M. ERIKSSON (président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux)

J'ai l'honneur et le privilège de soumettre à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 11 et contient les recommandations de la commission sur les questions considérées. Les six résolutions soumises à la Conférence pour adoption figurent à la fin de ce rapport.

La commission a examiné tout d'abord une demande du gouvernement de l'Ukraine visant à obtenir l'autorisation de participer au vote à la Conférence. Cette demande a été soumise à la Commission des finances en vue de l'établissement d'un rapport d'urgence, conformément à l'article 31, paragraphe 1 du Règlement de la Conférence.

La commission a pu s'assurer que le manquement de l'Ukraine, en ce qui concerne le paiement de ses arriérés, était dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. En conséquence, la commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution concernant l'octroi à l'Ukraine de l'autorisation de participer au vote en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail.

La question principale dont était saisie notre commission était le rapport financier et les états financiers vérifiés pour le 71^e exercice, 2008-09.

La commission a relevé que le Commissaire aux comptes avait émis une opinion sans réserve et avait aussi fourni des observations concernant les progrès réalisés par l'OIT dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Ces observations portaient sur le changement de présentation des états financiers de l'OIT pour 2008-09; le changement dans la méthode d'estimation de certaines provisions; les ajuste-

ments apportés à l'exercice précédent; la gouvernance et les prochaines étapes pour le projet IPSAS; enfin l'environnement de contrôle de l'OIT.

La commission a proposé sans hésiter que le rapport financier et les états financiers vérifiés pour le 71^e exercice, 2008-09 soit adopté conformément à l'article 29 du Règlement financier. La commission s'est ensuite penchée sur le traitement de la prime nette acquise durant la période biennale 2008-09, qui s'élève à 29 millions de francs suisses environ. Ayant noté que, lors de la session de mars 2010, suite à un large débat, le Conseil d'administration avait décidé de recommander à la Conférence de porter, par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, la moitié de la prime nette acquise pendant 2008-09 au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement, la commission a approuvé la proposition.

La commission a ensuite examiné la proposition concernant la fixation des contributions au budget ordinaire de l'OIT pour 2011, en particulier celle de la République des Maldives pour 2009, et recommande à la Conférence d'adopter un taux annuel de 0,001 pour cent.

La commission s'est penchée ensuite sur la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire pour 2011 et recommande à la Conférence d'adopter le barème de l'OIT pour 2011 sur la base du barème de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2012.

Enfin, la commission s'est penchée sur un document concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT et a accepté à l'unanimité la recommandation du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Agustín Godillo, de M. Claude Rouiller et de M. Patrick Frydman pour une durée de trois ans.

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, paragraphes 1 à 39, et les trois annexes qui sont jointes au rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 39 – et ses trois annexes sont approuvés.)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des résolutions contenues dans le rapport.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES ARRIÉRÉS
DE CONTRIBUTIONS DE L'UKRAINE: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

La première résolution concerne les arriérés de contributions de l'Ukraine et je tiens à vous informer que, conformément à l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT, un vote par appel nominal aura lieu jeudi 17 juin sur cette résolution.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
POUR 2008-09: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

Nous passons maintenant à la résolution concernant le rapport financier et états financiers vérifiés pour 2008-09. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRAITEMENT
DE LA PRIME NETTE ACQUISE: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

La résolution suivante concerne le traitement de la prime nette acquise. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA FIXATION
DE LA CONTRIBUTION DES NOUVEAUX
ÉTATS MEMBRES: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

Nous passons à la résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux États Membres. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME
DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR 2011: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

Nous passons maintenant à la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2011. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA COMPOSITION
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION**

La PRÉSIDENTE

La dernière résolution concerne la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Une demande d'intervention m'ayant été présentée, je donne la parole à M^{me} Angeli-Hansen, déléguée gouvernementale de la Norvège.

Original anglais: M^{me} ANGELI-HANSEN (gouvernement, Norvège)

Je voudrais remercier M. Ericksson, président de la Commission des finances, pour ses talents de conciliateur et la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la commission.

La Norvège insiste sur le fait que les coûts de rénovation futurs doivent être inclus dans le budget ordinaire. Elle reconnaît l'importance exceptionnelle de la rénovation du siège de l'OIT.

Nous nous félicitons que le BIT ait commencé à préparer un plan de rénovation complet, dont nous attendons avec intérêt le suivi et la présentation au Conseil d'administration en mars 2011.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

La PRÉSIDENTE

Nous passons au rapport de la Commission de proposition, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 3. J'invite le président de cette commission, M. Shahmir, à nous présenter le rapport.

Original anglais: M. SHAHMIR (président de la Commission de proposition)

J'ai l'honneur de présenter le premier rapport de la Commission de proposition, qui fait l'objet du *Compte rendu provisoire* n° 3.

La commission est responsable de l'organisation des travaux de la Conférence et le rapport énonce un certain nombre de décisions prises par la commission qui traitent du fonctionnement au quotidien des commissions et de la plénière. La commission, après sa première réunion, a délégué ses pouvoirs à son bureau – moi-même, et mes collègues les vice-présidents employeur et travailleur, M. Matsui et M. Trotman, respectivement. Nous nous sommes réunis ensuite à quatre reprises pour veiller au bon déroulement de la session de la Conférence. Ainsi, la commission a décidé que la discussion des rapports de la Présidence du Conseil d'administration et du Directeur général débiterait le jeudi 10 juin à 10 heures, et que la liste des orateurs serait close le vendredi 11 juin à 18 heures.

La commission a également mis en place un cadre pour la discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et pour un panel de discussion, suivi d'une discussion interactive sur le travail des enfants. Viendrait ensuite un débat en plénière sur la base des recommandations du Conseil d'administration pour cette discussion.

La commission a approuvé le programme de travail provisoire de la présente session de la Conférence, qui figure en annexe 2 du rapport. Bien sûr, ce programme a été modifié par le bureau de la commission en fonction des besoins.

Pour faciliter la tâche de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, la Commission de proposition a autorisé, à l'avance, la transmission à la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi toute information provenant de la Commission de l'application des normes, ou toute conclusion tirée par cette commission à la suite de son examen de l'étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi. La première décision a été prise pour donner suite à la décision du Conseil

d'administration d'aligner l'étude d'ensemble établie sur la base des rapports soumis au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT sur les questions faisant l'objet de la discussion récurrente.

La commission a examiné un certain nombre de demandes de représentation dans les commissions de la Conférence présentées par des organisations internationales non gouvernementales, et a approuvé la liste que le Conseil d'administration lui avait soumise. Elle a demandé des éclaircissements à la Conseillère juridique concernant les règles régissant la participation de ces organisations aux réunions de l'OIT. La Conseillère juridique a confirmé que leurs droits étaient différents de ceux des membres tripartites assistant aux réunions. Le rapport indique les articles de la Constitution de l'OIT et d'autres textes qui régissent cette participation.

Enfin, la Commission de proposition a désigné le Comité de rédaction de la Conférence, dont la composition figure à la section 10 du rapport.

Voilà les questions dont je voulais informer la Conférence. Je recommande l'adoption du rapport de la Commission de proposition.

La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence est d'accord avec les propositions formulées par la Commission de proposition dans son premier rapport et qu'elle approuve le rapport, paragraphes 1 à 12, et ses trois annexes?

(Le rapport – paragraphes 1 à 12 – et ses trois annexes sont approuvés.)

**RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE,
ET APPROBATION DES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION**

La PRÉSIDENTE

La troisième question à notre ordre du jour est la présentation des rapports de la Commission de vérification des pouvoirs. J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune. Il s'agit de M. Vines, président, de M^{me} Horvatić, déléguée des employeurs, et de M. Veyrier, délégué des travailleurs.

Le premier rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 5B. La Conférence est simplement appelée à prendre acte de ce rapport.

(La Conférence prend acte du premier rapport.)

Le deuxième rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 5C. Je donne la parole à M. Vines pour qu'il nous présente le rapport.

Original anglais: M. VINES (président de la Commission de vérification des pouvoirs)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence un résumé des activités de la Commission de vérification des pouvoirs. Ces activités sont décrites en détail dans les deux rapports qui font l'objet des *Comptes rendus provisoires* n°s 5B et 5C.

Le travail de la Commission de vérification des pouvoirs contribue à préserver et consolider le fondement de l'Organisation internationale du Travail, c'est-à-dire son tripartisme. En effet, pour que la Conférence internationale du Travail reflète correctement la nature de l'OIT, il est essentiel que les délégués des travailleurs et des employeurs soient

véritablement les représentants des travailleurs et des employeurs des États Membres.

Il s'ensuit que les délégués travailleurs et employeurs devraient être désignés par les gouvernements en accord avec les organisations les plus représentatives des employeurs et des travailleurs de chaque pays, et en respectant totalement la liberté d'association.

La Commission de vérification des pouvoirs examine des protestations, des plaintes et des communications concernant les délégations. Elle examine également la situation des États Membres qui font l'objet de mesures de suivi.

Nous cherchons le dialogue et le consensus afin d'assurer que les représentants des travailleurs et des employeurs soient choisis librement, qu'ils soient véritablement représentatifs et qu'ils aient les moyens de participer à égalité aux travaux des plus hautes instances décisionnelles de l'OIT.

La commission a pour tâche d'assurer que, indépendamment de l'évolution des circonstances politiques et économiques, le tripartisme soit toujours une réalité à la Conférence internationale du Travail. C'est pourquoi le bon déroulement des travaux de la commission et le respect de ses conclusions et recommandations, jouent un rôle très important dans le maintien de la crédibilité de l'Organisation.

Au cours de cette session de la Conférence, la charge de travail a de nouveau été assez lourde, puisque 22 cas ont été examinés. Le nombre des participants à la Conférence a atteint le chiffre record de 5 138. La commission a été saisie de 14 protestations concernant les pouvoirs de délégués accrédités ou de leurs conseillers. Elle a aussi été saisie de huit plaintes concernant le non-paiement ou le paiement partiel des frais de délégués, ou un déséquilibre flagrant entre les montants destinés aux conseillers des partenaires sociaux, d'une part, et à ceux des gouvernements, d'autre part.

La commission a consacré un temps considérable au suivi de trois situations à propos desquelles, lors de sa dernière session en 2009, la Conférence avait demandé un rapport. Elle a tenu 12 réunions, procédé à quatre auditions et reçu deux communications.

Je tiens à attirer l'attention de la Conférence sur deux situations pour lesquelles nous avons proposé de continuer le suivi. Il s'agit des situations de Djibouti et du Myanmar. L'année dernière la Conférence demandée à chacun de ces pays de présenter un rapport; seul le Myanmar a répondu à cette demande.

La commission regrette profondément que Djibouti n'ait pas présenté le rapport demandé dans les conditions et les délais fixés par la Conférence. Néanmoins, il a accepté de s'entretenir de cette situation avec la commission. Le gouvernement de Djibouti a informé la commission qu'il recherchait actuellement une solution définitive à ces problèmes anciens et qu'il s'engageait à présenter tout rapport que pourrait lui demander la Conférence à l'avenir. La commission propose de continuer le suivi concernant Djibouti pendant une année encore et d'augmenter le nombre de rapports à deux par an, comme indiqué au paragraphe 10 de son propre rapport.

Le rapport fourni par le Myanmar contenait uniquement des indications générales et ne donnait pas les précisions requises par la Conférence. La commission prie donc à la Conférence, non seulement de renouveler le suivi de cette situation mais de le

renforcer. Elle propose d'exiger du Myanmar qu'il soumette un rapport intérimaire au Directeur général du BIT à la fin de cette année civile. Ce rapport devrait contenir des informations détaillées sur les progrès réalisés en vue de la mise en place de structures permanentes garantissant une représentation indépendante des travailleurs de ce pays et sur la façon dont le gouvernement envisage de conserver ces structures pour désigner le délégué des travailleurs et les conseillers techniques à la prochaine session de la Conférence. J'attire votre attention sur le paragraphe 75 de notre deuxième rapport et vous invite à adopter la proposition qui s'y trouve.

La commission a reçu et examiné le rapport de suivi de la République islamique d'Iran concernant la désignation des délégués des employeurs à la 98^e session de la Conférence, en 2009. Ce rapport fait état d'un accord entre les organisations employeurs pour la désignation des délégués employeurs à la présente session, et précise que le gouvernement iranien a respecté cet accord. Compte tenu de cette amélioration de la situation, la commission considère qu'il n'y a pas lieu d'adopter d'autre mesure.

La commission propose pour la première fois d'exercer son pouvoir de recommander à la Conférence de renvoyer une question au Comité de la liberté syndicale, en application de l'article 26bis, paragraphe 6, du Règlement de la Conférence. Il s'agit d'une protestation concernant la désignation de la délégation des travailleurs de la République islamique d'Iran, qui fait l'objet du paragraphe 61 du rapport.

Concernant les plaintes relatives au non paiement des frais de voyage et de séjour de délégations des travailleurs et d'employeurs, plusieurs gouvernements ont à nouveau admis qu'ils n'avaient pas pu s'acquitter de leurs obligations pour des raisons financières. La commission comprend bien que la crise économique mondiale a alourdi la charge financière que représente la participation d'une délégation tripartite complète à la Conférence, mais fait observer que si cette crise financière a un impact sur les gouvernements elle a des conséquences encore plus graves pour les partenaires sociaux et leur aptitude à assumer leurs frais; Les gouvernements ne peuvent donc l'invoquer pour justifier le manquement à leur obligation d'acquitter les frais d'une délégation tripartite complète. La commission fait en outre observer que l'OIT joue un rôle d'importance vitale dans la recherche de solutions à la crise, ce qui rend d'autant plus nécessaire une présence tripartite complète dans ses organes de décision.

A la fin de son rapport, la commission fait des observations générales sur deux questions relatives à son travail.

Dans la première, elle prend note d'un amendement au Règlement de la Conférence, que celle-ci a maintenant adopté, et qui permettra à la commission de prendre toute mesure nécessaire concernant un acte ou une omission de la part d'un gouvernement ayant empêché un délégué ou un conseiller de participer à la Conférence. Elle se félicite de ce nouveau mandat.

La seconde observation a trait au principe général exigeant des gouvernements qu'ils envoient à la Conférence des délégations dont les trois composantes sont équilibrées. Gouvernement, employeurs et travailleurs doivent tous trois avoir la capacité de participer effectivement aux travaux de la Confé-

rence. La commission a amélioré la présentation, dans ses rapports, de la composition des délégations mais constate que les dispositions actuelles du Règlement intérieur ne lui permettent pas de corriger les déséquilibres autres que ceux ayant trait au déploiement des conseillers techniques. Elle demande donc au Conseil d'administration, à travers la Conférence, de poursuivre son examen de la question.

La commission constate à nouveau avec inquiétude que, malgré des progrès modestes, les femmes ne sont pas encore suffisamment représentées dans les délégations. Elle enjoint donc non seulement aux gouvernements mais aussi aux employeurs et aux travailleurs, d'augmenter le nombre de femmes faisant partie de leurs délégations.

Puisque c'est la première fois que je suis membre et présidente de la Commission de vérification des pouvoirs, je voudrais faire quelques observations préliminaires sur le rôle et le fonctionnement de cette commission.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la raison d'être de cette commission est de garantir le respect du principe fondamental de l'OIT, c'est-à-dire d'assurer que celle-ci fonctionne vraiment comme une instance tripartite. Tous les Etats Membres doivent s'assurer que les pouvoirs qu'ils déposent représentent un juste équilibre entre les délégations du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. Pour que tel soit le cas, les gouvernements doivent consulter les organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives afin de désigner leurs représentants respectifs. De plus, ils doivent défrayer d'une manière équitable et raisonnable les délégués et, le cas échéant, leurs conseillers.

La commission de vérification des pouvoirs est saisie de protestations et de plaintes relatives à la composition des délégations, aux organisations consultées et au paiement des frais. La commission et son secrétariat n'ont que très peu de temps pour recevoir et examiner ces protestations et ces plaintes; il est par conséquent essentiel, premièrement, que celles-ci soient présentées le plus tôt possible et, deuxièmement, qu'elles soient parfaitement étayées. En effet, pour pouvoir les examiner correctement, la commission doit avoir toutes les informations dont elle a besoin, et il faut que le fond du problème soit clairement expliqué. Par exemple, il est difficile à la commission de déterminer le bien-fondé d'une protestation concernant la représentativité si l'auteur ne présente suffisamment pas d'informations pour justifier sa propre représentativité. Troisièmement, il est essentiel que les gouvernements répondent rapidement et de manière complète aux plaintes, lorsque la commission le leur demande. Cette réponse doit décrire la procédure de désignation de la délégation et expliquer la raison de cette désignation tout en traitant le fond de la protestation ou de la plainte.

Plusieurs protestations que nous avons reçues portent sur le fait que ce sont les gouvernements qui ont décidé la composition des délégations parce que les organisations représentatives ne sont pas parvenues à se mettre d'accord. Les gouvernements sont tenus de veiller à ce que les délégations soient vraiment représentatives et désignées d'un commun accord avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Mais il est également important que les organisations d'employeurs et de travailleurs fassent tous les efforts possibles pour parvenir à un consensus et donner au gouvernement les informations dont il a be-

soin pour décider. Dans le cas contraire, les gouvernements doivent désigner les délégations selon une procédure transparente, objective et vérifiable.

D'autres protestations portent sur des questions plus vastes, liées à la liberté syndicale. En pareil cas, la commission, tout en admettant la pertinence de cet aspect, veille à mettre l'accent sur la question des pouvoirs. Nous prions donc toutes les parties de garder cela à l'esprit lorsqu'elles formulent leurs plaintes et leurs protestations, et de s'efforcer par conséquent de les limiter à la question des pouvoirs.

Pour être efficaces, les délibérations de la commission doivent être totalement confidentielles du début à la fin. Tout contact doit se faire par la voie officielle du secrétariat de la commission et non pas par l'intermédiaire de tel ou tel membre de la commission. Toute partie à une protestation ou à une plainte peut demander à être entendue par la commission mais aussi la commission peut demander aux parties de comparaître en personne devant elle. L'objet de telles auditions est d'expliquer la plainte ou la protestation en donnant les informations nécessaires. Elles ne doivent pas être considérées comme des occasions de modifier ou d'élargir la protestation ou la plainte.

La présentation d'une protestation ou d'une plainte et leur examen par la commission peuvent être lourds de conséquences pour les Etats Membres et pour les partenaires concernés. La commission prend donc son travail très au sérieux et cherche à apporter des solutions efficaces aux protestations et aux plaintes. Et pour ce faire, elle se fonde avant tout sur la coopération des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

La PRÉSIDENTE

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté son deuxième rapport à l'unanimité. La Conférence est invitée à en prendre acte et à approuver les propositions contenues dans les paragraphes 10, 61 et 75 qui concernent respectivement les délégations de Djibouti, de la République islamique d'Iran et du Myanmar.

(La Conférence prend acte du deuxième rapport.)

(Les propositions sont approuvées.)

**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Nous tenons à remercier les bureaux et les secrétariats des commissions ayant présenté leur rapport ce matin pour le travail remarquable qu'ils ont accompli.

La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant reprendre la discussion générale sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} MCHIELA (gouvernement, Malawi)

Ma délégation est entièrement d'accord avec le fait que le travail décent est indispensable, si l'on veut obtenir des résultats durables et équilibrés dans nos pays. Nous notons avec satisfaction les réalisations considérables du Bureau et des Etats Membres en 2008-09.

Permettez-moi de mettre en lumière certaines des avancées enregistrées dans mon pays pendant la période considérée. Premièrement, au niveau macroéconomique, le Malawi a poursuivi avec beau-

coup de succès le processus de mise en œuvre de sa politique nationale de développement visant à transformer le Malawi, qui est principalement un pays d'importation et de consommation, en un pays d'exportation, conformément à la Stratégie de développement et de croissance du Malawi.

Les résultats sont visibles: le pays a enregistré un taux de croissance économique élevé d'environ 7 pour cent au cours des cinq dernières années, y compris pendant la crise économique. La pauvreté est passée de 52 pour cent en 2005 à 40 pour cent en 2008. La croissance de l'économie est due essentiellement aux bons résultats du secteur agricole.

Le Malawi a démontré avec beaucoup de succès que des politiques nationales ayant recours aux capacités locales peuvent engendrer une croissance élevée, contrairement à l'idée répandue. A cet égard, j'aimerais rappeler le programme de subventions agricoles introduit en 2004 par le gouvernement actuel, qui a permis de faire passer le pays, dont l'économie se caractérisait par un déficit alimentaire, à une situation d'excédents alimentaires.

Sans aucun doute, la hausse de la production agricole a permis d'augmenter l'emploi rural et les revenus et pourrait avoir un effet multiplicateur dans ce secteur. Le pays doit aujourd'hui trouver des moyens de maintenir la croissance et la productivité agricoles, et également d'améliorer les effets de la stratégie sur l'emploi, en termes qualitatifs et quantitatifs.

Nous souhaiterions inviter l'OIT pour nous aider à évaluer l'incidence de notre stratégie agricole sur l'emploi.

Deuxièmement, nous avons achevé l'élaboration du Programme de promotion du travail décent du Malawi, qui sera lancé prochainement. Par le biais de consultations élargies, y compris lors de forums tripartites, nous avons défini trois domaines d'intervention prioritaires: création d'emplois et lutte contre le travail des enfants; renforcement et élargissement de la protection sociale; et renforcement des capacités du personnel de l'administration du travail et des partenaires sociaux.

J'ai le plaisir d'informer cette auguste assemblée que nous avons également mis en œuvre certaines activités essentielles du Programme de promotion du travail décent du Malawi, notamment le développement de la politique nationale de l'emploi et du travail, l'établissement du profil national de la sécurité et de la santé au travail, la réforme de la législation du travail et l'amélioration du système d'information sur le marché du travail, en réalisant des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre et le travail des enfants.

Pour la première fois, le Malawi a mis en place une loi sur les pensions, qui institue un régime obligatoire de pensions. Le projet de loi sera présenté prochainement au parlement pour adoption.

Troisièmement, conscient de l'importance de l'emploi des jeunes, Son Excellence le Président Bingu wa Mutharika a lancé un Fonds de développement pour les jeunes entrepreneurs, de 3 milliards de kwachas du Malawi, afin de fournir une formation et des fonds aux jeunes qui souhaiteraient devenir entrepreneurs, en créant ainsi des emplois décents pour eux-mêmes et pour d'autres.

Dans le cadre du programme de protection sociale, le gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre du programme social de transferts monétaires non conditionnels; prévu initialement pour deux districts, il a été étendu à neuf districts.

Une première évaluation de ce programme a permis de constater notamment les résultats suivants: augmentation des ressources des ménages, diminution du travail des enfants, hausse du taux de scolarité et amélioration considérable de la nutrition dans ces régions.

Ma délégation est heureuse de noter que le Compte supplémentaire du budget ordinaire est en conformité avec les programmes par pays de développement du travail décent et nous demandons à l'OIT de continuer à mobiliser des ressources et à financer ces programmes et d'envisager d'inclure des projets en faveur du Malawi, afin de nous permettre de mettre en œuvre notre programme de promotion du travail décent.

Original arabe: M. CHABAT (travailleur, Maroc)

Au nom de la délégation des travailleurs du Maroc que l'Union générale des travailleurs du Maroc a l'honneur de présider, je souligne que celle-ci est un mouvement syndical qui a pu voir le jour grâce au sang versé par ses martyrs et ses partisans en vue de libérer le pays. Cette Union a mené des luttes à tous les niveaux pour améliorer les conditions de vie des travailleurs, dont surtout la grève générale de décembre 1990 dont le prix a été des dizaines de victimes, des centaines d'arrestations et des milliers d'expulsions.

C'est cette lutte qui a permis l'édification d'un Maroc du dialogue, de la liberté, des droits de l'homme et notamment des droits des femmes et des enfants.

Au cours de cette session, nous avons participé aux travaux des différentes commissions. Nous voudrions souligner que le gouvernement marocain a fait beaucoup de progrès dans ce domaine grâce à l'adoption de nouvelles lois et de mesures incitatives telles que les aides financières accordées à des milliers de familles à la condition que leurs fils et leurs filles fréquentent l'école; des sanctions sont appliquées dans le cas où les familles ne se conforment pas aux conditions fixées, ainsi qu'à l'égard des personnes qui emploient les enfants au-dessous de l'âge légal, sur les chantiers ou dans d'autres lieux de travail.

Nous soutenons la volonté de l'Organisation internationale du Travail d'établir de nouvelles normes en la matière.

Nous devons aborder les questions importantes qui continuent à occuper le mouvement syndical marocain, dans les limites du temps qui nous est imparti.

Bien que le dialogue social se soit amélioré avec le gouvernement actuel, il n'empêche qu'il reste insuffisant notamment en ce qui concerne la ratification de la convention n° 87 et l'abrogation du chapitre 288 du Code pénal. En effet, certains employeurs licencient des travailleurs qui s'affilient à un syndicat et ces derniers sont emprisonnés pour des faits qu'ils n'ont pas commis. Il est important de signaler que les travailleurs des zones franches et de certains établissements publics n'ont pas le droit de se syndiquer.

Nous poursuivrons la lutte dans tous les domaines jusqu'à ce que les revendications des travailleurs soient satisfaites, notamment en ce qui concerne le relèvement des salaires, les libertés syndicales et la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels.

En ce qui concerne notre relation avec l'Organisation internationale du Travail, nous espé-

rons être libérés de la bureaucratie en nous permettant de traiter uniquement avec le bureau du Caire et ce, dans l'intérêt des travailleurs.

Pour ce qui est du travail décent, il est nécessaire de poursuivre le dialogue avec les parties intéressées.

L'un des dossiers importants est celui des travailleurs migrants qui ont laissé leur empreinte sur l'économie mondiale. Ces travailleurs ont besoin de notre soutien car ce sont eux qui font les frais de la récession économique. Sans compter qu'ils font souvent l'objet de discrimination raciale.

Au nom de la délégation des travailleurs marocains, nous condamnons l'acte criminel perpétré contre la flottille de la paix qui a essayé de lever le blocus de Gaza. Nous espérons que cette Conférence va condamner expressément l'entité israélienne. Nous estimons qu'il faut libérer les terres occupées et parvenir à la création et à l'instauration d'un Etat palestinien libre avec pour capitale Al-Qods.

J'aimerais également souligner le sort des travailleurs du Sahara marocain. Un processus de paix est engagé actuellement par sa majesté le Roi Mohamed VI en vue d'entamer un dialogue des civilisations et de lutter contre toutes sortes de violence et d'extrémisme, conformément aux paroles du Prophète.

Le Maroc est gardien des valeurs, mais aussi ouvert sur la modernité et le progrès au sein de la communauté internationale.

Original espagnol: M. BRENTA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay)

Dans le rapport que celui-ci a présenté à la Conférence, l'Uruguay figure parmi les cinq pays du monde à avoir réussi à surmonter la crise économique internationale en maintenant la croissance du PIB et en réduisant le chômage.

Depuis 2005, notre pays a réussi à en finir avec une pauvreté et une indigence endémique, et ce grâce à la mise en place d'un ensemble de politiques sociales qui ont permis de réduire de plus de 12 points de pourcentage les indices de pauvreté et de 50 pour cent l'indice d'indigence.

La croissance économique due au développement de politiques actives dans le domaine de l'emploi a permis de ramener le taux de chômage de 13,7 à 6,9 pour cent. Le salaire réel des travailleurs a augmenté de 25 pour cent en moyenne pendant le quinquennat 2005-2010.

Ces résultats que nous estimons très significatifs se sont accompagnés de la mise en œuvre d'une profonde réforme du système fiscal et du système de santé animée par la volonté d'aider les plus défavorisés.

Dans le même temps, le pays a réussi à atteindre l'objectif d'allouer 4,5 pour cent de son PIB à l'éducation, y compris en mettant en place celui que nous avons baptisé le «Plan Ceibal», qui a notamment permis de distribuer un ordinateur à chaque enfant du secteur de l'enseignement public. Notre gouvernement considère l'enseignement comme le principal outil de lutte contre la pauvreté.

La croissance économique et la conviction que celle-ci doit s'accompagner de politiques redistributives mises en place par l'Etat ont permis d'atteindre ces objectifs en matière sociale.

Nous pensons qu'il est possible de croître et de distribuer en même temps sans reléguer les besoins des citoyens. Lorsque le pays a commencé à sentir

l'impact de la crise économique mondiale, le gouvernement a adopté des mesures visant à augmenter les dépenses publiques, maintenir le pouvoir d'achat des salaires et des retraites et promouvoir l'investissement pour maintenir l'activité économique.

Nous voulons souligner que cela a été possible non seulement du fait d'une gestion prudente de l'économie qui veut un permanent contrôle du système financier suite à la crise traversée par le pays en 2002, mais surtout grâce à l'importance attribuée depuis 2005 à la négociation collective et au dialogue social.

Les mesures adoptées par le gouvernement pour juguler la crise, comme par exemple, l'introduction d'un régime de chômage partiel pour préserver l'emploi, des politiques d'enseignement et de formation des travailleurs et la flexibilisation du régime des retraites, ont toutes été examinées dans le cadre du dialogue social.

C'est dans ce contexte que notre pays a pour la première fois permis que des négociations collectives soient organisées pour les travailleurs domestiques et les travailleurs ruraux. Ces négociations ont conduit à une nette amélioration de la situation salariale et des conditions de travail de ces catégories de travailleurs.

Pour témoigner de l'importance que notre pays a accordé à la négociation collective dans le secteur des travailleurs domestiques, notre gouvernement a choisi ici d'intégrer à la délégation de l'Uruguay deux représentants – un travailleur et un employeur – de ce secteur, de manière à ce qu'ils contribuent aux travaux de la commission sur les travailleurs domestiques réunie à cette Conférence. Nous souscrivons d'ailleurs pleinement au rapport de cette commission.

Nous souhaitons également partager ici la réforme portant création du Conseil supérieur de la négociation collective des travailleurs du secteur public, que nous venons de mettre en place pour la première fois il y a quelques jours, après l'adoption par le parlement de la loi correspondante. Cette réforme dote tous les travailleurs uruguayens – 100 pour cent des travailleurs – d'une instance de négociation collective pour fixer les salaires.

Nous aspirons à un développement équitable, une croissance économique juste, et nous sommes convaincus qu'outre une gestion macroéconomique adéquate et une bonne gestion des industries, du commerce et des services, la formation des citoyens et des travailleurs est indispensable pour promouvoir un travail décent pour tous, source de développement personnel et de stabilité familiale.

Les pays qui comme le notre ont souffert de la mainmise de régimes dictatoriaux savent à quel point il est important de garantir pleinement la liberté syndicale, la promotion continue et le dialogue social, ainsi que le renforcement de la démocratie sans laquelle toute justice sociale est impensable.

Original anglais: M. MDLADLANA (ministre du Travail, Afrique du Sud)

Il y a bien des années, Winston Churchill déclarait que «les difficultés maîtrisées sont des occasions gagnées». A l'occasion de cette 99^e session de la Conférence internationale du Travail, nous sommes face à de grandes difficultés mais ces difficultés peuvent devenir les opportunités de demain. Ce n'est qu'aujourd'hui que le monde commence à voir quelques signes de reprise après la récession la plus

grave depuis des décennies qui a frappé le monde. L'année dernière, alors que nous nous trouvions ici, nous constatons qu'il y avait des difficultés et cette année nous devons faire de ces difficultés des chances.

En Afrique du Sud, nous disons que «l'intelligence surgit des difficultés». Nous avons donc appris beaucoup en observant l'économie mondiale. Nous nous sommes sentis coupables devant l'état des marchés. Nous nous sommes sentis coupables lorsque nous avons préconisé d'équilibrer les intérêts économiques avec ceux des travailleurs. Nous avons même eu honte de mentionner la nécessité de protéger les travailleurs vulnérables. Tout cela, c'est du passé.

La récession économique mondiale nous a appris que les marchés ne sont pas aussi innocents, aussi indépendants, et aussi responsables qu'on veut bien nous le faire croire. Lorsque les marchés s'écroulent, la société attend des gouvernements une action et la leçon apprise est claire. Les gouvernements ne peuvent pas rester assis sur la ligne de touche alors que les autres doivent se débrouiller.

C'est cela la leçon à retenir aujourd'hui, comme l'a bien dit le Directeur général dans son rapport. Il lance un avertissement aux gouvernements. Dans le contexte d'une reprise économique faible, nous faisons face à une épreuve de résistance entre les marchés financiers et le gouvernement. La course est maintenant à qui vaincra et à qui pourra déterminer l'orientation des mesures à prendre.

Le rapport demande également aux gouvernements de se mettre d'accord sur la manière de réformer le système financier international. Cette question est prioritaire et doit être résolue durant la Conférence. Ce faisant, nous devons également nous mettre d'accord sur un programme de création d'emplois pour la reprise et la croissance et qu'on ne laisse pas ce travail entre les mains du marché.

Le rapport du Directeur général soulève également une question très importante, celle de l'équilibre et du dialogue et je suggère que nous parlions de cet équilibre et de ce dialogue selon deux principes.

Tout d'abord, le nouvel équilibre politique mentionné par le rapport doit partir du principe que l'Etat doit avoir un rôle central dans la reprise économique. Le gouvernement ne peut pas entrer en jeu uniquement lorsque les marchés se sont écroulés. Il faut que le gouvernement soit à la pointe de la reprise et qu'il fasse en sorte que cette reprise soit orientée sur l'emploi et qu'elle débouche sur un travail décent et une société équitable. Voilà l'opportunité que les gouvernements doivent saisir après les grandes difficultés de la récession.

Le deuxième principe veut qu'il y ait un équilibre dans le dialogue et qu'on protège avant tout les intérêts des travailleurs, en particulier ceux des plus vulnérables. La cupidité, les bonus accordés aux dirigeants économiques, ce sont là des raisons parmi d'autres de l'écroulement de l'économie, alors que ce sont les travailleurs ordinaires qui ont été les plus durement frappés car ils ont perdu leur emploi et leurs conditions de travail se sont détériorées.

Le rapport de l'OIT intitulé *Les tendances mondiales de l'emploi* a montré que 1,5 milliard de travailleurs, soit la moitié de la population active mondiale, se trouvait dans des emplois vulnérables et précaires au cours de 2009.

Alors que le monde traverse une crise financière et économique qui a entraîné une récession de l'économie mondiale et une perte de confiance entre les opérateurs économiques et le système financier international, perte de confiance qui complique davantage le retour de la croissance, je voudrais rappeler les propos tenus ici même en 2005 par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, lorsqu'il avait indiqué que les règles de la mondialisation suscitent des craintes dans le monde car elles font l'impasse sur la dimension sociale et la justice. Il avait alors appelé à une humanisation de la mondialisation, dont les règles ont été fixées en l'absence des pays en développement.

Nous pensons que la situation que connaît le monde aujourd'hui justifie largement ces craintes, dans la mesure où la crise actuelle a entraîné la perte de millions d'emplois. Elle a en outre mis en évidence les dysfonctionnements du système financier international et les déséquilibres qui caractérisent les relations internationales, et notamment les relations entre le Nord et le Sud, qui sont en inadéquation avec un des principes fondateurs de l'OIT consacré dans le préambule de sa constitution et selon lequel «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

Bien que ce principe ait été affirmé en 1919, l'histoire a démontré sa justesse puisque quelques années plus tard le monde fut ravagé par une deuxième guerre mondiale, qui a failli détruire l'humanité entière.

La réforme du système financier international que tout le monde réclame, ainsi que la nécessité de repenser les règles de la mondialisation dans le sens d'un équilibre entre les impératifs économiques et les aspirations sociales, sont tributaires d'abord d'une volonté partagée par tous, et de l'abandon de la vision fataliste qui prétend que les régions de consommation vont rester des régions de consommation et que les régions de production vont le rester aussi.

C'est ce déséquilibre dans les relations internationales qu'il faudra corriger afin de permettre au monde de faire face à ses multiples crises, crise énergétique, crises de l'eau, de l'environnement, de la sécurité alimentaire, voire crise des ressources humaines, selon une vision partagée par tous au service de l'humanité toute entière, sans aucune discrimination, afin de contribuer à l'instauration de la paix et la sécurité mondiale.

L'Algérie a adopté, dès le début des années 2000, une politique économique visant à bâtir une économie diversifiée qui soit à l'abri des effets des fluctuations des prix des hydrocarbures. Dans ce cadre, les mesures décidées par Son Excellence le Président de la République relatives au remboursement anticipé de la dette extérieure se sont traduites par une baisse sensible de cette dette. Ainsi la dette publique extérieure ne représentait plus que 480 millions de dollars E.-U. à la fin de 2009, et les réserves de change avaient atteint plus de 147 milliards de dollars à la même date. Toutes ces mesures ont permis à l'Algérie de faire face à la crise financière. A titre d'illustration, nous avons pu réduire le chômage de 17,7 pour cent en 2005 à 10,2 pour cent en 2009.

Dans le cadre de la poursuite du processus de développement, le programme d'investissements publics pour la période 2010-2014 a été doté d'une enveloppe de 286 milliards de dollars E.-U., à laquelle il faudrait ajouter les investissements privés nationaux et étrangers. Ce programme vise à parachever la réalisation des infrastructures de base et à poursuivre la réalisation des objectifs du développement humain pour lesquels une enveloppe de plus de 40 milliards de dollars a été consacrée, qui permettra de créer des emplois de manière sans précédent.

Dans le domaine de l'emploi, un plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage a été adopté, qui s'appuie essentiellement sur l'encouragement de l'investissement générateur d'emplois à travers des incitations fiscales et parafiscales consenties aux entreprises économiques créatrices d'emplois nouveaux, notamment pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Les travailleurs palestiniens et ceux des autres territoires arabes occupés continuent de vivre une situation des plus difficiles. Nous appelons la communauté internationale à demander la levée du blocus injuste imposé à Gaza et d'assumer ses responsabilités face aux pratiques inhumaines dont est victime le peuple palestinien de la part des forces d'occupation, en violation de toutes les conventions et les chartes internationales.

Original anglais: M. CHATURVEDI (gouvernement, Inde)

Les années 2008-09 ont été très difficiles et ont eu un impact négatif sur l'activité économique dans le monde entier. C'est cependant le marché du travail qui a souffert le plus du ralentissement économique. La crise s'est en effet traduite par une augmentation du chômage, une diminution des offres d'emploi, une détérioration des conditions de travail et une réduction de la couverture sociale.

Alors que sous l'effet des mesures déployées pour lutter contre la crise, de nombreuses économies montrent des signes de reprise, les dernières tendances de l'économie mondiale, et notamment du marché du travail ne sont guère encourageantes. Le chômage reste très élevé, l'incertitude et l'insécurité sont encore à l'ordre du jour, les déficits budgétaires s'accroissent et la relance favorable à l'emploi se fait encore attendre. On peut craindre que les incertitudes qui pèsent sur l'économie et la faiblesse de la reprise ne provoquent une dépression.

Il est encourageant de noter que les mesures rapides et énergiques qui ont été prises dans le monde entier pour réguler la conjoncture ont aidé dans une certaine mesure le marché du travail à résister à l'impact de la crise. Les plans de relance d'un niveau sans précédent – ils correspondent à environ 1,7 pour cent du PIB mondial – ont aidé les pays à accroître les dépenses publiques et à étendre la protection sociale pendant la crise.

Maintenant les pays du monde s'orientent vers des stratégies de sortie de crise et, dans un souci de discipline budgétaire, se préparent à mettre fin aux mesures de relance. Ces stratégies de sortie de crise doivent être engagées avec prudence. Le retrait des mesures de relance doit être en effet un processus graduel qui ne porte pas atteinte à une croissance forte, durable et équilibrée et à la création d'emplois.

La Déclaration sur la justice sociale qui a été adoptée en 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi ouvrent des perspectives d'avenir permettant de ré-

pondre à l'évolution des besoins des mandants, et met l'accent sur une approche axée sur les droits et le dialogue social pour adopter des mesures appropriées aux niveaux national et régional.

Tout en s'inspirant de ces importantes résolutions, il est nécessaire de mettre en place, dans le cadre du processus de reprise, des politiques plus ciblées et plus coordonnées privilégiant la création d'emplois, l'amélioration des compétences, le renforcement de la protection sociale et la mise en place de conditions de travail décentes.

Nous devons également nous engager davantage en faveur du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT qui a été approuvé par les mandants tripartites et largement adopté dans le monde entier.

Bien que la crise économique mondiale ait touché certains segments de l'économie indienne, son impact macroéconomique a été modeste, en raison de la forte croissance économique du pays, des mesures anticycliques et des politiques prudentes et équilibrées qui ont été mises en œuvre par le gouvernement. Ces mesures ont permis à l'économie indienne de retrouver des niveaux de croissance élevés. En 2009-10 la croissance du PIB a été de 7,4 pour cent, et pour 2010-11 nous visons une croissance d'environ 9 pour cent.

Le gouvernement de l'Inde a pris un grand nombre d'initiatives pour relancer la demande interne et les investissements dans le pays. Il a autorisé les différentes institutions de financement du secteur public à lever massivement des fonds pour financer le lancement et le renforcement de projets d'infrastructure. Nous nous sommes également attachés à protéger les personnes les plus démunies en investissant dans le social, en élargissant la couverture sociale et en élargissant l'accès au logement et aux infrastructures de santé et de formation. Dans nos stratégies pour l'emploi, nous mettons tout particulièrement l'accent sur le développement des compétences, la formation professionnelle et les petites et moyennes entreprises à forte intensité de main-d'œuvre.

Le gouvernement de l'Inde met également en œuvre plusieurs programmes de création d'emplois et de réduction de la pauvreté dans les zones urbaines et rurales. Nous apprécions que le Directeur général ait relevé au paragraphe 65 du présent rapport la pertinence du programme national d'emploi rural Mahatma Gandhi, l'un de nos principaux programmes d'intervention sur le marché du travail. La loi sur la garantie de l'emploi est un instrument inédit à l'échelle internationale car elle garantit – ce qui est sans précédent – 100 jours par an d'emploi salarié à tous les ménages des milieux ruraux.

Comme l'a signalé le rapport du Directeur général dans l'encadré 2.1, l'Inde a renforcé la couverture sociale des ménages à bas revenu. Nous mettons actuellement en place un régime d'assurance sociale ambitieux unique en son genre appelé Rashtriya Swasthya Bima Yojna. Nous estimons qu'au vu des événements actuels, il est indispensable de renforcer les services publics de l'emploi et d'intégrer les ressources sociales pour aider les chômeurs et les personnes vulnérables à trouver du travail. C'est dans ce contexte que le gouvernement de l'Inde a lancé un grand projet visant à moderniser les 969 bureaux de placement du pays.

Les mesures prises par notre pays sont également conformes aux orientations proposées par le Pacte mondial pour l'emploi. Les mesures rapides et efficaces que nous avons prises face à la crise nous

rendent optimistes pour l'avenir. Nous croyons fermement qu'en poursuivant résolument la mise en œuvre de ces politiques, nous contribuerons efficacement au processus de reprise.

Original anglais: M. BADR (gouvernement, Egypte)

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de prononcer cette déclaration au nom des ministres du Travail du Mouvement des pays non alignés (MNA).

Les ministres du Mouvement des pays non alignés, qui se sont réunis lors de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, ont débattu de diverses questions et sujets de préoccupation.

Les ministres du Mouvement des pays non alignés ont constaté que, lors des débats du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, les mandants sont parvenus à un large consensus quant à la direction générale à donner au processus de réforme.

Ils ont reconnu le besoin de mettre immédiatement en application les accords conclus sur plusieurs questions précises. Ils ont aussi indiqué qu'étant donné que le groupe de travail étudie la question de la réforme du fonctionnement du Conseil d'administration, il serait bon qu'il fasse de même en ce qui concerne le fonctionnement de la Conférence.

Les ministres du Travail du MNA ont souligné la nécessité de rationaliser la structure du Comité et du processus d'établissement des questions à l'ordre du jour du Conseil d'administration, en vue d'accroître la cohérence, d'éviter les chevauchements et de renforcer la gouvernance au moyen de débats stratégiques sur des questions d'orientation des politiques, de prise de décision et de suivi.

Dans ce cadre, ils ont souligné l'importance de renforcer le caractère inclusif et la transparence dans le processus de formulation des questions à l'ordre du jour. Ils ont salué les mesures positives prises dans ce domaine et ont demandé au groupe de travail de poursuivre leur action dans ce sens pour que ce travail débouche sur des progrès durables et significatifs. Ils ont aussi demandé au Bureau de fournir les services d'appui voulus aux membres des gouvernements pour renforcer le rôle et la participation du Conseil d'administration dans son ensemble.

Suite aux recommandations des ministres du Travail du Mouvement des pays non alignés formulées lors de leur réunion qui s'est tenue l'année dernière à Genève, sous la direction du ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Cuba, les ministres du Travail du MNA réaffirment, à l'occasion de cette 99^e session de Conférence internationale du Travail, la nécessité de restructurer la composition du Conseil d'administration du BIT afin d'assurer une représentation appropriée de toutes les régions, et notamment des pays en développement qui y sont actuellement sous-représentés.

Les ministres du MNA estiment que les amendements de 1986 répondent à cette préoccupation et ils accueillent avec satisfaction la décision prise à la 307^e session du Conseil d'administration demandant au Bureau de relancer la campagne pour atteindre le nombre de ratifications nécessaire permettant l'entrée en vigueur de ces amendements. En conséquence, ils demandent à nouveau à tous les Etats Membres qui n'ont pas encore ratifié ces amendements de le faire le plus rapidement possible. Les

ministres invitent le Bureau à informer régulièrement ses Membres, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, des dispositions prises en la matière et de toute nouvelle ratification de ces amendements.

En ce qui concerne la Commission de l'application des normes, les ministres du Travail du MNA réaffirment une fois encore la nécessité de poursuivre l'amélioration des méthodes de travail de cette commission pour les rendre plus transparentes, démocratiques et adaptées aux principes établis de l'OIT.

Ils estiment que ce faisant, la commission accroîtra la confiance de ses membres et s'acquittera mieux de son mandat. A cet égard, les ministres du Travail du MNA se disent défavorables à l'examen par la Commission de l'application des normes de la proposition concernant les mesures que l'OIT pourrait envisager de prendre contre les pays qui ne sont pas accrédités à la Conférence internationale du Travail. Ils sont en outre convaincus que l'OIT est l'instance compétente pour examiner toute question concernant l'application de ses conventions par les Etats Membres.

Les ministres du Travail du MNA ont réaffirmé la nécessité de formuler et d'appliquer rapidement des critères plus transparents, objectifs et justifiés pour l'établissement de la liste des cas individuels examinés par la commission et d'assurer un meilleur équilibre géographique entre les pays développés et les pays en développement et entre les conventions fondamentales et les conventions techniques.

Les ministres du Travail du MNA ont échangé des vues sur les récents développements liés à la crise économique mondiale et ils ont exprimé leur préoccupation sur le fait que la crise et la récession mondiales ont eu de lourdes conséquences, pour les pays en développement en particulier. Même si des mesures de portée mondiale ont été mises en place, de nombreux pays en développement ne sont pas à même de participer aux mesures coordonnées de relance mises en place pour contrer les effets négatifs de la crise sur l'économie réelle.

Il y a une préoccupation croissante au sujet de la situation actuelle, qui n'est pas favorable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les mécanismes d'appui internationaux n'offrent pas pour le moment d'aide financière «contre-conjoncturelle» à des conditions abordables pour les pays en développement. Ils estiment que la relance doit passer par des mesures équilibrées et orientées sur la durée afin de consolider les acquis de l'année dernière et qu'il est impératif de relever le défi de la reprise de l'emploi.

Ils estiment également qu'il faudrait redoubler d'efforts pour mieux réglementer les marchés financiers en vue de mettre la finance au service de l'économie réelle, et par la même occasion, de créer des emplois décents.

La coordination internationale est essentielle dans ce domaine si l'on veut des investissements productifs, des entreprises durables, un marché du travail inclusif et une protection sociale plus large. Ils attirent l'attention sur le fait que les mesures de protection sociale prises face à la crise mondiale ont été minimales et que le renforcement de la couverture sociale est resté marginal.

Les ministres du Travail du MNA constatent avec préoccupation que les mesures adoptées pour atténuer les effets de la crise financière n'ont pas débouché sur des réformes de grande envergure et

n'ont pas conduit à un vaste élargissement de la protection sociale.

Ils ont souligné que le rôle décisif de l'OIT sur le plan international pour traiter des problèmes soulevés par la crise doit être maintenu.

Les ministres du travail du MNA ont exprimé leur désapprobation vis-à-vis de la politique d'Israël, qui a conduit à la dégradation des conditions économiques et sociales dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé, et qui compromet gravement la possibilité des travailleurs et des employeurs de mener leurs activités.

Ils ont rappelé les engagements pris par la communauté internationale pour aider le peuple palestinien et ont condamné l'attaque illégale d'Israël contre la flottille transportant du matériel humanitaire à destination de la Palestine, demandant que soit immédiatement levé le siège israélien sur Gaza et les autres territoires occupés.

Enfin, les ministres du travail du MNA demandent au Directeur général de l'OIT d'organiser une réunion avec les bailleurs de fonds internationaux en vue d'augmenter le financement de l'assistance technique de l'OIT, afin d'améliorer la situation politique, économique et sociale du peuple palestinien.

Original anglais: M^{me} BOROSNÉ BARTHA (employeuse, Hongrie)

Il est évident que pour sortir de la crise économique, nous avons besoin d'un retour de la croissance du PIB, accompagné d'une politique ciblée de l'emploi permettant de créer des emplois à court terme et d'assurer une relance durable à long terme.

Le taux de l'emploi est faible en Hongrie, 54,7 pour cent et le taux de chômage est de 11,8 pour cent, alors que l'impôt sur le coût de la main-d'œuvre est élevé dans le pays. En même temps, il est nécessaire de prendre en compte les coûts non salariaux de la main-d'œuvre lorsqu'on encourage de nouvelles activités économiques, surtout si l'on réfléchit à la manière d'agir sur l'augmentation des emplois marginaux, notamment lorsqu'il existe des contraintes fiscales sévères.

Une telle situation requiert des politiques efficaces de la part de tous les mandants pour assurer des emplois productifs et gratifiants pour toutes les couches de la population. Un cadre qui permet la flexibilité du marché de l'emploi et une éducation de qualité, et qui encourage l'esprit d'entreprise pourra améliorer l'emploi, la productivité et la transition vers de nouveaux emplois, y compris vers des secteurs novateurs.

Diverses formes d'emplois atypiques, le partage de l'emploi ou des formes appropriées de télétravail, ainsi que des réglementations applicables fondées sur un consensus tripartite contribuent tous de manière significative à la création d'emplois. La flexibilité est importante pour les entreprises, et la demande de formes atypiques d'emploi augmente alors que les législations pertinentes ne sont toujours pas adéquates et que les conditions de rémunération et autres conditions institutionnalisées ne sont pas suffisamment attractives pour les employeurs. Un indice du fait que la flexibilité de l'emploi et le dynamisme de l'économie sont inappropriés est que les chances d'emploi pour certaines catégories, comme les personnes non qualifiées, les handicapés, les jeunes ou les travailleurs âgés, ne sont pas aussi proches qu'elles devraient l'être de celles des autres catégories, alors que les lois, les règlements et

autres instruments ne sont pas suffisamment forts pour aplanir ces inégalités.

Il convient donc que les politiques mettent l'accent sur l'emploi. Elles doivent être soutenues par des bénéfices sociaux réels et fortement soutenues par des opportunités d'éducation et de formation professionnelle. Les programmes de formation doivent être conçus pour des types principaux d'emplois, et inclure des formations pratiques et théoriques.

Investir dans l'acquisition de compétences, la formation et l'emploi est un élément fondamental de toute politique globale pour l'emploi. La formation et l'éducation, y compris l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration d'acquisition de compétences de qualité et l'accès pour tous avec un engagement réel des employeurs dans ces domaines, de même que l'actualisation constante des compétences dans l'économie actuelle du savoir, sont essentielles. Il est aussi impératif d'harmoniser et d'adapter l'éducation et l'acquisition des compétences, car sans celles-ci on ne peut pas tirer profit des avantages des innovations technologiques. Ainsi, non seulement l'éducation et l'acquisition des compétences sont nécessaires pour prévenir la pénurie de travailleurs qualifiés dans les secteurs clés de l'économie, mais elles sont aussi importantes pour aider les personnes à s'adapter aux changements dans tous les secteurs.

La création d'emplois durables doit être appuyée par les partenaires sociaux, qui jouent ainsi un rôle essentiel dans l'élaboration de solutions pratiques pour la relance économique dans le cadre du dialogue social. Les partenaires sociaux jouent un rôle particulier dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales, étant donné les intérêts qu'ils représentent sur le marché du travail. Ainsi la méthode du dialogue ouvert, de la consultation et de la coordination devrait être, à côté de la législation, un des instruments de la politique de l'emploi et des politiques sociales.

Pour conclure, les employeurs hongrois sont convaincus que l'OIT a un rôle important de complémentarité à jouer dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales, pour tout ce qui concerne les valeurs et les principes de base sur lesquels a été fondée cette institution et qui prônent le respect du dialogue social.

Enfin, je voudrais remercier l'équipe interdisciplinaire de l'OIT à Budapest pour son assistance généreuse et sa coopération dans un grand nombre de projets et programmes importants pour tous les mandants en Hongrie et dans toute la région.

Original espagnol: M. CARLES (gouvernement, Panama)

La République de Panama redouble d'efforts pour consolider l'engagement qu'elle a pris de générer des politiques et de développer des actions dans tous les secteurs en vue de s'attaquer à la pauvreté et à la crise de l'emploi.

Dans le Panama d'aujourd'hui, nous observons avec satisfaction tous les bienfaits qui résultent de mégaprojets d'investissement.

Il s'agit notamment de l'élargissement du canal de Panama, dont la seconde étape de la mise en œuvre sera lancée le 30 juin prochain. Ce projet bénéficie à tous les Panaméens ainsi qu'à tous les travailleurs et les travailleurs migrants qui ont un travail décent et digne, ainsi qu'aux entreprises nationales et internationales. Vient ensuite le projet de construction du métro, dont la réalisation a été confiée à l'issue d'un

appel d'offres à trois consortiums internationaux et qui sera lui aussi générateur de travail décent, tant pour nos ressortissants que pour les travailleurs étrangers.

Cela s'ajoute aux programmes d'aide à l'emploi en vue de la relance et de la croissance, tels qu'exposés par le Directeur général dans son rapport. Les objectifs qui sont énoncés dans le rapport du Directeur général sont de véritables choix politiques qui concourent à la reprise et permettent de parvenir à une croissance durable générant des emplois décents pour tous.

A cette fin, notre pays a développé quatre axes de travail interdépendants. Le premier est le programme d'insertion professionnelle, qui bénéficie de l'appui de la coopération internationale et dont l'objectif est de favoriser les personnes qui ont des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail.

Le deuxième axe de travail s'articule autour d'un programme intitulé *Mon premier emploi*, qui a pour objet de dispenser une formation professionnelle à plus de 20 000 jeunes de 18 à 29 ans, en fonction des services demandés sur le marché du travail.

Le troisième porte sur les investissements publics et la création de zones économiques spéciales, et représente une injection de fonds publics de plus de 12 milliards de dollars E.-U.

Le quatrième concerne une politique d'augmentation salariale, moyen efficace de résoudre différents aspects de la relation capital-travail, par exemple en permettant de maintenir des emplois dignes, avec des revenus réels, car nous sommes convaincus que cela peut aider à améliorer l'économie.

Cette augmentation des salaires a été une décision historique sans précédent. Notre gouvernement a octroyé des hausses salariales pouvant aller jusqu'à 47 pour cent, et ce dans toutes les branches d'activités économiques, à plus de 243 000 travailleurs et travailleuses panaméens. Cette tâche n'a pas été facile, mais l'Etat de Panama a misé sur l'augmentation du niveau de rémunération en période de récession économique, et cette décision a été absolument positive puisqu'aujourd'hui les organisations de travailleurs et d'employeurs reconnaissent elles-mêmes que l'augmentation des salaires a été la plus importante mesure de ces 50 dernières années.

Le gouvernement de la République de Panama œuvre en faveur des normes internationales du travail, du plein emploi et du travail décent, car nous pensons que ce sont des éléments essentiels des politiques économiques et sociales.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé de respecter en toute circonstance les droits syndicaux consacrés par les normes internationales du travail, qui traitent de la liberté syndicale, du droit d'association et de la négociation collective.

Citons à titre d'exemple les mesures adoptées pour permettre la participation sur un pied d'égalité et en toute équité de toutes les organisations des travailleurs aux diverses instances de négociations ou de délibérations tripartites.

Nous avons renforcé les inspections du travail pour protéger la sécurité des travailleurs, en particulier dans le bâtiment. A cette fin, nous procédons à l'amélioration et à l'adaptation de la législation nationale pour y inclure davantage d'obligations à l'intention des employeurs dans le bâtiment.

Pour ce qui est de l'éradication du travail des enfants, le Panama a renforcé ses institutions pour être

conforme à la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et à la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous avons ainsi participé à la Conférence mondiale sur le travail des enfants qui a eu lieu à La Haye, dans le but de faire connaître un organisme, récemment créé sous le nom de Direction nationale pour l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents. La direction nationale aura pour tâche d'examiner et de définir les mesures destinées à faire du Panama le premier pays d'Amérique centrale à être totalement exempt du travail des enfants.

Dans le cadre du respect des conventions ratifiées, après la ratification en janvier 2009 de la convention du travail maritime, 2006, nous avons, avec beaucoup de dynamisme, adapté notre législation nationale à cette convention grâce à des consultations tripartites. En outre, nous procédons actuellement à la mise en conformité de notre législation aux recommandations de la Commission de l'application des normes de l'OIT.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que mon pays a présenté officiellement une demande à l'OIT en vue de créer un centre de formation professionnelle pour les Amériques. Ce centre serait situé dans l'enceinte de la Ciudad del Saber, siège du centre régional des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Ce nouveau centre de formation sera un espace pour l'assistance technique, aussi bien en faveur des travailleurs, des employeurs que des représentants de tous les gouvernements. Nous disposons d'ores et déjà du financement pour ce centre et nous comptons bien, avec le concours de l'OIT et de tous ses mandants, concrétiser très rapidement cet ambitieux projet.

Travailleurs et travailleuses, entrepreneurs du monde entier, représentants des gouvernements, grâce aux mesures qu'il a prises, notre pays veut faire passer l'être humain en premier. Nous voulons que tous ceux qui habitent sur notre territoire aient la chance irremplaçable de vivre dans une ambiance de paix sociale et de progrès national.

(M. de Robien prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

Je commencerai mon intervention à l'occasion de cette séance plénière de la 99^e session de la CIT par une critique des décisions prises au sujet des gouvernements de la Colombie et de la République bolivarienne du Venezuela. Ces décisions sont inacceptables et nuisent au prestige de l'OIT. Elles montrent que ce n'est pas l'objectivité mais l'injustice, l'obscurité et les négociations secrètes qui dominent. Nous condamnons les syndicalistes, trahissant leur classe, qui ont approuvé ces décisions.

Nous traversons une période de crise mondiale du système capitaliste. Cette crise est profonde et touche tous les domaines du système: l'économie, la politique, la société, la culture, l'environnement, et même les relations individuelles.

Tous les gouvernements sont soit néoconservateurs soit sociaux-démocrates et suivent les recettes et les orientations décidées conjointement à Bruxelles ou à Washington. Les gouvernements d'Irlande, de Grèce, du Portugal, d'Italie,

d'Espagne, du Danemark par exemple, suivent les mêmes politiques: s'en prendre aux travailleurs, en diminuant les droits syndicaux au travail, et en accroissant les licenciements, la pauvreté, la privatisation. Les données du BIT indiquent une forte augmentation des taux de chômage et de pauvreté.

En Grèce, le gouvernement social démocrate a diminué les salaires de la fonction publique de 25 pour cent. Le nombre des licenciements a doublé. Le gouvernement a repoussé l'âge du départ à la retraite de cinq ans pour les femmes et de trois ans pour les hommes. Le gouvernement a diminué toutes les pensions de 40 pour cent. Il vend des biens publics, supprime des conventions collectives, et augmente les impôts des citoyens ordinaires.

Cette crise financière est extrêmement grave et, ces prochaines années, ne va faire que s'aggraver. Cette situation crée ou exacerbe la concurrence entre les monopoles et les multinationales, entre les Etats, et entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Le conflit en ce qui concerne le taux de change dollar/euro va continuer. Les fortes rivalités au sein du capitalisme touchent le secteur de l'énergie et des transports, en quête du contrôle de nouveaux marchés et de nouvelles sphères d'influence. Vous avez tous suivi la confrontation entre l'Allemagne et la France qui souhaitent avoir la main sur l'Afrique et le Moyen-Orient. Vous avez vu ce qui s'est passé à Haïti immédiatement après le récent tremblement de terre: la Cuba socialiste a envoyé 1 600 médecins, les Etats-Unis 16 000 soldats. Voyez ce qui se passe en Amérique latine; voyez les crimes perpétrés par Israël dans la bande de Gaza contre les Palestiniens, contre l'ensemble du peuple arabe. Des crimes sont commis sous le regard tolérant et hypocrite des organisations internationales. Au Mexique, par exemple, le gouvernement harcèle les syndicats. Voilà un tableau du système capitaliste contemporain. On essaie de contenir la colère des gens en changeant les gouvernements, en transformant des hommes d'affaires en premiers ministres. Par une propagande, payée, on essaie de convaincre les travailleurs que le FMI poursuit des objectifs sociaux et bénéfiques aux travailleurs. La Fédération syndicale mondiale ne croit pas en ce type d'analyse, mais en celle que Karl Marx a faite des crises cycliques qui ne cessent de se répéter, car ces crises font partie de l'ADN du capitalisme. Les progrès à venir ces prochaines années seront minces, éphémères, faibles. La plupart auront pour prix le sang des travailleurs, la pauvreté des chômeurs et l'avenir incertain des jeunes. Tout développement se fondera sur la ruine sociale.

La crise est partout, elle touche tout le monde.

La Fédération syndicale mondiale organise le 7 septembre 2010 la Journée internationale d'action du mouvement syndical. C'est par des luttes, petites et grandes que la classe ouvrière internationale comprendra que l'avenir de l'humanité ne peut être considérablement amélioré que par l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Original espagnol: M^{me} TRUJILLO CÁRDENAS (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Bolivie (Etat plurinational de))

C'est pour nous un motif de préoccupation que la crise financière internationale qu'ont connue les pays industrialisés et qui touche maintenant les pays Membres les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les pays en développement. Pour cette raison, les espaces multilatéraux, comme celui que

nous offre le BIT pour débattre, entre tous, de ces problèmes qui nous atteignent tous, acquièrent une pertinence plus importante encore.

Par ailleurs, j'aimerais également dire que la gestion de notre Président Evo Morales a lancé le processus de changement qui a réformé le pays et posé les bases de l'Etat plurinational avec des mesures visant à susciter l'élan vital de notre peuple, dans la dignité et la souveraineté, avec la responsabilité qui est celle de construire un Etat productif assurant l'emploi et la sécurité, l'éducation, la santé et la justice sociale pour toutes les familles du pays.

Le processus de changement mis en place pour poser les bases de la révolution démocratique et culturelle est soutenu par les quatre piliers fondamentaux qui constituent l'axe structurel du plan national de développement: Bolivie démocratique, Bolivie productive, Bolivie digne.

La Bolivie digne entend garantir le développement économique du pays en poursuivant la transformation de l'appareil productif, doté de la capacité de générer l'épargne et l'investissement, des emplois stables, des revenus et une production pour le marché interne, puis externe.

L'objectif principal de la Bolivie digne est d'éradiquer l'extrême pauvreté, ainsi que toutes les formes d'inégalité et d'exclusion, de marginalisation, d'exploitation sociale, politique, culturelle et économique, et de parvenir à une distribution ou redistribution équitable des revenus, des richesses et des opportunités. Le rôle de l'Etat est fondamental pour mettre en place les conditions permettant d'assurer une vie digne pour les Boliviens et les Boliviennes.

En développant les capacités des entreprises et des travailleurs, nous donnons suite aux programmes de professionnalisation, de formation technique et de certification des qualifications, comme par exemple le programme «Mon premier emploi digne» pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la formation des ressources humaines pour promouvoir le commerce extérieur, la constitution de réseaux publics et privés d'instituts de formation professionnelle et de ressources humaines au niveau de l'entreprise pour coordonner le système éducatif avec le système productif (l'éducation pour la production).

En ce qui concerne le travail digne, il faut rappeler le programme de protection des droits fondamentaux, le programme de lutte contre l'exploitation des enfants, le programme de lutte contre le travail forcé et l'intégration du travail dans l'économie plurielle.

De même, nous contribuons à relever la qualité de l'emploi par d'autres moyens: augmentation régulière du salaire minimum national depuis 2006, politiques de stabilité du travail, sécurité de l'emploi, protection contre le travail forcé et ses formes analogues, renforcement des organisations syndicales.

Parmi les autres thèmes importants, j'aimerais signaler l'analyse visant à renforcer la capacité de l'administration et de l'inspection du travail – éléments très importants pour la protection des travailleurs, la sécurité sociale et les politiques du marché et du travail, dans un cadre tripartite.

Enfin, tous les pays doivent promouvoir le respect des principes et des droits fondamentaux au travail, essentiels pour la dignité humaine, et dont dépendent la reprise et le développement social. Aussi, pour la Bolivie, il est impératif de renforcer au niveau international les éléments suivants: éliminer

les diverses formes de travail forcé, les pires formes de travail des enfants et la discrimination au travail; respecter la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit de négociation collective; veiller à assurer des conditions dignes, garantissant la protection de la loi, l'égalité des droits, des contrats de travail en bonne forme, des mécanismes de protection en cas d'abus physiques, psychologiques ou sexuels, des mécanismes de protection des droits; aussi soutenons-nous l'élaboration d'une norme internationale qui garantisse les droits des travailleuses et des travailleurs domestiques; mettre en place des politiques publiques de protection des droits des travailleuses et des travailleurs migrants qui assurent un travail digne et des conditions acceptables dans le pays d'accueil, en priorité à ceux qui subissent les conséquences de la crise internationale.

Original anglais: M. YITZHAKY (gouvernement, Israël)

Le monde poursuit ses efforts pour faire face à la crise de l'emploi, qui a accompagné la crise économique mondiale. A ce stade, nous savons qu'il n'existe pas de recette miracle. La crise, loin de se dissiper, réapparaît dans toute l'Europe et selon toute probabilité, elle aura de profondes répercussions sur l'économie mondiale. De véritables solutions sont donc nécessaires.

Le gouvernement d'Israël s'emploie à surmonter cette crise et les décisions qu'il a prises ont permis d'améliorer la situation dans notre pays. Nous avons créé des fonds d'aide et pris des dispositions qui faciliteront la tâche des employeurs qui hésitaient à licencier. Nous constatons déjà une baisse significative du taux de chômage, qui atteint aujourd'hui 7,2 pour cent.

Le forum de coopération «Table ronde» réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux, mis en place par le gouvernement actuel, a largement contribué aux initiatives déployées pour faire face à la crise économique. C'est dans cet esprit de collaboration que le gouvernement israélien a récemment ratifié la convention n° 144 de l'OIT sur les consultations tripartites. En outre, Israël poursuit ses activités visant à ouvrir la voie à la réalisation du travail décent pour tous. Le mode de collaboration, qui prévaut ces dernières années dans les relations entre les organisations de travailleurs et d'employeurs, commence à porter ses fruits et a contribué, en 2009, à la préservation de l'harmonie des relations professionnelles en Israël. Les informations relativement bonnes concernant les grèves et les conflits du travail prouvent le maintien de la stabilité des relations professionnelles dans notre pays. Outre le bon fonctionnement du système des relations professionnelles, il convient de noter la création de nombreuses organisations de travailleurs, qui ont joué un rôle essentiel dans la signature de nouvelles conventions collectives.

Je tiens à signaler qu'Israël participe à plusieurs projets avec l'Union européenne, dans le cadre du plan d'action de la politique européenne de voisinage et de l'accord d'association conclu entre Israël et l'Union Européenne, notamment à un projet de jumelage entre le Royaume-Uni et la Commission israélienne pour l'égalité des chances dans l'emploi, visant à renforcer les capacités de cette commission.

L'Etat d'Israël est sans cesse confronté à des questions économiques et sociales: les dimensions de la pauvreté; l'aspiration à une participation croissante au marché du travail, notamment chez certains groupes de population comme les juifs ultra-

orthodoxes et les Arabes; la réduction du chômage et les actions intenses entreprises à cette fin, en particulier dans les zones périphériques; l'amélioration du système des retraites, à la suite de l'élévation de l'âge du départ à la retraite; une intensification de l'application des lois du travail; l'augmentation de la croissance et l'amélioration du niveau et de la qualité de vie.

Tout cela se fait dans l'esprit des normes et des principes fondamentaux de l'OIT. Israël est une démocratie à économie de marché, comportant une quantité impressionnante de données et de normes, et s'efforce de les améliorer en permanence. Il a ainsi été décidé récemment d'accepter l'adhésion d'Israël à l'OCDE, en tant que membre à part entière. Dans ce contexte, j'aimerais souligner le fait qu'Israël est prêt à partager avec tous les pays son expérience unique, dans le but d'assurer la prospérité de tous.

Parallèlement aux efforts déployés dans le domaine socio-économique, le gouvernement israélien reste fidèle à son engagement en faveur de la promotion de la paix et de l'amitié avec tous nos voisins, l'autorité palestinienne et les autres nations arabes afin de parvenir à la prospérité dans notre région.

M. CORTEBEECK (*travailleur, Belgique*)

Ce que la crise économique et financière nous a appris, c'est que nous ne pouvons en aucun cas poursuivre sur la voie de la dérégulation des marchés. C'est vrai pour les marchés financiers, mais c'est tout aussi vrai pour le monde des entreprises et le marché de l'emploi. Ceux qui pensent que la seule manière de donner une bonne orientation aux agissements humains est de promouvoir l'entrepreneuriat durable se trompent.

La sortie de crise devra aussi venir d'une nouvelle régulation, afin d'ancrer les valeurs humaines dans des droits, de traduire les attentes à l'égard des entreprises et des citoyens en règle.

Une fois encore, nous avons assisté ici, à cette Conférence, aux hésitations de nombreux Etats Membres, ainsi que de représentants patronaux, face au développement de nouvelles normes de travail. Nous devons pourtant poursuivre sur cette voie.

Je reconnais la nécessité d'assurer l'actualisation de nos normes. Je reconnais que cela n'a aucun sens de fixer des normes sévères si nous n'avons pas la moindre chance qu'elles soient ratifiées par un nombre suffisant de pays. Je reconnais qu'il nous faut travailler sur de nombreux autres terrains si nous voulons progresser. L'ancrage de droits dans des normes doit toutefois rester notre principe directeur.

Dans ce cadre, je suis particulièrement content que cette Conférence ait pu déboucher sur une recommandation sur le sida. Et qu'elle ait pu jeter les bases d'une convention sur les travailleurs domestiques, en réponse aux situations poignantes dans lesquelles beaucoup d'entre eux doivent travailler, partout dans le monde, dans le Nord comme dans le Sud.

Cette année, nous avons eu le grand honneur de pouvoir compter dans la délégation belge sœur Jeanne de Vos, qui, pendant des années, a été en Inde le pivot de la lutte contre le travail des enfants et pour l'organisation syndicale des travailleurs domestiques. Soir après soir, elle nous a donné des témoignages des situations de misère qui sont vécues dans le monde caché du travail domestique, sur

ce qui se passe une fois que les portes et les fenêtres se sont fermées.

Cette Conférence a donné un visage aux travailleurs domestiques. Ce n'est pas grâce à nous. C'est surtout grâce à eux. Car les travailleurs domestiques ont découvert quel était le moteur du progrès social. C'est la liberté syndicale. C'est le droit de s'associer. Le droit de se faire connaître au grand jour. Le droit de mener des actions collectives pour dénoncer les injustices et développer le dialogue social sur un pied d'égalité.

C'est ce que l'OIT fait de mieux: donner un visage aux invisibles, une voix aux plus faibles, rendre justice aux sans-droits.

Un droit bien précis a occupé une place centrale lors de cette Conférence: le droit au travail. Ce droit se traduit, au sein de cette Organisation, par l'obligation pour les Etats Membres de créer des emplois à part entière, productifs et librement choisis. Des emplois qui soient aussi ancrés dans des normes concrètes, et en particulier la convention n° 122. Il serait intéressant de réaliser une plus grande cohérence entre la politique économique et financière et la politique sociale.

Aujourd'hui, j'espère que chacun ici se rend compte des dégâts importants que risquent de subir les marchés de l'emploi si les Etats Membres se lancent aujourd'hui ensemble, de manière prématurée, dans une opération d'assainissement exagérée, sous la pression des marchés financiers, des institutions internationales et des lobbyistes nationaux qui voient là l'occasion rêvée de porter atteinte à notre modèle social.

Le redressement de la croissance économique au niveau mondial est particulièrement précaire. Le danger d'une double crise reste bien réel. Tout assainissement, qu'il prenne la forme de nouveaux impôts ou de coupes sombres dans les dépenses publiques, va priver les entreprises d'oxygène et/ou les ménages de pouvoir d'achat, au détriment des investissements et de l'emploi.

Mais d'une manière ou d'une autre, les mesures d'économie devront être combinées à une politique de l'emploi si l'on veut rester cohérent avec l'un des objectifs de l'OIT qu'est «le travail pour tous». La tâche sera particulièrement difficile.

Original russe: M. SHMAKOV (travailleur, Fédération de Russie)

La plus grande menace sur les travailleurs de la planète, aujourd'hui, est la tentative des entreprises, pour sortir de la récession, de déformer les relations du travail et de se débarrasser des acquis qui ont été élaborés péniblement au fil des décennies en matière de protection des travailleurs salariés.

La crise financière et économique n'a pas épargné la Fédération de Russie. Elle a sérieusement ébranlé son économie. Réduction des investissements, de la production, de la consommation, des échanges ont abouti à la suppression d'emplois et l'augmentation du chômage réel et latent.

Aujourd'hui, la Russie connaît un salaire dont la part du prix de la marchandise est plutôt faible. La récession menace bon nombre d'entreprises, notamment celles qui ont des technologies dépassées et celles qui produisent sur appel d'offre. Beaucoup d'entre elles sont très importantes pour la vie locale. Les licenciements se poursuivent et les arriérés de salaires portent sur plusieurs mois. Le salaire minimal n'a pas augmenté en 2009 et le salaire réel a baissé, atteignant 97,2 pour cent de celui de 2008.

La Fédération des syndicats indépendants a lancé une campagne visant à faire protéger le salaire minimum par la loi: il s'agit d'empêcher les employeurs d'inclure, dans la part minimum de la rémunération du travail, les indemnités et primes d'incitation pour le calcul du salaire mensuel. Cette interdiction a été confirmée par la Cour suprême et nous comptons bien sûr sur le BIT pour nous soutenir dans cette campagne.

Nous avons aussi un autre problème: il y a une tentative de révision du Code du travail. Les employeurs cherchent à assouplir les conditions du licenciement et à permettre le remplacement des contrats à durée indéterminée par des contrats à durée déterminée sous couvert de modernisation; ceci, bien sûr, menace la sécurité sociale, économique et technologique de notre pays.

A l'heure actuelle, le tripartisme préconisé par l'Organisation internationale du Travail continue à jouer un rôle déterminant dans les relations du travail. Le plan anticrise du gouvernement russe reprend bon nombre des propositions des syndicats russes tendant à réduire les difficultés des travailleurs. Par ailleurs, grâce aux syndicats, le gouvernement russe soumettra à l'attention du parlement le 18 juin bon nombre de conventions telles que la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, et la convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970.

D'autres conventions, cependant, ne sont pas encore examinées; or nous insistons pour que le gouvernement et la Douma le fassent (convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988).

Il existe un projet qui propose l'adoption d'une loi sur les procédures alternatives de règlement des contentieux par l'intermédiaire d'un médiateur qui a été présenté par le Président de la Fédération de Russie au parlement. En vertu de cette loi, des médiateurs non qualifiés pourraient intervenir dans la résolution des conflits. Ce projet risque de compromettre le développement du tripartisme et constitue une tentative d'affaiblissement de la législation du travail derrière des slogans populistes.

Ce n'est qu'en renforçant les partenariats, en construisant une culture de la confiance, en créant une responsabilité mutuelle des membres tripartites sur la base des intérêts mutuels et par une distribution équitable des revenus que l'on pourra limiter les risques liés à la crise et créer de nouvelles possibilités.

Original portugais: M. COSTA (employeur, Brésil)

Je commence cette intervention en soulignant la pertinence des thèmes qui sont abordés. L'OIT assume son mandat, concernant entre autres la teneur de la Déclaration de Philadelphie, qui met en exergue le dialogue social. Les employeurs brésiliens estiment que le dialogue social et le tripartisme sont des principes fondamentaux dont l'importance est capitale par leur contribution à la planification stratégique de mesures visant à la bonne gouvernance grâce au consensus et à des conditions favorables au développement social et économique reposant sur des bases durables.

Dans ce contexte, les confédérations des employeurs du Brésil se sont organisées pour agir de façon efficace en créant le Groupe interconfédératif employeurs, dont l'objectif est de coordonner l'intervention des entreprises dans le domaine du dialogue social, afin de prévenir les situations sociales qui pourraient faire de cette participation un simple instrument de validation de propositions indésirables et conflictuelles.

En matière de travail décent, on ne saurait oublier l'entreprise durable, qui forme un tout indissoluble avec le travail décent. Au cours de la récente crise mondiale, le Brésil a pu compter sur la participation totale des employeurs à la rapide relance, et a réussi à maintenir son activité économique de manière satisfaisante malgré les difficultés.

La production industrielle et le secteur agricole ont permis à l'économie brésilienne de rester saine. Dans le domaine des transports, nous avons connu de grandes avancées, parmi lesquelles la création de centaines de centres d'apprentissage professionnel et de centres de santé pour les travailleurs.

Ces secteurs, de même que le commerce et les services, ont permis de conserver et de créer des emplois, même dans les situations les plus difficiles provoquées par la récente crise mondiale. De même, les services sociaux des confédérations ont fortement contribué au bien-être et à la qualité de vie des travailleurs.

Aujourd'hui, les économies, quelle que soit leur dimension, ont besoin des contributions et des compétences de toutes les couches de la société pour formuler des politiques permettant de surmonter les répercussions et l'impact négatif résultant de l'instabilité des marchés.

Aucun pays ne peut aujourd'hui faire fi de l'expérience apportée par les différentes couches sociales pour pouvoir relever le défi consistant à maintenir l'activité économique et par conséquent, à créer et maintenir les emplois, des emplois productifs et durables.

Le monde, encore traumatisé par la crise de la fin 2008, craint que de nouvelles crises ne gagnent un plus grand nombre de pays.

Alors que la situation semblait être redevenue normale après le tourbillon financier qui a englouti la moitié de la planète, surgit une nouvelle crainte. Cette préoccupation ne concerne pas un seul pays; mais nous concerne tous, surtout les économies où la croissance n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'antan.

A l'apogée de la crise mondiale, nous avons sauvé les banques et les entreprises. L'heure est maintenant venue de sauver les gouvernements. L'Europe court le risque de traverser une crise de la dette semblable à celle de l'Amérique latine dans les années 80.

Bien que la comparaison ne soit pas idéale, il n'en reste pas moins que l'origine est identique, à savoir que les dépenses publiques ont été alimentées, durant la phase précédant la crise, par un crédit abondant et bon marché.

La tempête s'abat donc sur les économies des pays développés. Les crises du XXI^e siècle frappent les pays riches, alors que celles du XX^e siècle frappaient les pays sous-développés et les pays émergents.

La dette souveraine, estimée à 1 000 milliards d'euros, semble être impossible à rembourser, et les dirigeants politiques d'aujourd'hui recherchent un nouveau projet de développement. S'ils n'y par-

viennent pas, la prochaine étape sera nécessairement le chaos.

Au Brésil, vraisemblablement, nous sommes assez protégés, mais il faut faire attention à ne pas répéter les mêmes erreurs. Or les premières erreurs ont déjà été commises avec la dévalorisation des actions et la hausse du dollar par rapport au real brésilien.

Au Brésil, les effets négatifs sont restés limités à la Bourse et au taux de change. Mais il y a néanmoins une leçon que nous ne devons pas ignorer. L'euphorie, et même une certaine fierté, sont au rendez-vous. Les dépenses du secteur public augmentent et nous voyons ce qui arrive aux mauvais gestionnaires.

Indépendamment des questions économiques, aucun pays ne peut connaître la croissance et maintenir sa politique de développement sans assurer également la sécurité et la stabilité de ses lois.

Ainsi, les confédérations des employeurs brésiliens débattent au sein des forums des effets négatifs causés par la croissance et le développement économique et social dans les différents secteurs en raison de l'insécurité juridique.

Notre économie a conservé son équilibre de façon surprenante, ce qui a permis d'attirer les capitaux et les investissements étrangers. Nous espérons que la réduction des taux d'intérêt permettra au pays de retrouver la croissance et que les décisions en matière de politique budgétaire et les réformes nécessaires permettront de bonnes relations entre le capital et le travail, en espérant qu'on leur accorde la même importance et la même valeur.

Nous pensons qu'il sera ainsi possible de créer un monde de travail plus décent grâce à la relation tripartite et idéaliste qui anime cette enceinte.

Original anglais: M. BAJRAMI (ministre du Travail et de la Politique sociale, ex-République yougoslave de Macédoine)

La Conférence internationale du Travail a lieu au moment où l'économie mondiale est en grande difficulté, ce qui a, bien entendu, des répercussions sur l'emploi dans nos pays, y compris dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La crise mondiale a influencé les conditions et les courants du marché du travail, le processus, les dynamiques et les politiques de l'emploi. Cette crise a contribué à diminuer le nombre d'emplois, en particulier dans certaines branches et ralenti également la création de nouveaux emplois. Vu les conditions de ce marché du travail, notre gouvernement a donc entrepris de prendre des mesures anticrise, en particulier un ensemble de mesures pour prévenir et atténuer les conséquences de cette crise.

Les activités mises en œuvre dans le domaine de l'emploi dans notre pays, en fonction de plusieurs priorités principales, sont entre autres les suivantes: harmonisation de la législation du travail avec la législation de l'Union européenne et développement et mise en place de mesures actives et de politiques de l'emploi, conformément aux mesures et aux politiques de la Stratégie de Lisbonne.

Afin de créer et de mettre en œuvre ces politiques, le gouvernement a adopté la stratégie nationale pour l'emploi 2006-2010, une stratégie conforme à la Stratégie de Lisbonne «révisée» et au Plan national d'action pour l'emploi 2006-2008 et 2009-10, ainsi qu'aux documents opérationnels pour la mise en œuvre de la stratégie. En outre, le gouvernement a adopté et mis en œuvre un plan d'action annuel

pour des mesures actives en faveur de l'emploi dans le cadre de programmes qui s'adressent à différents groupes cibles et qui couvrent la majeure partie de la population. D'autres mesures pour la promotion et le soutien des employés et des indépendants ont aussi été prises, de façon à élargir encore plus la couverture de la population en accordant les moyens financiers à partir du budget national pour soutenir ces programmes et ces mesures.

Un taux d'emploi de 48 pour cent, un taux d'emploi des femmes de 38 pour cent et un taux d'emploi des personnes plus âgées (entre 55 et 64 ans) de 45,2 pour cent est prévu dans notre stratégie nationale pour l'année 2010.

Nous avons également mis l'accent sur le dialogue social par l'amélioration et la promotion de la législation nationale afin de renforcer les capacités institutionnelles et le développement des ressources, tout cela afin de créer des dispositions législatives pour le dialogue social tripartite, bipartite et au niveau de l'emploi, dans le cadre de ce que stipulent les conventions de l'Organisation internationale du Travail. L'implication des partenaires sociaux est d'ailleurs l'une des conditions les plus importantes pour la création et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'emploi et les représentants des partenaires sociaux ont ainsi été impliqués dans la préparation de documents stratégiques en faveur de l'emploi.

Nous aimerions souligner l'importance pour nous de la coopération avec l'OIT réalisée grâce à des conférences, des ateliers, etc. Pour renforcer les capacités des partenaires sociaux, de nouveaux critères de représentativité des employeurs, des syndicats et des organisations ont été déterminés. Une partie de la coopération et de l'aide dont nous bénéficions de la part de l'OIT doit être ici soulignée, notamment l'ouverture d'un bureau de correspondance de l'OIT dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous avons également donné toute leur importance aux réformes institutionnelles du marché du travail, en particulier l'inspection du travail et les services nationaux de l'emploi pour l'amélioration de leurs capacités, de leurs ressources, de leurs méthodes de travail et par la mise en œuvre de multiples projets.

Dans des circonstances où la situation est déséquilibrée sur le marché du travail, au moment où il y a une augmentation de la main-d'œuvre et une augmentation du nombre de chômeurs dont les qualifications sont insuffisantes, que l'offre d'emploi diminue et qu'il n'existe qu'un soutien limité pour les politiques de l'emploi, notre priorité doit être de développer toute une série de mesures actives et de programmes d'emplois à destination de différents groupes cibles. En outre, nous nous attendons à saisir totalement tous les avantages des possibilités et des ressources financières offertes par les programmes IPA de coopération transfrontalière et dans le cadre d'autres programmes et fonds de l'Union européenne.

L'expérience positive et les exemples qui nous seront présentés au cours de cette Conférence par les autres pays qui ont pris des mesures pour atténuer les effets de la crise seront très utiles pour nos efforts ultérieurs en vue d'améliorer et de promouvoir les conditions sur notre marché du travail.

Ainsi, les expériences de cette Conférence, et tout ce que nous aurons entendu lors des réunions et à travers les contacts avec les représentants d'autres

pays et d'autres participants, permettront d'étendre notre coopération avec ces pays également.

Original anglais: M^{me} BYER-SUCKOO (ministre du Travail, Barbade)

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence intéressent tout particulièrement la Barbade, ainsi que l'ensemble de la région des Caraïbes.

La Barbade souscrit pleinement à l'Agenda du travail décent, et considère que le travail décent est aussi important pour les travailleurs domestiques que pour toutes les autres catégories de travailleurs. Partout dans le monde, le travail domestique est sous-évalué et peu réglementé. Un large partie des travailleurs domestiques sont surmenés, sous-payés et non protégés. Cette situation doit changer.

La Barbade se félicite que la Conférence ait choisi cette année de se pencher sur la question du travail décent des travailleurs domestiques, et envisage d'adopter une norme en faveur de cette catégorie de la population active. Mon gouvernement souscrit à l'adoption d'une convention et d'une recommandation qui réglementeraient de façon appropriée le travail domestique. En 1961, le gouvernement de la Barbade, reconnaissant le rôle important joué par les travailleurs domestiques dans la société, a adopté une loi garantissant des horaires de travail à cette catégorie de travailleurs. La proposition de loi sur le travail prévoit d'améliorer cette protection. Les normes proposées par l'OIT vont faire prendre conscience de la réelle valeur du travail des employés de maison.

J'en viens maintenant aux recommandations concernant le VIH/sida et son impact dans le monde du travail. Je tiens à féliciter l'OIT et ses mandants pour leur initiative dans ce domaine. La question du VIH/sida a systématiquement été placée parmi les priorités nationales de tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête de mon pays. Cet engagement a permis au programme contre le VIH/sida de la Barbade d'améliorer la situation du pays quant à cette question. Aujourd'hui, le taux de transmission du VIH/sida de mère à enfant est de 1 pour cent. L'accès de tous aux thérapies antirétrovirales a permis d'allonger la durée de vie des personnes atteintes du virus et d'en améliorer la qualité de la vie. La mise en place d'une clinique spécialisée dans la prise en charge des besoins médicaux, sociaux et psychologiques des personnes atteintes du virus du sida a doté le programme national d'une réelle valeur ajoutée. Mais surtout, ces mesures ont conduit à la diminution du taux de mortalité chez ces personnes.

Le VIH/sida ne peut toutefois pas être considéré comme une simple question de santé. Il s'agit également d'un problème qui concerne la société et le marché du travail, dans la mesure où le VIH/sida affecte durement les travailleurs et leurs familles, les entreprises et les économies nationales. La Barbade souscrit sans aucune hésitation à la mise au point d'une recommandation sur le VIH/sida dans le monde du travail, tout en poursuivant son travail en faveur de la mise en place d'une législation contre la discrimination.

Enfin, la Barbade soutient pleinement l'OIT dans son travail visant à promouvoir et placer l'emploi au cœur des politiques sociales et économiques. L'emploi constitue le fondement même des économies modernes efficaces. Il renforce chez le travailleur les sentiments d'indépendance et d'appartenance, essentiels à l'épanouissement indi-

viduel. Au niveau macroéconomique, l'emploi est crucial pour la productivité, la compétitivité internationale et dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, par conséquent, d'un domaine qui exige de façon urgente une discussion généralisée, notamment en ces temps de crise économique mondiale.

La crise mondiale a entraîné la contraction de la croissance économique mondiale et a eut un impact négatif sur de nombreux pays, notamment sur de petites économies comme celle de la Barbade.

En tant que gouvernement, nous avons activement encouragé les partenaires sociaux – employeurs et travailleurs – à trouver des réponses pour atténuer les effets négatifs de la crise sur l'emploi. Nous reconnaissons que seuls des efforts concertés permettront une sortie de crise durable.

Parmi les initiatives gouvernementales visant à juguler la crise, on peut citer: la création d'un fonds de formation pour réinsérer les travailleurs déplacés; la mise en place de mesures favorisant le secteur du tourisme, secteur majeur de l'économie de la Barbade; le renforcement des mécanismes de sécurité sociale pour aider notamment les chercheurs d'emploi; l'encouragement des entreprises à recourir en priorité au travail partiel ou au partage des emplois plutôt qu'aux licenciements; la mise en place d'une stratégie de moyen terme sur la période 2010-2014 qui mette l'accent sur la relance économique à travers la croissance de la productivité et la création d'emplois; l'accès accru des travailleurs nationaux aux emplois à l'étranger à travers le développement de nouvelles sources d'emploi dans le tourisme, ex. croisières; et, le développement de programmes majeurs de développement des infrastructures.

Nous devons encourager l'ensemble des groupes concernés au sein de nos sociétés pour identifier les nouvelles activités susceptibles de stimuler la création d'emplois. Il faut poursuivre le dialogue entre les responsables de la planification économique et les partenaires sociaux. Un tel partenariat judicieux nous permettra de rester centrés sur la création d'emplois décents et productifs.

Pour terminer, je voudrais remercier l'OIT pour son soutien apporté aux programmes mis en place par ses mandats issus de la Barbade et de la région des Caraïbes.

Original anglais: M. ZHELYAZKOV (employeur, Bulgarie)

Au cours de l'année dernière, les employeurs bulgares sont parvenus à des résultats importants dans le renforcement et la promotion du dialogue social sur le plan national et pour ce qui est de limiter les conséquences de la crise économique mondiale pour l'économie bulgare.

Le dialogue tripartite dans le pays a été rétabli. La coopération réussie des partenaires sociaux dans le cadre du Conseil national pour la coopération tripartite a eu pour résultat l'adoption et la signature d'un train de mesures anticrise renforçant la position de notre pays parmi les Etats ayant le déficit le plus bas et le plus haut niveau de discipline financière dans le secteur public.

Cependant, il est clair que nous ne pouvons nier que l'augmentation des salaires et des revenus personnels, l'accélération de l'économie et la croissance de l'emploi intervenues ces dernières années appartiennent maintenant au passé. Mais contrairement à d'autres pays, la Bulgarie a réussi à contenir la hausse du chômage en la maintenant à 10 pour

cent et à augmenter les exportations. Certes pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité.

Nous appuyons les décisions du gouvernement tendant à ne pas augmenter les impôts et nous apprécions les effets positifs de diminution des charges sociales et du maintien à 10 pour cent de l'impôt sur les entreprises et sur les revenus qui sont parmi les plus bas d'Europe.

Nous comptons également que la réduction des charges administratives qui va intervenir en diminuant le nombre des permis et des licences aura un effet positif puisque la portée et la durée de ces mesures seront également bien définies.

Les employeurs bulgares ont parfaitement compris que les ressources humaines sont essentielles et mettent en œuvre des programmes de formation professionnelle continue et une politique de développement des carrières, de même que visant à encourager la productivité.

Nous travaillons à un nouveau type de politiques actives pour faire en sorte que les ressources humaines soient conformes aux besoins des employeurs bulgares, l'un des instruments de cette politique étant la mise en adéquation des programmes d'éducation avec les structures du marché du travail.

Des négociations annuelles se tiennent pour déterminer le niveau minimum d'assurance sociale pour les principales activités économiques et les différents groupes professionnels. Le résultat direct est une amélioration du niveau de vie dans le pays ainsi que les mesures visant à limiter et à prévenir l'apparition d'une économie parallèle dans l'économie.

Nous attendons maintenant des actions concertées et des mesures qui seraient prises par tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail de manière systématique afin de prévenir les effets négatifs de la crise économique mondiale et de limiter le plus possible les répercussions au-delà des frontières, compte tenu des politiques financières et économiques peu raisonnables adoptées par certains pays en particulier.

A la lumière de ce que je viens de décrire, nous lançons un appel à l'Organisation internationale du Travail afin qu'elle agisse efficacement pour relever ce défi dans un avenir proche.

Original anglais: M. POTTER (employeur, États-Unis)

La crise économique et financière qui a abouti à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi l'année dernière à la Conférence, s'élargit à présent pour intégrer la crise de la dette publique. La récession mondiale met à mal les dogmes et concepts concernant l'emploi, et montre combien le rapport entre les politiques de l'emploi, les politiques fiscales, économiques et sociales est complexe. Les politiques doivent se concentrer sur la création d'emplois pleins et productifs, et non pas sur la sécurité du travail. L'action du gouvernement doit se concentrer sur l'emploi et l'employabilité soutenus par des politiques de promotion du marché de l'emploi qui permettent à la main-d'œuvre de trouver un travail, d'augmenter la productivité, de faire que le travail en vaille la peine, d'augmenter le niveau de vie et la mobilité sur le marché de l'emploi.

L'emploi productif et durable est le pré-requis au travail décent, à la création de richesse et à la justice sociale, et doit être la pierre angulaire pour les politiques et les actions de l'OIT. Toute discussion sur l'amélioration des conditions de travail et des

normes de l'OIT doit tenir compte de son impact sur la création d'emplois. Cette récession a montré que, malgré les suppressions d'emplois partout dans le monde, il y a encore des possibilités qui s'offrent au gouvernement pour influencer les conditions de création et de maintien d'emplois productifs. La récession, cependant, a aussi montré les limites financières des gouvernements à subventionner l'emploi, s'ils ne sont pas productifs ni durables.

Le plein emploi pour les femmes et les hommes ne peut être réalisé qu'avec un cadre politique et socio-économique stable. Cela exige, bien sûr, bon nombre de facteurs facilitateurs: des politiques pertinentes pour stabiliser la situation économique et financière et un cadre institutionnel et juridique pour garantir les droits de l'homme, y compris la liberté syndicale, le droit à la propriété garanti et la force exécutoire des contrats.

On reconnaît maintenant de façon générale que les petites et moyennes entreprises sont un moteur essentiel de la création d'emplois. Alors, la recommandation n° 189 sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, est un instrument tout à fait important car il démontre l'importance des PME dans la création d'emplois et la nécessité de promouvoir ces PME dans toutes les politiques pour arriver à créer des emplois librement choisis, productifs et durables. Même avant la récession, les grands groupes multinationaux, comme celui qui m'emploie, réduisaient déjà largement leurs effectifs. Même s'il y a reprise mondiale, ils maintiendront ces effectifs à ce même niveau. La croissance de l'emploi sera donc menée par les PME, même si les PME ont été l'une des plus grandes victimes de la crise économique et de l'emploi.

Dans mon pays, pratiquement tous les nouveaux emplois sont créés par des entreprises qui ont moins de cinq ans. Elles ne réussissent pas seulement grâce à une idée géniale de produit ou de service, mais aussi parce qu'elles sont très flexibles et très souples. Elles ne peuvent offrir des emplois durables si elles ne sont pas durables elles-mêmes. On ne peut donc pas se passer des PME dans la reprise économique et la création d'emplois. Les entités multinationales, bien sûr, peuvent faciliter la création d'emplois et de richesses par des modèles commerciaux qui intègrent les entrepreneurs, les fournisseurs, les distributeurs, les employés et les consommateurs. Elles collaborent également davantage avec les petites entreprises, les organisations du secteur privé et de la société civile, et avec les personnes défavorisées elles-mêmes. A titre d'exemple, en janvier dernier, mon entreprise a travaillé avec *Techno Serve*, qui est une organisation à but non lucratif, ainsi qu'avec la *Fondation Bill and Melinda Gates* pour créer un partenariat qui a permis à 50 000 petits agriculteurs fruitiers en Ouganda et au Kenya d'augmenter la productivité de leur production agricole et de doubler leurs revenus d'ici à 2014. Il s'agissait donc d'un plan sur quatre ans pour la production de mangues et de fruits de la passion, qui a permis à ces agriculteurs de participer à la chaîne d'approvisionnement pour la première fois.

La meilleure sécurité, c'est une économie qui crée de l'emploi. Par conséquent, l'OIT a un rôle critique à jouer pour que la croissance économique débouche sur la création d'emplois.

La crise financière touche à sa fin et la reprise s'amorce, et c'est maintenant que commence le vé-

ritable travail de l'OIT: s'assurer que la croissance économique débouche sur des emplois. Il ne s'agit pas d'une tâche simple, et les politiques devront être adaptées aux différentes situations de chaque pays. Toutefois, l'OIT devrait jouer un rôle clé dans la promotion de l'emploi et soutenir ses Etats Membres pour qu'ils puissent développer des politiques capables de stimuler l'esprit d'entreprise.

Original arabe: M. KARA (travailleur, Israël)

La crise financière mondiale a eu des retombées non seulement sur les marchés financiers, mais également sur le développement économique ainsi que sur les relations de travail. C'est la raison pour laquelle l'Histadrut, le syndicat des travailleurs en Israël, a dû prendre des mesures sérieuses.

En effet, après la baisse de la participation au dialogue entre les trois parties en Israël, nous avons vu apparaître des signes positifs de coordination et de coopération entre le syndicat des travailleurs et les organisations des employeurs, ce qui a contraint le gouvernement, qui avait hésité au début à se joindre enfin à ce dialogue social, devenu alors tripartite. Cette coopération a permis à Israël de surmonter les problèmes économiques dont il a souffert en raison de la dernière crise mondiale. Elle a ainsi permis de réduire dans une grande mesure les grèves et la fermeture des usines et des chantiers de même que le taux de chômage. Elle a été enfin couronnée par la signature de conventions de travail, et notamment la convention sur l'assurance obligatoire de la retraite signée entre l'Histadrut et les employeurs et appliquée à tous les secteurs.

Israël a également signé au début de cette année la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, visant à renforcer le dialogue social.

Je voudrais aborder à présent une autre question, à savoir celle des travailleurs migrants. Au cours des deux dernières décennies, Israël est devenu un des pays où la main-d'œuvre migrante a augmenté et elle constitue plus de 10 pour cent de la main-d'œuvre dans notre pays. Ce taux est d'ailleurs en constante augmentation en raison de l'afflux des réfugiés s'infiltrant par les frontières. Un grand nombre d'entre eux sont des travailleurs illégaux, ce qui crée des difficultés pour la préservation de leurs droits, et leur situation ne fait qu'empirer.

Le syndicat des travailleurs, l'Histadrut, qui a récemment décidé de permettre à ces travailleurs d'adhérer à ses rangs en tant que membres à part entière, déploie des efforts inlassables afin d'améliorer leur situation et d'appliquer la législation du travail en leur faveur en dépit des obstacles auxquels nous nous heurtons, et des accords de travail spéciaux et personnels qui les lient à leurs employeurs. Il cherche également à leur garantir le salaire minimal, qui est de plus de 1 000 dollars E.-U., ainsi qu'à fixer les heures de travail, les congés annuels et les assurances de santé, conformément aux normes de travail et à celles du travail décent préconisées par l'OIT.

Pour ce qui est des conventions de travail, certaines avancées positives sont apparues dernièrement concernant l'organisation des travailleurs des différents secteurs de l'emploi dans une convention collective au lieu des conventions spéciales et personnelles adoptées dans ces secteurs, notamment pour ce qui est des catégories vulnérables sujettes à l'exploitation, et dont les salaires restent en deçà du salaire minimal. Nous avons déployé des efforts

considérables afin de parvenir à des conventions de travail collectives qui garantissent à ces travailleurs leurs droits légitimes, et améliorent leurs conditions de travail, bien que nombre d'employeurs parviennent à se soustraire à l'application de ces conventions et que l'inspection gouvernementale ne réussisse pas toujours à faire appliquer les lois.

Nos efforts ont cependant été efficaces dans des secteurs tels que la restauration, l'hôtellerie, les prestations de services, les agences d'emploi, les services médicaux, les communications ainsi que bien d'autres.

Israël est un Etat démocratique qui aspire au bien-être de tous ses citoyens sans exception, ainsi qu'à améliorer leur niveau de vie, instaurer la sécurité et instaurer la paix dans la région. Nous saluons les efforts du gouvernement visant à instaurer la paix et à résoudre les problèmes en suspens avec les Palestiniens et les mesures qu'il a prises afin de créer les conditions favorables à une avancée dans les négociations de paix. De même que nous invitons toutes les parties à créer les conditions qui encourageraient l'instauration de la paix, la compréhension et la coopération entre tous les Etats de la région.

L'Etat d'Israël, grâce à ses capacités scientifiques et technologiques, peut jouer un rôle efficace et positif en faveur du progrès et de la prospérité dans la région, et il souhaite utiliser ces capacités pour contribuer à la prospérité de tous les Etats de la région.

Le syndicat des travailleurs, l'Histadrut, que j'ai l'honneur de représenter, a cru et croit toujours en la paix. Partant de là, et en coordination avec la Confédération syndicale internationale, il a signé une convention de coopération avec le syndicat des travailleurs palestiniens, ce qui nous a permis de résoudre les problèmes financiers en suspens. Nous continuons également à offrir les conseils juridiques aux travailleurs qui en ont besoin. Nous faisons cela afin de renforcer les relations qui permettront finalement de transformer le vœu d'instaurer la paix en réalité.

Original anglais: M. REDFERN (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kiribati)

Cette année marque le dixième anniversaire depuis que Kiribati est entré dans cette Organisation. Par conséquent, par cette brève présentation, je voudrais retracer avec vous les mesures qui ont été prises dans notre pays au cours de ces difficiles dix dernières années.

Il y a dix ans donc que Kiribati a ratifié quatre des huit conventions fondamentales de l'OIT et l'année précédente nous avons ratifié les quatre restantes, ce qui fut une fierté pour le mouvement ouvrier. Kiribati a constitué un comité de direction tripartite pour le travail décent, qui est l'organe de coordination chargé de fournir des conseils au gouvernement sur les questions de travail.

Le gouvernement a apporté des modifications à son cadre légal afin de mettre l'accent sur le tripartisme et le dialogue social pour faciliter l'application de l'Agenda du travail décent de l'OIT. Les mandants ont travaillé ensemble en étroite coopération pour renforcer l'Agenda du travail décent de l'OIT. La mise en œuvre réussie du Programme pour l'emploi des jeunes, dans le cadre des projets GERM (Gérez mieux votre entreprise) et TREE (Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales), permet d'améliorer le dialogue entre les partenaires sociaux. Depuis le début, les programmes GERM et

TREE ont été très prometteurs. Grâce à la présence à leur tête d'un comité de direction, ils ne pourront avoir que de bons résultats.

A ce stade, je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'OIT qui a déployé d'inlassables efforts pour nous aider dans les engagements que nous avons pris, notamment lors de la mise en œuvre du Programme pour l'emploi des jeunes, du programme par pays de promotion du travail décent pour les 8 PICs (pays insulaires du Pacifique) et du plan d'action national pour le travail décent. Beaucoup de progrès ont été réalisés grâce à leur précieuse assistance, même s'il reste encore beaucoup à faire. Nous attendons avec grand intérêt le renforcement de l'assistance du BIT à l'avenir.

Le gouvernement du Kiribati demande à l'OIT d'examiner en priorité le développement de programmes de formation professionnelle plus poussés que l'actuel programme de formation professionnelle des jeunes pour le travail indépendant.

La formation et la reconversion de nos travailleurs et des jeunes chômeurs, de façon à leur donner un niveau de qualification et de compétences qui leur facilitera l'accès aux marchés du travail régional et mondial, reste une grande priorité pour mon gouvernement. Notre Centre de formation maritime de niveau mondial offre une formation de base aux marins et aux officiers, qui les prépare au travail maritime sur les navires marchands à travers le monde. Grâce à l'aide du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, notre Centre de formation à la pêche va bientôt offrir une formation de niveau mondial et permettre à nos jeunes de travailler sur les navires de pêche du monde entier. Afin de répondre aux besoins de formation professionnelle, le Programme de renforcement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels du Kiribati et de l'Australie examinera l'éventuel alignement des programmes de l'Institut de technologie sur les normes australiennes. La phase de transition a commencé l'an dernier, et ce mois-ci commencera sa mise en œuvre complète.

Un programme favorable à tous, destiné au placement de la main-d'œuvre non qualifiée selon des régimes d'emplois saisonniers, est en cours de mise en place avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et cela avance très bien.

En février dernier, j'ai eu l'occasion de discuter des questions relatives au travail avec d'autres collègues des pays du Pacifique et nous avons constaté que c'était une bonne occasion pour favoriser l'Agenda du travail décent au niveau régional. Nous aimerions que de telles discussions se poursuivent. Nos aspirations sont présentées dans la déclaration de Port Vila et je devrais mettre l'accent sur les résultats qui devraient être pris en compte dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi. Kiribati souhaite soumettre à l'examen de la Conférence la proposition selon laquelle la région du Pacifique devrait être incluse dans la phase d'essai de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi.

A Kiribati, la migration est un problème crucial. Je m'en voudrais de ne pas faire référence également aux effets néfastes du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer qui continue d'éroder nos côtes, d'augmenter l'érosion des terres intérieures. C'est de ce point de vue que Kiribati ne peut plus traiter les questions relatives au travail en ignorant les effets du changement clima-

tique et de la destruction de notre terre liée à l'élévation du niveau de la mer.

Original anglais: M. AFTAB ALAM (ministre du Travail et des Transports, Népal)

Nous sommes à un carrefour important de l'histoire. Nous laissons derrière nous une décennie de conflits et nous continuons à vouloir construire un Népal démocratique, prospère et en paix. Nous sommes face à de nouveaux défis qu'il nous faut relever pour progresser sur la voie de la paix, du développement et de la démocratie. Nous concentrons nos efforts sur la mise en place d'une nouvelle Constitution garantissant les droits fondamentaux du peuple népalais, y compris le droit à un travail décent. Les attentes de tous s'accroissent. Si le processus de paix actuel se pérennise, nous devons être à la hauteur de ces attentes. Permettez-moi de remercier la communauté internationale pour le soutien constant manifesté à notre égard, favorable au développement de la démocratie et de la paix.

En ce qui concerne l'emploi décent pour tous, il reste des défis importants à relever à l'heure où 400 000 personnes entrent sur le marché du travail tous les ans. Nous avons besoin de créer de nouveaux emplois, non seulement pour ceux, hommes et femmes qui ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance au cours des dix dernières années de conflit, mais également pour les rebelles qui doivent être réintégrés et réinsérés dans la société, ainsi que dans le système politique et économique.

Le gouvernement du Népal a décidé de lancer un plan de développement de trois ans axé sur l'emploi. Ce plan comprend, parmi d'autres, des activités de développement, des investissements dans la mise en place d'une infrastructure génératrice d'emploi ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement professionnel de large ampleur. Nous sommes également en train de mettre en place une réforme du marché du travail avec la coopération technique de l'OIT.

Le Népal est déterminé à promouvoir l'emploi étranger décent, productif et sûr. A cet effet, nous avons créé de nouvelles institutions et pris de nouvelles dispositions politiques et juridiques. Nous avons signé des accords bilatéraux avec plusieurs pays de destination et nommé des attachés aux questions du travail afin de faciliter l'emploi décent et sûr pour nos travailleurs migrants. Nous reconnaissons toutefois qu'il reste de nombreuses difficultés à surmonter pour nos travailleurs à l'étranger.

Les travailleurs migrants contribuent de façon considérable aux économies tant des pays d'origine que des pays d'accueil, et nous allons donc redoubler d'efforts pour conjointement mettre un terme aux problèmes de maltraitance, d'exploitation et de discrimination ainsi que pour garantir l'application des normes internationales du travail.

Enfin, en tant que Membre actif et responsable de l'Organisation, le Népal est résolu à participer étroitement aux travaux qu'elle mène. La ratification par le Népal d'un nombre important de conventions atteste de son engagement. Dans cet esprit, j'aimerais dire que nous soutenons l'appel du Directeur général en faveur d'une reprise et d'une croissance placées sous le signe du travail décent.

(La séance est levée à 12 h 50.)

Onzième séance

Mercredi 16 juin 2010, 14 h 35

Présidence de M. Nakajima, de M. de Robien et de M^{me} Powell

RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. NAKAJIMA)

Nous reprenons la discussion sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} SIEWIERA (*employeuse, Pologne*)

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer toute ma satisfaction en constatant que cette Conférence concentre ses activités et ses discussions sur un éventail de questions particulièrement importantes, touchant à différents domaines clés tels que la lutte contre le travail des enfants, la justice sociale pour une mondialisation équitable, le travail décent pour les travailleurs domestiques et le VIH/sida sur le lieu de travail. Le rapport du Directeur général pour la 99^e session de la Conférence internationale du Travail intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2008-09* qui s'adresse à des acteurs de l'économie réelle, en l'occurrence à l'ensemble des délégués, a retenu tout particulièrement notre attention.

Ce rapport détaillé fournit des analyses et des informations complètes sur les mesures prises par l'OIT pour atteindre les cibles stratégiques définies par l'Organisation pour 2008-09. Nous tenons à saluer les observations du Directeur général sur les défis et les engagements futurs et à réaffirmer le rôle irremplaçable de l'OIT, la seule organisation dont la mission consiste à promouvoir le tripartisme en tant que moyen fondamental de parvenir à des solutions justes et à des accords équitables dans le monde du travail. Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées ainsi que les conclusions et recommandations du rapport relatives aux résultats obtenus par les Etats Membres eu égard aux objectifs fixés par l'OIT. Ces objectifs figurent dans les documents fondamentaux que sont l'Agenda du travail décent, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée en 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009.

Le rapport traite également des difficultés liées à la poursuite des programmes de travail décent dans le contexte de la crise financière internationale, laquelle remet en question les aspects positifs de la mondialisation qui, par le biais des technologies, de l'investissement et du commerce, crée de nouvelles possibilités de croissance économique.

Dans ce contexte de crise, je suis heureux de pouvoir dire que comparativement aux autres pays eu-

ropéens, la Pologne parvient à obtenir des résultats économiques encourageants. Nous avons enregistré une hausse de 1,8 pour cent du PIB l'année dernière et de plus de 3 pour cent au premier trimestre de cette année. Ces résultats montrent que la Pologne résiste bien aux effets de la crise économique. En avril 2010, les bureaux de placement polonais ont indiqué que plus de 100 000 chômeurs avaient retrouvé du travail en un mois, ce qui constitue un record. Le taux de chômage a baissé de près de 12 pour cent. De plus, beaucoup d'employeurs ont fait part de leur volonté d'embaucher rapidement.

La Confédération des employeurs polonais et les syndicats les plus importants sont parvenus, grâce au dialogue, à trouver des solutions permettant d'alléger l'impact de la crise sur l'économie et l'emploi. L'an dernier, la Commission tripartite est parvenue, avec la participation du gouvernement, à trouver un accord sur des questions importantes, à savoir, notamment, la rémunération, les avantages sociaux des personnes les plus pauvres, la mise en place d'un mécanisme permanent de relèvement des salaires minimum et les subventions pour l'emploi.

Les partenaires sociaux doivent toutefois relever d'autres défis. Tout d'abord, nous devons trouver quelles dispositions prises pour faire face à la crise – lesquelles sont en vigueur jusqu'à la fin de 2011 – devront être intégrées dans le système juridique polonais. Les employeurs estiment que certaines dispositions légales d'aide aux entreprises devraient être maintenues dans le système juridique et activées au cas où surviendrait une autre crise. Beaucoup d'employeurs regrettent que les instruments nécessaires aient été adoptés trop tardivement. Pour éviter de tels retards, nous voudrions disposer de solutions permanentes qui ne seraient appliquées que dans les situations exceptionnelles.

Tout d'abord, nous devons engager un dialogue tripartite avec nos partenaires, y compris le gouvernement, pour rétablir l'emploi dans les entreprises polonaises détruites par les importantes inondations de ces quatre dernières semaines. Nous devons également aborder le problème des rémunérations qui sont plus basses en Pologne que dans les autres pays de l'Union européenne. Les syndicats polonais sont en effet fortement tentés de faire pression pour obtenir une hausse rapide des salaires. Il est essentiel de veiller à ce que les coûts du travail n'augmentent pas plus rapidement que la productivité. L'on doit se rappeler que la productivité moyenne en Pologne est en permanence inférieure à celle des pays d'Europe occidentale. Nous devons constamment

convaincre les syndicats du fait que les augmentations de salaire doivent découler de la hausse de la productivité et non pas être fixées par des mesures administratives. Si nous ne respectons pas ce principe, notre économie cesserait d'être, toutes proportions gardées, un îlot de prospérité sur la carte européenne et nous pourrions bien nous retrouver dans une situation similaire à celle de la Grèce.

Pour conclure, je voudrais souligner que, en dépit des difficultés créées par la crise mondiale, l'OIT devrait nous permettre, par ses propositions qui s'appuient sur 90 ans d'expérience, de créer des conditions propices au développement durable et de trouver les compromis nécessaires pour faire face à la crise économique et aux changements qu'elle induit. Les employeurs polonais partagent les valeurs de l'OIT et prennent part au dialogue social à l'échelle internationale, nationale et sectorielle. Nous espérons que les recommandations du rapport du Directeur général et des discussions et décisions de cette session seront utiles à toutes les délégations présentes et qu'elles leur permettront de lutter efficacement contre le ralentissement de l'économie et la crise de l'emploi.

Original anglais: M. TOFINGA (employeur, Kiribati)

C'est un grand plaisir de pouvoir m'adresser à cette Conférence en tant que président de la Chambre de commerce et d'industrie du Kiribati car c'est la première fois que nous avons la possibilité de nous exprimer devant une instance internationale aussi prestigieuse depuis que le Kiribati est devenu Membre de l'OIT en 2000.

Il faut se féliciter qu'un tel dialogue puisse s'instaurer entre le milieu des affaires et les institutions intergouvernementales comme l'OIT et encourager cette ouverture.

Au cours des dix années qui ont suivi son adhésion à l'OIT, le Kiribati a ratifié les huit conventions fondamentales, dont quatre en 2009. Le pays continue à attacher une grande importance au rôle essentiel que joue l'Organisation au service de tous les mandants tripartites et des populations dans leur ensemble.

Je voudrais également remercier l'OIT de l'aide qu'elle ne cesse d'apporter au Kiribati dans tous les domaines par l'intermédiaire de son bureau de Suva (Fidji) et du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ainsi que grâce à tous les projets de coopération technique, notamment les programmes pour l'emploi des jeunes et d'autres programmes, malgré les difficultés auxquelles elle se heurte.

En février 2010, l'OIT et les Etats Membres du Pacifique ont tenu une réunion tripartite de haut niveau au Vanuatu sur le travail décent comme vecteur du développement durable dans le Pacifique. Les ministres du Travail des huit pays du Pacifique y ont participé. A l'issue de cette importante réunion historique, la Déclaration de Port Vila sur le travail décent ainsi que le Plan d'action du Pacifique pour le travail décent ont été adoptés. Le fait que ces textes aient reçu l'aval de la Conférence des Nations Unies sur la face humaine de la crise économique mondiale dans le Pacifique, qui s'est tenue immédiatement après notre réunion, donne encore plus de poids aux résultats de cette réunion tripartite. Nous sommes convaincus qu'une dynamique s'est enclenchée et que nos efforts porteront bientôt leurs fruits.

Je voudrais également remercier l'OIT et nos partenaires de développement de l'assistance technique

et financière qu'ils nous apportent. Je souhaiterais demander à l'OIT d'aider la Chambre de commerce et d'industrie du Kiribati, pour renforcer entre autres nos capacités dans le domaine des nouvelles méthodes de production et des stratégies d'adaptation, par le biais de programmes faisant appel à des technologies plus écologiques, notamment pour la gestion des déchets. Nous avons également besoin d'aide pour consolider nos capacités en matière de mise en œuvre des politiques, de relations du travail, de conduite des négociations collectives et de fixation des salaires minima, qui figurent parmi les domaines recensés dans le programme par pays de promotion du travail décent pour la Chambre du commerce et d'industrie du Kiribati.

Pour conclure, j'aimerais vous faire part d'un sujet extrêmement préoccupant pour le Kiribati, à savoir les effets destructeurs du réchauffement climatique sur les récifs coralliens. Bien que l'OIT et d'autres partenaires de développement nous aident à relever notre niveau de vie, nous ne pouvons pas faire abstraction des répercussions considérables qu'aura le réchauffement sur la vie des hommes. Certes cette question n'a rien de nouveau, mais je pense qu'il convient d'y revenir. Force est de se demander à quoi servent nos efforts de développement si nous éludons le problème essentiel que pose le changement climatique. Sa solution revêt une importance cruciale pour les petits pays coralliens et insulaires comme le nôtre et bien d'autres. Il est certain que le niveau de la mer monte et que nos côtes sont rapidement érodées au rythme des marées. Nous sommes très anxieux devant l'augmentation du taux de salinité de notre nappe phréatique – une ressource vitale pour notre agriculture et notre alimentation. Je saisis cette occasion pour demander un soutien à la communauté internationale et l'appui de cette Conférence pour nous aider à convaincre les grands bailleurs de fonds de la réalité du réchauffement climatique et leur faire prendre conscience des besoins des petits pays insulaires qui se trouvent démunis face à cette menace.

Ces problèmes sont pour nous un grand sujet de préoccupation car nos sources de revenus et notre existence même sont en danger. Nous ne voulons pas être engloutis et rayés de la face du monde. J'espère que vous nous aiderez à trouver une solution, si ce n'est dans le cadre de cette Conférence, peut-être dans celui d'une autre instance internationale.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

Le rapport du Directeur général soulève une préoccupation, à savoir que dans le sillage d'une crise financière dévastatrice, les signes de reprise économique n'ont pas encore débouché sur la création d'emplois, et que chômage reste à un niveau sans précédent dans de nombreuses régions.

Il est notable que, tant dans le rapport du Directeur général que dans le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, on évite délibérément toute référence aux principes de flexicurité et de l'emploi atypique en tant que moyens pour créer des emplois. Les nouvelles formes de contrat de travail comme l'emploi à temps partiel, l'emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et le travail intérimaire, permettront de transformer la reprise économique actuelle qui est anémique dans de nombreux pays en une reprise qui répondra aux aspirations de l'OIT de conjuguer reprise économique et reprise de l'emploi. Dans un

certain nombre de marchés du travail, des contrats de travail plus souples favoriseront une augmentation du taux d'activité en attirant par exemple les femmes au foyer et les retraités vers le marché du travail. Dans les pays qui connaissent une évolution démographique rapide, augmenter le taux d'activité au moyen de contrats de travail flexibles sera déterminant pour parvenir à une croissance économique soutenue. C'est le cas du marché du travail à Malte qui souffre du faible taux d'activité dû à une faible participation des femmes et à un âge de départ à la retraite relativement précoce.

Les gouvernements et les syndicats, à Malte et ailleurs, doivent distinguer emploi précaire et emploi atypique, et ne devraient pas s'opposer à des formes souples d'organisation du travail, à condition qu'elles sont réglementées. Dans un monde en évolution constante, il y a plus de possibilités pour des emplois de qualité et atypiques qui répondent aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Un marché du travail souple est particulièrement nécessaire dans les pays où les mutations économiques sont rapides, ce qui est le cas à Malte. Des événements récents, comme la privatisation des chantiers navals, la création du secteur de la maintenance aéronautique et l'expansion constante des services financiers, exigent des politiques du marché du travail pour orienter l'emploi vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Les employeurs devraient participer plus étroitement aux stratégies éducatives afin de faire correspondre l'évolution de la demande de main-d'œuvre avec l'offre de qualifications et de ressources humaines.

Le fait que Malte a été relativement peu affecté par la crise financière, grâce à la prudence des institutions financières, et que les finances publiques sont dans un meilleur état que dans de nombreuses autres économies de la zone euro, devrait faire de Malte un lieu d'investissement attrayant ces prochaines années.

L'année dernière, la Conférence se tenait alors que beaucoup d'économies étaient encore en récession, mais il y avait une lueur d'espoir de reprise à l'horizon. Le Pacte mondial pour l'emploi, qui propose un ensemble de mesures nécessaires pour la reprise économique, a été conçu dans ce contexte. Aujourd'hui, les partenaires sociaux sont préoccupés par le fait qu'il risque d'y avoir un délai entre l'accélération de l'activité économique et la réduction du chômage. Ces craintes sont justifiées par la réalité dans de nombreux pays où, jusqu'à maintenant, la reprise n'a pas été riche en emplois. Les gouvernements qui, depuis des années, gèrent l'économie avec des déficits récurrents et une augmentation de la dette nationale, ont peu de marge budgétaire pour stimuler la croissance économique. De nombreux gouvernements sont confrontés au dilemme de réduire les dépenses publiques, ce qui a une incidence sur les salaires, sur le niveau d'emplois dans le secteur public et sur les prestations sociales à un moment où les mesures publiques de relance sont indispensables. L'une des raisons, c'est que, depuis des années, on ne tient pas comptes des réalités économiques pour des raisons politiques et, souvent, les gouvernements ont cédé aux demandes irréalistes des syndicats et de l'électorat en utilisant les ressources de demain pour satisfaire aux besoins des travailleurs et de leurs familles. Ainsi, des secteurs publics sont inefficaces et ont des effectifs pléthoriques, et des systèmes de protection sociale ne sont pas viables, ce qui a en-

traîné certaines économies sur le chemin périlleux de l'insolvabilité.

Dans ce scénario, de nombreuses économies sont encore en récession ou, du moins, connaissent une faible reprise. Alors que la plupart des gouvernements ont été obligés de mettre en œuvre des mesures d'austérité qui, si elles sont nécessaires, ne menacent pas moins de prolonger les effets négatifs de la récession, il incombe encore aux employeurs et aux entreprises privées de jouer un rôle central pour parvenir aux objectifs qui figurent dans le paragraphe 36 du rapport du Directeur général qui se réfère à un «programme d'action et de concertation sur un cadre favorisant l'emploi pour une croissance forte, durable et équilibrée». Pour cette raison, même si les objectifs fixés sont louables, il n'en est pas moins nécessaire de mettre davantage l'accent sur les besoins du secteur privé pour qu'il prospère. Ces besoins sont entre autres les suivants: une bureaucratie législative et réglementaire moins lourde, afin de ne pas décourager la création d'entreprises; une plus grande flexibilité du marché du travail pour faciliter l'emploi; des systèmes de soutien aux PME; une plus grande adéquation entre l'éducation et la formation d'un côté, et les besoins des employeurs de l'autre; et la reconnaissance que la compétitivité et la productivité sont deux conditions nécessaires pour créer des possibilités d'emplois. Tels sont les besoins présentés par les employeurs à la réunion des ministres du Travail au Sommet du G20.

Je conclurai en disant que, même si le pire de la crise internationale est peut-être derrière nous, des braises couvent sous la cendre. Un effort commun est nécessaire entre les partenaires sociaux afin de donner à l'OIT un rôle central et précis pour réorienter l'économie mondiale vers une croissance économique durable et vers la création d'emplois. Si nécessaire, il faut redistribuer les ressources de façon à permettre à l'OIT de travailler de pair avec ses mandants, de leur donner un appui technique s'il le faut, pour les aider à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, et pour mener à bien des recherches afin d'avoir une image plus claire et plus objective de la situation des marchés du travail dans de nombreuses régions.

Original anglais: M^{me} BUTLER TURNER (gouvernement, Bahamas)

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir parler au nom du gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas pour vous faire part de nos programmes en matière d'emploi, dans le contexte de la discussion du rapport du Directeur général.

À l'heure actuelle, les Bahamas a l'un des ratios de la dette au PIB les plus bas des Amériques, à savoir 47,3 pour cent. Nous n'en sommes pas pour autant satisfaits, car cela représente presque 11 pour cent de plus qu'en 2008. Comme pour beaucoup d'autres pays, l'économie des Bahamas s'est contractée. En 2009, selon les estimations, notre économie s'est réduite de 4,3 pour cent. Même si, par rapport à d'autres pays de la région, notre dette par rapport au PIB est relativement limitée et nos pertes insignifiantes dans un pays de seulement 330 000 habitants vivant principalement du tourisme, ces chiffres montrent qu'il faut agir. Nous savons que nous devons réduire le déficit.

Dans son discours sur le budget au parlement, notre Premier ministre, M. Hubert Ingraham, a dit: «Le dirigeant qui fuit les décisions difficiles ne fait

que les reporter et les multiplier pour les générations futures. Ne pas agir mettrait en péril la solide réputation des Bahamas comme destination attrayante pour les investissements étrangers et nous exposerait à des coûts d'emprunt beaucoup plus élevés, tout en limitant et réduisant nos perspectives de croissance et d'amélioration du niveau de vie.»

Nous savons tous que l'OIT craint que, voulant réduire rapidement les déficits, nous réduisions également les programmes sociaux. Dans son discours au sénat, le ministre du Travail et du Développement social, M. Dion Foulkes, a cité votre rapport qui annonçait une «récession sociale». Il est essentiel pour notre gouvernement de maintenir et de créer des institutions au service du public pendant cette période difficile sur le plan économique. Pour cela, nous avons pris les mesures suivantes.

Nous avons augmenté notre programme d'assistance alimentaire de 2 millions de dollars.

Nous avons augmenté notre programme national de déjeuner d'un million de dollars. C'est un programme qui offre un déjeuner chaud aux écoliers dont les parents ne peuvent leur en fournir.

Nous avons créé un programme de prestations chômage. Les salariés licenciés peuvent maintenant recevoir des prestations chômage. Désormais, les travailleurs licenciés pourront bénéficier de ces prestations pendant une période donnée. Ce programme devait être au départ provisoire mais il est devenu maintenant permanent. Les contributions aux programmes sont suivies et réglementées par le conseil national des assurances.

Nous avons aussi un programme de formation et de recyclage depuis septembre 2009. Les travailleurs licenciés ont été invités à suivre des cours à l'institut de formation technique et professionnelle des Bahamas et à l'université. J'ai le plaisir de vous dire que plus de 700 personnes se sont inscrites et 80 pour cent d'entre elles ont été jusqu'au bout de leur formation. Ce programme a été conçu et mis en œuvre en partenariat avec divers intervenants, avec un soutien technique du bureau régional de l'OIT.

Quatre-vingt-cinq diplômés de ce programme de formation ont participé à un programme de création d'entreprises. Ils ont appris à préparer des plans d'entreprise, qui ont été examinés par des spécialistes, et certains ont reçu une subvention pour lancer leur entreprise.

Conformément à notre engagement au processus TRIFOR, la plupart de ces programmes ont été créés en consultation avec nos partenaires sociaux, notamment un certain nombre de syndicats, la Confédération des employeurs, la Chambre de commerce des Bahamas et le Conseil chrétien des Bahamas.

Au nom du gouvernement, je voudrais remercier nos partenaires sociaux, que ce soit les syndicats ou les organisations d'employeurs qui, dès le départ, ont montré qu'ils comprenaient la nécessité de faire preuve de prudence fiscale dans notre pays durant cette période difficile. Ils se sont engagés à faire en sorte que les coûts soient réduits le plus possible.

Je voudrais féliciter les syndicats qui ont promis de proposer des contrats reflétant ces réalités et de travailler avec le gouvernement et les employeurs pour traverser la tempête.

Je remercie aussi les employeurs de notre pays qui, malgré les difficultés, ont su travailler avec les syndicats pour essayer d'éviter les licenciements. Nous voulons que tous les travailleurs affectés reçoivent ce qui leur est dû par la loi, ainsi qu'une

aide sociale grâce à notre système de sécurité sociale.

Pour conclure, je voudrais dire que mon gouvernement a conscience qu'il est difficile de trouver un bon équilibre entre la responsabilité fiscale vis-à-vis des générations futures et les besoins sociaux actuels. Nous sommes un petit pays vivant surtout du tourisme et sommes particulièrement exposés aux cycles économiques des autres pays.

Original arabe: M. EL AMIN (Secrétaire d'Etat au travail et à la formation professionnelle, Jamahiriya arabe libyenne)

Nous sommes venus des quatre coins du monde en vue de réaliser un objectif humain et noble auquel aspirent tous les hommes sur cette terre quelle que soit leur langue ou leur race, à savoir l'accès au travail décent qui leur assure une vie digne. C'est pour cette raison que l'organisation recherche les meilleurs moyens de réaliser le travail décent et d'assurer les conditions nécessaires pour parvenir à un niveau d'emploi convenable et lutter contre le chômage en vue de réduire la pauvreté et de prévenir la criminalité résultant de l'oisiveté. En effet, le chômage et la pauvreté entravent le développement durable et le progrès des peuples. Partout dans le monde, les peuples ressentent encore les répercussions d'une crise économique féroce qui a bouleversé un grand nombre d'entités économiques et qui a signifié la fin des rêves et aspirations d'entités plus faibles. Il en a résulté des millions de chômeurs qui ont perdu leur travail, leurs moyens de subsistance et les moyens d'assurer une vie décente. C'est alors que la Jamahiriya arabe libyenne, qui est Membre de l'OIT, a mobilisé toutes ses ressources pour absorber les retombées de cette crise mondiale et pour effacer ses conséquences négatives aux niveaux social et économique. Elle a ainsi déployé tous ses efforts pour créer des conditions de travail adéquates aussi bien pour les Libyens que pour les travailleurs étrangers qui viennent travailler dans la Jamahiriya arabe libyenne, sans distinction ou discrimination. C'est pour cette raison que la Jamahiriya arabe libyenne a adopté de nouvelles lois qui assurent la création d'emplois, garantissant les droits des travailleurs et régissent leurs relations avec les employeurs et accordent à la main-d'œuvre immigrée la possibilité de travailler en toute sécurité conformément aux normes internationales du travail. Il s'agit notamment de la loi n° 12 de 2010 sur les relations de travail. Celle-ci prévoit la criminalisation du travail des enfants, ce qui constitue un exploit juridique dans ce domaine.

Par ailleurs, cette loi établit une relation équilibrée et équitable entre les partenaires sociaux. Elle affirme la nécessité de faire régner la justice et l'égalité entre tous les travailleurs en Libye, quelle que soit leur nationalité ou leur appartenance ethnique, sans aucune discrimination ou distinction au regard de leurs droits. Cette même loi garantit à tous les travailleurs en Libye le droit de bénéficier de la sécurité sociale et de choisir leur travail en fonction de leurs compétences, et ce sans être soumis à une discrimination quelconque ou au travail forcé. Cette loi prévoit l'obligation pour les employeurs et les entreprises de garantir les droits de leurs travailleurs, les montants qui leur sont dus, les congés annuels et les congés urgents liés aux nécessités de la vie quotidienne. Sans compter les avantages, indemnités et autres montants dus au travailleur lors de la cessation de sa relation de travail.

La législation du travail garantit aussi les droits des femmes. C'est ainsi qu'elle garantit notamment le droit d'avoir un travail qui convienne à leur nature propre, interdit le licenciement des travailleuses en cas de circonstances particulières susceptibles d'entraver l'accomplissement de leurs fonctions telles que la grossesse et les responsabilités familiales. Elle interdit aussi toute discrimination de toutes sortes entre les hommes et les femmes.

La loi susmentionnée prévoit un congé de maternité de 14 semaines pouvant atteindre 16 semaines en cas de naissances multiples. Elle s'applique aux travailleurs agricoles et aux travailleurs domestiques qui bénéficient des mêmes droits et devoirs que les autres travailleurs.

La Jamahiriya arabe libyenne est convaincue de pouvoir jouer un rôle important sur la scène internationale, partant de ses principes novateurs en matière de protection des droits de tous les humains dont, notamment, les personnes qui résident sur son territoire. Elle n'épargnera aucun effort pour garantir, pour ceux qui viennent travailler sur son territoire, une vie digne, conformément aux instructions de notre guide, le guide de la révolution, Kadhafi.

L'annexe du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine, au Golan et dans les fermes de Shebaa, a mis l'accent sur les violations des normes internationales du travail et des chartes internationales, perpétrées par les autorités de l'occupation israélienne. Elle a mis l'accent sur la situation vécue par le peuple arabe, en Palestine, au Golan et dans les fermes de Shebaa, du fait de la poursuite de l'occupation, du blocus, de la barrière de séparation et de l'extension des colonies israéliennes.

La dernière violation en date est l'agression contre la «flottille de la liberté». Il est donc temps que la communauté internationale réagisse à cette situation, interdise ces violations et mettent fin à l'occupation israélienne.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

Je me demande ce que penseront les générations futures lorsqu'elles verront que, bien que nous soyons au troisième millénaire, époque d'innovations et de découvertes, nous continuons à parler de travail décent, d'emplois précaires, de main-d'œuvre bon marché, de travail des enfants, de récession économique, de l'impact négatif de la mondialisation, entre autres choses.

Bien que Malte soit une des plus petites îles au monde, nous connaissons un grand nombre de ces difficultés. N'est-il pas scandaleux que, malgré l'existence d'un cadre législatif, il y ait encore beaucoup de salariés à Malte qui ne sont pas payés au salaire minimum obligatoire, qui n'ont pas droit aux congés maladie, aux congés formation et qui n'ont pas accès aux mesures de santé et de sécurité au travail?

Face à cette situation, le Syndicat général des travailleurs (General Workers' Union) n'hésite pas à signaler ces cas aux autorités et à révéler à la presse le nom des employeurs concernés.

Par ailleurs, notre syndicat plaide la cause des travailleurs migrants victimes d'exploitation auprès du gouvernement.

Encore plus inquiétant est le fait que, dans certains cas, le gouvernement maltais tolère l'emploi de personnes comme travailleurs indépendants, même si elles ne le souhaitent pas, plutôt que de les engager comme salariés. Les motivations qui pous-

sent les employeurs à recourir à de telles méthodes sont évidentes: les travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes avantages et prestations que les salariés; ils n'ont pas droit aux congés formation, ni au paiement des heures supplémentaires, par exemple.

Dans ce genre de situation, notre syndicat partage totalement ce que dit le Directeur général dans son rapport intitulé *La mesure du travail décent*, où il est indiqué qu'«assurer le suivi des progrès accomplis en matière de travail décent est une préoccupation de longue date des mandants de l'OIT», et c'est aussi le cas pour le Syndicat général des travailleurs.

Pour ce qui est du travail des enfants, notre syndicat recommande vivement à notre gouvernement de réaliser des études approfondies sur ce problème, car nous sommes convaincus qu'il y a des enfants qui travaillent, notamment dans les entreprises familiales et les petites entreprises.

Pour ce qui est du Pacte mondial pour l'emploi, notre syndicat soutient l'OIT qui entend suivre l'action des gouvernements et des organisations qui représentent employeurs et employés, et ont été invitées à s'engager à continuer de collaborer pour aider à sortir de la crise économique mondiale.

L'objectif principal doit être de trouver une solution à la crise mondiale de l'emploi par le biais de politiques qui correspondent aux paramètres du travail décent de l'OIT.

Aucun pays ne peut à lui seul sauver l'économie mondiale, mais ensemble, nous avons le pouvoir nécessaire pour enfin entrevoir la lumière au bout du tunnel.

En tant que syndicat, nous restons vigilants, car notre gouvernement, malgré les nombreux conseils reçus, n'est pas revenu sur sa décision d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'électricité, une augmentation inacceptable à une époque où Malte se remet à grand peine de la crise économique. Cette hausse des tarifs est mauvaise pour l'industrie, mais aussi pour les familles.

Notre syndicat a également exhorté notre gouvernement – puisque les partenaires sociaux font de leur mieux pour faire accepter la notion d'apprentissage tout au long de la vie – à continuer à encourager des pratiques telles que la retraite anticipée. Toutefois, malgré ces difficultés, nous sommes déterminés à poursuivre sans relâche notre mission d'aide aux employés pour être la voix de ceux qui souffrent.

Original anglais: M. BOLE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, de l'Education, du Patrimoine national, de la Culture et des Arts et de la Jeunesse et des Sports, Fidji)

Le rapport du Directeur général, *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, nous interpelle. Il remet en question nos choix politiques, et notre gouvernement a placé l'emploi au cœur de ses politiques économiques et sociales, afin de permettre à notre peuple de sortir de la pauvreté. Nous avons pris l'engagement au titre du Pacte mondial pour l'emploi d'améliorer considérablement la protection sociale de base et l'accès à un travail décent.

Notre gouvernement appuie pleinement le thème du rapport global au titre de la Déclaration de 1998, quant à la nécessité d'accélérer les mesures pour lutter contre le travail des enfants. Nous nous félicitons de la feuille de route établie à La Haye, aux Pays-Bas, qui vise l'élimination du travail des en-

fants d'ici à 2016. Le projet de l'OIT relatif au travail des enfants à Fidji progresse et nos partenaires sociaux redoublent d'efforts à cet égard. Nous voulons que tous nos enfants aillent à l'école au lieu de travailler, et que leurs parents travaillent pour pouvoir les soutenir.

Afin de concrétiser cette vision, notre ministère de l'Éducation a maintenu la scolarité gratuite pendant les treize années de l'enseignement primaire et secondaire; il a supprimé les examens externes à l'école primaire et secondaire, afin de réduire les abandons scolaire, et fourni un transport gratuit à tous les élèves des écoles primaires et secondaires, en fonction de leurs ressources. Il continue de travailler en étroite coopération avec les autorités scolaires non gouvernementales pour fournir des équipements scolaires, afin qu'un plus grand nombre d'enfants et d'étudiants aient accès au système scolaire.

Mon gouvernement aimerait remercier l'OIT et les mandants tripartites du Pacifique, qui ont adopté, le 9 février de cette année, la déclaration de Port Vila et le Plan d'action du Pacifique pour le travail décent. Au titre de cet engagement régional, les partenaires tripartites de Fidji ont renouvelé leurs efforts pour réduire encore plus le déficit de travail décent, dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent de Fidji, et nous aider à atteindre les OMD.

Lors de la session de la Conférence de l'année dernière, j'ai confirmé l'engagement de mon gouvernement à traiter rapidement la crise de l'emploi à Fidji. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après un dialogue social très intense avec nos partenaires tripartites et les principales parties prenantes, nous avons décidé ensemble de créer le premier Centre national pour l'emploi à Fidji.

Le 3 novembre 2009, le gouvernement a approuvé l'établissement de ce centre: ce sera un service centralisé pour l'enregistrement, la formation et l'orientation des chômeurs de Fidji vers des activités économiques significatives. Le rôle du centre, qui a commencé à fonctionner le 4 juin, sera de renforcer, faciliter et coordonner toutes nos activités visant à la création et à la promotion d'emplois, et d'en assurer le suivi, dans le but de stimuler l'emploi et la productivité. Ce centre gèrera également notre nouveau service d'emplois à l'étranger ainsi que le service des volontaires de Fidji, en étroite partenariat avec les institutions de formation. Les lignes directrices et les règles du centre ont intégré toutes les dispositions de la convention (n° 122) de l'OIT sur la politique de l'emploi, 1964, dont la ratification a été approuvée par notre gouvernement l'année dernière.

Cette année, le Centre national pour l'emploi de Fidji vise à former environ 36 pour cent des chômeurs, afin de les orienter vers le secteur de l'emploi formel. L'emploi indépendant se met en place avec la création de petites entreprises et l'emploi outremer, notamment pour ceux qui souhaitent offrir leurs services sur la base du volontariat. Ce centre fournira une formation en matière d'emploi, axée sur les compétences, en mettant l'accent sur les emplois verts, la croissance verte et la productivité verte. Le Centre national pour l'emploi fait partie du plan d'action en dix points du gouvernement, visant à réduire le taux de chômage de 8,6 pour cent à 4,2 pour cent en 2012. Nous nous engageons à atteindre cet objectif.

Nous saluons et appuyons les résultats des travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, de la Commission des travailleurs domestiques et de la Commission du VIH/sida.

Nous sommes en train d'élaborer une nouvelle loi sur l'indemnisation des travailleurs, dont nous débattrons cette année avec nos partenaires sociaux et les experts en sécurité sociale de l'OIT. Cette nouvelle législation vise à renforcer notre régime de sécurité sociale en remplaçant le système et les lois concernant l'indemnisation des travailleurs, considérés comme obsolètes, par un système performant pour tous les travailleurs. Ce nouveau système a pour but de fournir plus rapidement de meilleurs soins de santé ainsi que des services de sécurité sociale aux travailleurs victimes d'accidents et aux personnes à leur charge.

Nous procédons aussi à la révision de notre régime des retraites, afin d'assurer une meilleure couverture et des prestations de protection sociale durables aux membres.

Pour résumer, le gouvernement de Fidji soutient fermement une mondialisation équitable et ratifiera la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Nous mettons en place des plans de redressement qui soutiennent le travail décent, aident à préserver les emplois et privilégient la croissance verte. En outre, nous continuerons d'assurer un revenu, une protection sociale et un soutien en matière de formation aux chômeurs et à ceux qui risquent le plus de perdre leur emploi. Nous sommes d'accord pour reconnaître que les enjeux actuels ne sont pas une excuse pour négliger ou affaiblir les normes du travail reconnues sur le plan international. Cependant, Fidji et les autres petits États insulaires lancent un appel aux institutions financières internationales pour qu'elles nous aident dans nos efforts de reprise, sans nous imposer des conditions inutiles. La crise économique a été causée par l'homme, elle nous a été imposée injustement, et elle vient s'ajouter aux cyclones et aux inondations qui nous ont frappés récemment.

Sur cette note, le gouvernement de Fidji remercie en particulier l'Union européenne, la République populaire de Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour leur assistance financière et technique, afin de faciliter nos efforts de redressement, après les désastres causés par l'homme et les catastrophes naturelles.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International)

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom d'UNI-Syndicat mondial Global Union et de ses 20 millions de membres répartis dans 150 pays.

Nous faisons nôtre sans réserve le message de l'OIT en faveur d'une reprise de l'emploi. Les gouvernements ne devraient pas avaler l'huile de foie de morue financière que les marchés leur administrent. Nous sommes passés des politiques de reprise à une ruée vers la porte de sortie qui donne sur la misère humaine. Pendant quelque temps le FMI a résisté aux sirènes de l'austérité. Maintenant, il dirige la symphonie rigoriste avec Dominique Strauss-Kahn comme premier violon.

Alors que M. Strauss-Kahn danse le charleston, les travailleurs font la chenille à la soupe populaire. La récession à double creux des années trente s'annonce.

Nous avons le Pacte mondial pour l'emploi, le temps est venu pour l'OIT de s'affirmer comme leader. L'OIT a maintenant une place à la table du G20. Les recommandations des ministres du Travail du G20 sont ses armes. Elles ne sont pas à l'unisson des messages qu'envoient les ministres des Finances. L'OIT devra se battre pour le travail décent et la justice sociale lors du prochain Sommet du G20, dans deux semaines.

Sommés de prendre leurs responsabilités et de payer leurs impôts, les gestionnaires des fonds privés d'investissement et des fonds spéculatifs menacent de filer vers des paradis fiscaux. Le G20 devrait mettre à un terme à ces pratiques et à l'existence de paradis fiscaux, où qu'ils se trouvent. Nous, nous ne pouvons pas plier ainsi bagage; si nous ne payons pas nos impôts, nous allons en prison. La communauté financière emploie des ressources gigantesques pour résister à la réforme.

Alors que les travailleurs perdent leur emploi, leur salaire, leur retraite et leur espoir, les bonus sont de retour et l'on spéculé à tout va sur la situation financière des Etats. Nous avons lancé une bouée de sauvetage au secteur financier et maintenant que nous avons besoin d'aide, il nous rejette à l'eau et, à bord du navire de secours, met le cap droit au large.

Les travailleurs sont en colère. Ils ne sont pas responsables de cette crise mais ils en paient les conséquences. Ce n'est pas le sentiment des marchés qui compte, c'est celui des individus qui prime.

Nous représentons les travailleurs de la finance dans le monde. Les banques veulent maintenir un modèle qui repose sur la spéculation et qui fait très peu pour répondre aux besoins de l'économie réelle. Elles obligent leur personnel à vendre des produits qui sont douteux, en toute connaissance de cause. Le monde est-il sérieux lorsqu'il parle de réforme de la finance alors qu'au Conseil de stabilité financier (qui emploie 15 personnes, à Bâle) les syndicats n'ont pas droit de cité et les droits ne sont pas garantis? Franchement, je pense que non.

Le secteur financier emploie les meilleurs moyens de pressions, les meilleurs juristes, les meilleurs lobbyistes, les meilleurs conseillers fiscaux. Son objectif: aucun changement. Résultat: une nouvelle crise financière. Nous ne pouvons accepter que l'on continue d'agir comme si rien ne s'était passé.

Cette année, l'UNI organisera son troisième congrès mondial – dont le thème sera «Réaliser une percée» – à Nagasaki, au Japon, ville symbole de paix. Nous nous joindrons à cette occasion à la campagne pour un monde dénucléarisé.

Nous œuvrons à l'organisation des travailleurs dans une économie de services en croissance. Notre tâche est de veiller à la croissance des syndicats. La Coupe du monde est dans tous les esprits, et les sportifs ont besoin de syndicats, tout comme leurs supporters. C'est pourquoi, dans le cadre de sa campagne visant le secteur des services, l'UNI va créer cette année un nouveau syndicat mondial, SportsPro, qui permettra aux sportifs professionnels de se syndiquer et fera entendre leur voix à l'échelle mondiale.

Nous militons également pour la signature d'accords mondiaux avec les entreprises multinationales. Nous en avons signé 36, notre objectif est d'atteindre 50 accords. Ces accords s'inscrivent dans l'optique du travail décent et sont une réponse à l'appel à plus de dialogue social lancé au cours du Sommet des ministres du Travail du G20. Ils présentent un intérêt pour les entreprises. Nous encourageons

l'Organisation internationale du Travail, et notamment le Département des activités sectorielles, à consacrer une partie de son énergie et de ses ressources humaines et financières pour nous soutenir dans notre démarche.

Nous sommes fatigués de l'hypocrisie des entrepreneurs qui parlent de responsabilité sociale des entreprises: ils ne prennent que des mesures symboliques et prennent souvent sur le terrain le contre-pied de ce qu'ils préconisent dans leurs documents d'orientation si bien présentés.

Le président de la HSBC, Stephen Green, a écrit un livre sur la nécessité d'avoir plus de responsabilité d'éthique et sociale des entreprises. Nous lui avons proposé de conclure un accord mondial basé sur son livre. Malheureusement, nous attendons toujours le feu vert de HSBC.

La banque espagnole Santander licencie, à Boston, des travailleurs qui essaient de créer un syndicat. T-Mobile qui, en Allemagne, doit compter avec de puissants syndicats, combat les organisations de travailleurs aux Etats-Unis.

Le gouvernement devrait donner l'exemple. Il y a deux ans, en Colombie, un dirigeant syndical de Citybank, Leonidas Gomez, a été assassiné, mais la justice n'a toujours pas été rendue et l'on continue de déplorer des assassinats en Colombie. Le mot d'ordre que nous donnons donc est le suivant: «Pas d'accord commercial tant que les droits de l'homme ne sont pas respectés».

En conclusion, nous demandons à l'Organisation internationale du Travail de faire preuve de courage et de leadership. Nous pouvons réaliser une percée et mettre la planète sur une nouvelle orbite économique et sociale. Dans deux semaines, l'OIT sera présente à la réunion du G20. Nous lui demandons instamment d'y lancer une offensive victorieuse en faveur de l'emploi et de la justice.

(M. de Robien prend place au fauteuil présidentiel.)

RAPPORT DE LA COMMISSION DU VIH/SIDA: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT (M. DE ROBIEN)

Nous allons interrompre la discussion générale pour passer à l'examen du rapport de la Commission du VIH/sida, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 13.

J'invite les membres du bureau de la commission à bien vouloir monter à la tribune: la présidente, M^{me} Nene-Shezi, le vice-président employeur, M Obath, et le vice-président travailleur, M. Sithole, ainsi que le corapporteur, M. Yeboué.

J'invite également M^{me} McDonough à nous rejoindre et à nous présenter le rapport de la commission au nom de la rapporteuse.

Original anglais: M^{me} MCDONOUGH (gouvernement, Australie, s'exprimant au nom de la rapporteuse de la Commission du VIH/sida)

Le comité de rédaction de la commission, chargé de la tâche peu enviable de travailler au moment où commençait la Coupe du monde de football, a travaillé d'arrache-pied pour apporter les dernières retouches à la recommandation. A la lecture du rapport, j'ai été impressionnée de constater que chaque page reflète parfaitement l'esprit constructif et amical dans lequel la commission a travaillé.

M'exprimant au nom de la commission dans son ensemble, je tiens à remercier le président, qui a su

si bien diriger nos travaux, et les vice-présidents, pour leur soutien sans faille. Les délibérations de la commission constituent un exemple remarquable de dialogue social.

Le partenariat constructif avec les vice-présidents a été le moteur de délibérations efficaces et se-reines. Les gouvernements ont apporté d'excellentes contributions et l'apport des coordonnateurs régionaux a permis au groupe gouvernemental d'affirmer clairement sa position lors des délibérations de la commission. L'engagement constant des délégués a été d'une importance décisive, tant pour l'établissement du consensus que pour l'amélioration de la recommandation, à chaque étape.

Le respect indéfectible des membres de la commission pour les droits de l'homme et la dignité humaine a été le garant d'une adhésion pleine et entière à ces principes fondamentaux, qui constituent les fondements de la recommandation et sont essentiels pour combattre la discrimination sous toutes ses formes.

Les dispositions diversifiées de la recommandation et la nécessité de cibler non seulement les travailleurs mais leurs familles et les personnes à leur charge font du lieu de travail et du monde du travail le cœur même des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida. Le champ d'application de la recommandation va également dans ce sens, puisqu'elle couvre l'ensemble des travailleurs et toutes les formes de travail, et englobe par conséquent les catégories les plus vulnérables, comme les travailleurs du sexe.

Les dispositions de la recommandation contribueront à assurer un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et aux dispositifs d'aide. La recommandation accorde une attention particulière aux questions relatives à la santé et à la sécurité au travail et rappelle qu'il est important d'intégrer la lutte contre la tuberculose dans les programmes sur le VIH/sida.

Constatant l'appui résolu de la commission, je suis persuadée qu'une fois adoptée par la Conférence le 17 juin, la recommandation deviendra pour les Etats Membres et les partenaires sociaux un outil indispensable pour combattre le VIH/sida sur le lieu de travail.

J'espère que la recommandation pourra orienter les efforts de chacun d'entre nous et que nous pourrions œuvrer de concert à la réalisation de notre objectif commun en conservant l'esprit consensuel qui a présidé à l'élaboration du texte.

La résolution qui l'accompagne constitue la feuille de route pour l'avenir. Elle confirme que le VIH/sida est un défi mondial, qui exige par conséquent une réponse mondiale, fondée sur la recommandation qui fixe les points de repère qui permettront de lutter contre la pandémie avec la plus grande efficacité possible.

Je tiens avant de terminer à remercier le corapporteur, le président et les vice-présidents ainsi que tous les membres de la commission et du secrétariat. C'est grâce aux efforts soutenus que vous avez déployés que nous avons pu établir avec succès la recommandation, la résolution et le rapport.

Je vous sou mets par conséquent le rapport et la résolution pour adoption à la plénière. Comme vous le savez, la recommandation fera l'objet d'un vote demain matin. Je vous demande de témoigner de votre appui et de voter pour la recommandation. La rapporteuse, l'ensemble des membres de la com-

mission et moi-même sommes extrêmement fiers d'avoir participé à la rédaction de la 200^e recommandation de l'OIT.

Original anglais: M. OBATH (employeur, Kenya; vice-président employeur de la Commission du VIH/sida)

Je voudrais dire tout d'abord combien je suis honoré de pouvoir parler au nom des employeurs à l'occasion de la présentation à la plénière des travaux de notre commission.

Les deux semaines que nous avons passées ensemble à examiner le projet de recommandation sur le VIH/sida et le monde du travail font partie d'un long voyage que nous avons engagé en tant que mandants tripartites de l'OIT. Ce voyage, qui est pour moi une épopée, a commencé en juin 2000, lorsque la 88^e session de la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution sur le VIH/sida et le monde du travail.

Cette résolution soumise par le groupe des employeurs et appuyée par les autres reconnaissait le pouvoir énorme qu'ont les organisations d'employeurs et de travailleurs, en partenariat avec les gouvernements, pour contribuer à lutter contre la propagation du VIH/sida et pour aider les travailleurs qui sont affectés. La résolution reconnaissait également le cadre unique que présentait le monde du travail pour réagir à ce fléau.

Cette année-là, M^{me} Mercy Makhalemele, une personne touchée par le VIH et en provenance de la Province du Kwazulu Natal, un endroit qui tient beaucoup à cœur à notre présidente, M^{me} Nene-Shezi, nous a parlé et nous a exhorté à conjuguer nos efforts pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination sur le lieu du travail en raison du VIH/sida.

Le Conseil d'administration du BIT a donné effet à la résolution en convoquant en 2001 une réunion d'experts tripartite qui a élaboré le *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail*. Ce recueil nous a beaucoup aidés, guidant les personnes sur la façon de faire face à la pandémie dans le monde du travail. Une caractéristique principale de ce recueil est le soutien et le consensus qu'il a recueillis au plan mondial et sa traduction dans de nombreuses langues. Ce soutien massif s'explique par le fait que le Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs et le Secrétaire général de la CISL (aujourd'hui la CSI) ont publié une déclaration commune demandant à leurs affiliés dans le monde entier de conjuguer leurs efforts pour passer la vitesse supérieure en matière de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail, en mettant en œuvre ce recueil.

Un certain nombre de réunions bipartites et de séminaires de renforcement des capacités ont eu lieu avec l'aide de M^{me} Sophia Kisting et du programme de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail pour donner effet à la déclaration commune.

En adoptant une recommandation sur le VIH/sida, notre commission peut dire que nous sommes passés à une vitesse encore supérieure dans notre réponse. Non seulement notre consensus sur la façon d'aborder ce problème grave sur le lieu de travail est préservé, mais nous avons aussi comblé les lacunes qui étaient apparues dans le recueil. Nous l'avons actualisé pour qu'il reflète la réalité actuelle, sans pour autant limiter son universalité en y apposant une date. Notre commission a longuement parlé des directives accompagnant ce nouvel instrument et les a adoptées par consensus.

Bien que nous ayons eu des débats très animés où chacun donnait son avis sur le préambule, les définitions, le fonds d'application, les principes généraux, les politiques et programmes nationaux, la mise en œuvre et enfin le suivi, il n'a pas été nécessaire une seule fois de voter. Nous devons cela à l'esprit de camaraderie qui a régné dans notre commission et à la direction éclairée de notre présidente, M^{me} Nene-Shezi, qui s'est assurée que tout le monde était inclus dans ce processus. Je voudrais rendre hommage à notre présidente et aux membres de la commission pour cet excellent travail. C'était un exemple parfait de tripartisme et de dialogue social. Je suis heureux que notre recommandation reconnaisse l'importance de la coopération et de la confiance entre employeurs et travailleurs et leurs représentants pour mettre en œuvre les politiques et les programmes sur le VIH/sida.

Bien entendu, nous avons eu des discussions difficiles, notamment sur la forme que revêtirait cet instrument. Notre groupe pensait que cette recommandation s'inspirerait du soutien reçu par le recueil du BIT et ne nécessiterait pas une ratification, ce qui permettrait d'agir plus rapidement sur le lieu de travail étant donné l'urgence de la situation.

Nous pensions que cette recommandation s'appliquerait tant aux pays à faible prévalence du VIH qu'à ceux où le taux de prévalence est élevé. En effet, les premiers doivent redoubler leurs efforts de sensibilisation pour que ces taux n'augmentent pas et les seconds doivent non seulement prendre soin des travailleurs infectés et touchés par le VIH/sida, mais aussi redoubler d'efforts de prévention. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons maintenant un véritable instrument mondial.

Je demande à tous les participants à la 99^e Conférence de voter demain très largement en faveur de cet instrument véritablement mondial pour réagir au problème du VIH/sida dans le monde du travail. La commission a également adopté une résolution sur le VIH/sida et le monde du travail, soumise cette fois par le groupe des travailleurs. Notre groupe l'a appuyé fermement car nous pensons que l'OIT doit prendre les mesures nécessaires pour promouvoir cette recommandation, aider les États Membres et les partenaires sociaux à la mettre en œuvre et en assurer le suivi.

Je voudrais rendre particulièrement hommage au vice-président travailleur, M. Jan Sithole, pour la façon dont il a dirigé son groupe et pour la façon dont il a coopéré avec nous. Je voudrais aussi remercier le groupe des employeurs pour la confiance qu'il m'a témoignée ainsi que mon secrétaire, M. Frederick Muia, pour son soutien et ses conseils. Je voudrais rendre aussi hommage à M^{me} Kisting et à tous les membres du secrétariat de l'OIT qui ont facilité notre travail, et ce de façon très professionnelle. Je voudrais remercier la Fédération kenyane des employeurs qui m'a choisi pour servir les employeurs du Kenya dans diverses instances dans la lutte contre le VIH/sida dans notre pays, notamment dans le contexte du Conseil national de lutte contre le VIH/sida. Ces fonctions m'ont permis d'affronter les problèmes posés par cette épidémie et de contribuer aux discussions sur cet instrument.

Original anglais: M. SITHOLE (travailleur, Swaziland; vice-président travailleur de la Commission du VIH/sida)

C'est un honneur pour moi que de m'adresser à cette auguste assemblée dans l'optique de l'adoption du rapport de la Commission du

VIH/sida et le monde du travail, ceci dans le sillage de la recommandation et de la résolution qui sont soumises maintenant à l'attention de la Conférence.

Pourquoi le lieu de travail est-il devenu le point d'ancrage de notre action contre cette pandémie? La réponse est très simple. Sur leur lieu de travail, les hommes et les femmes se trouvent réunis pour gagner leur vie, pour nourrir leur famille. C'est la raison pour laquelle le lieu de travail est un point de passage très important pour assurer leur subsistance. C'est aussi l'endroit où les travailleurs assurent la production, où ils peuvent assurer les moyens d'existence du pays, sa richesse et générer aussi les bénéfices des entreprises qui les emploient. Or le VIH, malheureusement, sape les bases mêmes de ce système et du lieu de travail. Nous n'avons pas d'autre choix par conséquent que de lutter ensemble contre ce fléau, tant sur le lieu de travail que dans le monde du travail au sens large.

Ce serait faire preuve de la plus grande négligence que d'ignorer ce problème et de ne pas s'y attaquer directement sur le lieu de travail. Dans sa sagesse, le BIT a publié un recueil de directives pratiques qui s'inspire d'une véritable vision et, en neuf années d'existence, ce recueil a fait ses preuves en permettant des interventions fructueuses de succès. Dans certaines régions, il a été à l'origine d'une véritable transformation des comportements et de l'adoption de mesures appropriées pour lutter contre ce fléau.

En dépit de tous les résultats positifs déjà obtenus depuis sa publication, le recueil de directives pratiques pêche malheureusement par quelques limites, d'où la nécessité de se doter d'un véritable instrument juridique international prévoyant des dispositions permettant de superviser toutes les mesures prises, de faire des évaluations et d'assurer un travail de suivi. Ce que ne permet pas le code.

Nous avons été – et c'est un honneur – les pionniers, les chefs de file dans ce travail que constitue la mise au point de cet instrument international qui, lorsqu'il sera appliqué, permettra de lutter efficacement contre l'incidence terrible de cette pandémie.

En établissant cet instrument, nous avons toujours gardé à l'esprit que nous luttons contre une pandémie redoutable. Une pandémie qui frappe aveuglément. Une pandémie qui a systématiquement mis en échec les efforts déployés pour tenter de lui trouver un remède. Une pandémie qui ne stigmatise pas, mais qui est plus redoutable encore lorsque les gens stigmatisent ses victimes. Une pandémie qui est une arme de destruction massive. Une pandémie qui a fait de nombreux d'entre nous les habitués des cortèges funéraires et des enterrements. Une pandémie qui risque de compromettre la lutte contre le travail des enfants, car à cause d'elle de nombreux enfants se retrouvent chefs de famille.

Défiant la loi mathématique qui veut que deux valeurs négatives s'annulent, cette pandémie fait de la pauvreté et de la faim un couple funeste qui engendre la mort et la misère. Les employeurs se retrouvent privés d'une main-d'œuvre qualifiée, les travailleurs perdent des camarades et des compatriotes, et les enfants perdent leurs parents. La pandémie grève fortement les budgets nationaux et exige davantage d'aide financière durable.

Ce fléau fait que notre tâche est pratiquement comparable à celle du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est-à-dire que nous devons trouver tous les moyens susceptibles de lutter contre ce

phénomène et essayer de prévenir son incidence, voire de la contrer. Tant qu'un remède définitif ne sera pas disponible, ce fléau continuera de bafouer ouvertement le droit fondamental à la vie.

Face au dilemme que je viens de rappeler, nous nous devons de mettre au point cet instrument international. C'est un instrument qui s'appuie sur une très large définition des travailleurs, qui inclut les demandeurs d'emploi, les candidats à un emploi, les bénévoles, les travailleurs domestiques, les personnes mises à pied ou suspendues, les travailleurs de l'économie informelle, le personnel des forces armées ou en uniforme, et les travailleurs migrants, leurs familles, et tous ceux qui dépendent du travail du chef de famille. Le lieu de travail y est aussi défini au sens le plus large possible. Nous avons insisté sur le caractère confidentiel des données. Nous avons aussi mis l'accent sur les conseils et les tests volontaires. Nous avons refusé toute forme de test obligatoire. Nous avons rappelé que le dialogue social est un véritable outil pour mettre au point des politiques et des programmes nationaux susceptibles de combattre cette pandémie. Nous nous sommes efforcés de rappeler aux parties quelles sont leurs obligations et quel est leur mandat, notamment en rappelant au G8 l'engagement qu'il a pris de mobiliser des ressources pour cette cause et aux gouvernements de veiller à allouer des fonds sur leur budget public pour protéger la santé publique et pour témoigner de leur attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes heureux de dire que le processus engagé par le Bureau avec la publication du Recueil de directives pratiques et qui s'est poursuivi avec la décision du Conseil d'administration de donner le feu vert à l'élaboration d'un instrument international – qui a débuté l'année passée – a finalement abouti à sa conclusion logique, c'est-à-dire à un véritable instrument qui pour l'heure est un point de départ, puisque tout dépendra de sa mise en œuvre. Nous pensons que tout plan d'action ne peut réussir que s'il est véritablement mis en œuvre.

L'attachement, l'enthousiasme, je dirais même la passion, dont nous aurons su faire preuve, nous et tous ceux qui ont travaillé à nos côtés l'an dernier, tout cela a montré que les parties croyaient au consensus et qu'elles étaient prêtes à appuyer ce document en tant qu'accord collectif international de nos mandants tripartites. C'est une recommandation autonome au sens propre. C'est une recommandation qui vise à combattre ce fléau et nous pensions qu'on ne pouvait pas traiter cet instrument comme une recommandation ordinaire assortie à une convention, surtout pour ce qui est de la question du suivi et de la présentation de rapports.

Nous sommes heureux de rappeler qu'après de longues discussions au sein de la commission tripartite nous avons finalement pu nous entendre sur une résolution qui accompagne cette recommandation. Nous avons mis en exergue des points essentiels dans cette recommandation, à savoir les précautions universelles, la reconnaissance du fait que l'alimentation joue un rôle fondamental dans tout ce qui touche à la prévention, au traitement, à la prise en charge, aux soins et au soutien, le fait qu'il faut assurer des ressources suffisantes pour mettre en place des projets générateurs de revenus destinés aux couches les plus vulnérables. Il est des groupes à risque dont il faut tenir compte au premier chef du point de vue de la prévention. Il faut aussi recon-

naître que la volonté politique, l'engagement, sont essentiels si l'on veut créer un environnement propice à l'adoption de mesures pour lutter contre ce fléau. Nous pensons que les comportements doivent changer, les visions culturelles également. On peut les utiliser de façon positive pour lutter contre les incidences négatives de ce fléau.

La recommandation et la résolution, si elles sont adoptées par cette Conférence, permettront à toutes les parties prenantes de jouer leur rôle: les Etats Membres joueront un rôle dans le suivi et l'application de cette recommandation et sur tout ce qui touche à l'obligation redditionnelle. Les autres mandants de l'Organisation, les travailleurs et les employeurs, joueront un rôle dans la définition de politiques nationales. Le BIT jouera le sien en offrant une assistance technique aux Etats Membres et le Conseil d'administration aura pour rôle d'accélérer le processus de mise en œuvre du suivi.

L'engagement dont a fait preuve la commission tripartite me laisse espérer que ce sera un instrument qui pourra trouver sa raison d'être de façon concrète et nous verrons que c'est un instrument qui, finalement, ne sera qu'une norme minimale à l'échelle internationale, mais qui pourra être mis en œuvre par tous les Etats Membres, par tous ceux qui, en raison de leur Constitution nationale, se doivent de protéger le droit à la vie de leurs citoyens. Tous ces Etats Membres n'ont guère d'autre choix finalement, ils devront forcément utiliser cet instrument mais de façon volontaire, sauf dans le cas des gouvernements qui le cas échéant, en raison de leur Constitution, n'ont aucune obligation en ce sens.

Il ne faut pas de laxisme ni de complaisance. Nous devons nous mobiliser à l'échelle tripartite pour lutter contre cette pandémie. Je crois que la justice nous l'impose et qu'il serait regrettable de retarder la mise en œuvre de cet instrument au niveau des Etats.

A ce stade, permettez-moi de remercier la présidente de la Commission du VIH/sida, ainsi que le vice-président employeur.

Mes remerciements vont aussi au groupe des travailleurs, à M^{me} Kisting, à toute son équipe et au secrétariat ainsi qu'à la CSI et à ACTRAV.

Notre détermination inébranlable, notre attachement, notre dévouement, notre unité dans la vision que nous poursuivons nous ont permis de mettre au point cet instrument juridique international, cette recommandation autonome sur le VIH et le sida et le monde du travail. Nous espérons que cette recommandation pourra nous aider à lutter contre les ravages que provoque cette pandémie à l'échelle internationale et nous sommes heureux que cet instrument puisse s'appliquer sur le lieu de travail et permettre le travail décent.

Nous pensons que l'on ne peut pas ne pas adopter cet instrument. Les choses sont claires à notre avis. Ce serait un véritable crime contre l'humanité que de s'en abstenir et je crois que ce n'est pas le message que cette organisation, cette auguste assemblée pourrait envoyer au monde extérieur.

Original anglais: M^{me} NENE-SHEZI (gouvernement, Afrique du Sud; présidente de la Commission du VIH/sida)

Comme certains d'entre vous le savent, cette date, le 16 juin, occupe une place particulière dans le cœur de chaque Sud-Africain.

En effet, il y a 34 ans de cela, la jeunesse de Soweto en Afrique du Sud est descendue dans la rue pour donner une voix et un visage à l'opposition au

régime de l'apartheid. C'est la raison pour laquelle, lorsque je pense au 16 juin, je me souviens de mes premières années à l'université: je suis impressionnée et je me sens encouragée par l'impact très profond qu'a eu cette manifestation sur l'histoire contemporaine de mon pays.

Ayant été choisie pour présider la Commission du VIH/sida, je suis particulièrement touchée que ce soit le 16 juin que j'aie été chargée de vous présenter une recommandation, qui, elle aussi, améliorera la vie de nombreuses personnes dans le monde qui sont touchées par cette pandémie mondiale, qui risque de compromettre leur droit au travail décent et au développement durable.

Comme vous le savez tous, le succès des travaux d'une commission est le résultat d'un travail collectif et des compétences de chacun des membres de cette commission, dont la plupart avait déjà commencé à travailler sur ce sujet l'an dernier. Je voudrais vous remercier tous de tout le travail que vous avez fait, de tous les efforts que vous avez déployés et de l'appui que vous avez apporté.

Je voudrais également remercier mes vice-présidents, M. Obath et M. Sithole, pour leur esprit de coopération, pour leurs conseils avisés et aussi pour leur pragmatisme lorsqu'il s'agissait de régler des problèmes difficiles et, en effet, c'était un véritable plaisir que de travailler avec des hommes de votre trempe, merci beaucoup de l'appui que vous m'avez apporté.

Je tiens également à remercier le rapporteur et corapporteur, M. Yeboué, les membres du comité de rédaction de la commission également, de l'excellent travail qui a été fait. Et je voudrais aussi remercier les membres gouvernementaux de leur soutien sans faille, et leurs coordonnateurs régionaux, de leurs interventions très pertinentes qui ont permis au débat d'avancer tout en permettant à la commission de discuter suffisamment en détail de toutes les questions importantes. Pour terminer, je voudrais remercier le secrétariat, M^{me} Kisting, ainsi que son équipe d'experts. Vous avez été excellents au podium, dans les cabines d'interprètes, dans les couloirs, lorsque vous avez reçu, traduit, préparé les amendements, les rapports et les instruments: merci beaucoup de votre appui.

C'est une grande satisfaction et c'est avec fierté que je vous présente et que je recommande l'adoption de la première norme internationale sur le VIH/sida dans le monde du travail. Pendant toutes ces séances, les membres de la commission ont fait preuve d'enthousiasme et ont apporté un appui unanime en faveur d'une recommandation relative au VIH/sida. La commission a discuté et a adopté la recommandation suite à un consensus et, en effet, chacune des dispositions de cette recommandation a joui de l'appui unanime de la part de chacun des membres de la commission. Mais ce qui nous semble particulièrement important c'est que nous sommes tous convenus que l'instrument prendrait la forme d'une recommandation. Et comme certains d'entre vous le savent, il s'agissait là d'un point important qui a été discuté l'an dernier. Durant nos discussions, nous avons réussi à nous mettre d'accord pour que l'on se fixe comme objectif une recommandation solide.

Ce travail exécuté par la commission et le consensus sur lequel reposait la recommandation sont un excellent exemple de tripartisme en action, mû par une concertation tripartite et par un dialogue constructif entre les travailleurs et le vice-président em-

ployeur, et aussi par l'engagement très positif, constructif et volontaire des membres gouvernementaux de la commission.

Cette collaboration pour trouver un consensus collectif au sein de la commission, au sein des groupes et entre les groupes, est quelque chose dont on peut se féliciter. Je pense que cela a inspiré tous les membres de la commission et cela se reflète également dans l'excellent résultat obtenu.

Ce résultat est une norme internationale du travail très solide et très forte concernant le VIH/sida dans le monde du travail. La recommandation lie les employeurs, les travailleurs, les gouvernements; elle les relie dans une cause commune pour relever un des principaux défis du monde d'aujourd'hui. Etant donné que la majorité des personnes touchées sont des travailleurs ou des personnes en âge de travailler, le fait d'avoir pu élaborer cette recommandation est source de fierté pour le BIT ainsi que pour ses mandants tripartites.

Une fois que cette recommandation aura été adoptée par la Conférence, le 17 juin, elle devrait largement contribuer à la riposte mondiale contre le VIH/sida, comme cela nous a été imposé d'ailleurs par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette recommandation contribuera à la réalisation du sixième objectif des OMD, qui vise à mettre un terme à la propagation du VIH/sida, sur le lieu de travail notamment, et à mettre à disposition un traitement à tous ceux qui en ont besoin. Cette recommandation étant le reflet d'un attachement indéfectible aux droits de l'homme et au respect de la dignité humaine, elle sera facilement mise en œuvre par tous ceux qui sont concernés. Cette recommandation est solide parce qu'elle permet la protection des droits de l'homme fondamentaux et également la parité entre les hommes et les femmes, la protection de la santé et des droits génésiques, la protection sociale, la santé et la sécurité au travail, et aussi des possibilités d'emploi pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida.

Il convient également de mentionner que la commission a mis l'accent sur le fait qu'il est utile de connaître son statut VIH après un dépistage volontaire et confidentiel, mais elle a rejeté toutes formes obligatoires de dépistage. Le caractère inclusif du champ d'application de la recommandation couvre donc tous les travailleurs, quelle que soit leur forme de travail, et sa portée s'est étendue aux forces armées et au personnel en uniforme, ce qui nous permettra donc de couvrir pour la première fois la totalité des personnes qui travaillent dans notre société.

Un autre élément important est que des groupes tels que les travailleurs migrants ou en transit sont également couverts par cette recommandation.

La recommandation accorde une grande importance à la jeunesse, et il me semble que cela est particulièrement important aujourd'hui parce que nous sommes le 16 juin, le jour où la jeunesse sud-africaine a donné sa vie pour lutter contre l'apartheid et pour faire respecter les droits de l'homme. Je suis donc très fière d'annoncer que la recommandation concerne à la fois les jeunes travailleurs, les apprentis et les stagiaires et contient également des dispositions spécifiques relatives à la lutte contre le travail des enfants ainsi que la traite des enfants.

La recommandation tient compte des travailleurs, de leur famille, de leurs proches et, par conséquent, fera du lieu de travail un lieu privilégié pour appliquer les stratégies nationales en faisant office de

portail pour l'accès universel aux soins, au traitement, à l'appui, au soutien. La prévention est au cœur même de cette recommandation. Elle permettra de renforcer les interventions sur le monde du travail dans le monde entier, notamment dans la lutte contre la tuberculose, et d'ailleurs, la recommandation soutient également les dix domaines prioritaires de l'ONUSIDA.

On y met également l'accent sur le maintien des travailleurs séropositifs au travail et sur la création d'activités génératrices de revenus pour ces personnes, ce qui devrait donc leur permettre de continuer à occuper un emploi tout en suivant un traitement.

Alors que nous allons aller de l'avant pour ce qui est de la diffusion, de la promotion et de la mise en œuvre de la recommandation, l'engagement de ses auteurs, c'est-à-dire les mandants tripartites de l'OIT, est absolument essentiel. Dans ce contexte, la mise en place de politiques tripartites nationales fondées sur les droits de l'homme et visant à surmonter les discriminations sera en effet une considération primordiale.

L'engagement des mandants sera fondamental pour permettre à chaque pays de s'approprier cette recommandation et pour faire en sorte que chaque politique et programme tienne compte des besoins et des spécificités de chaque pays, de ses gouvernements, de ses employeurs et de ses travailleurs.

Les employeurs et les syndicats ouvriront la voie dans leur communauté. L'élan politique sera absolument fondamental pour la mise en œuvre de cette recommandation, qui servira d'ailleurs non pas simplement de base pour intensifier la lutte nationale contre le VIH/sida, mais permettra également de renforcer la coordination des efforts déployés sur le plan international et régional. En tant que tel, c'est un nouvel outil important pour la communauté qui lutte contre le VIH/sida sur le plan international, et aussi pour les membres de la famille de l'ONUSIDA.

Cette recommandation va certainement contribuer de manière considérable aux efforts déployés dans les pays et dans le monde entier pour lutter contre le VIH/sida. Moi-même, en tant que présidente de la commission, j'espère sincèrement que cette recommandation jouira de votre plein appui et j'espère également que vous serez tous disponibles pour participer au vote demain.

Je vous invite vivement à être présents à mes côtés demain matin lors du vote.

Original anglais: M. WALCOTT (employeur, Barbade)

Au nom du groupe des employeurs et plus particulièrement au nom de la Barbade, j'interviens pour appuyer la recommandation et la résolution sur le VIH/sida et le monde du travail 2010 qui sont soumises à l'examen de cette séance plénière.

Les travaux relatifs à la préparation d'un instrument pour remplacer le *Recueil des directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail* ont commencé à la Conférence internationale du Travail en 2009 et devaient se poursuivre et se conclure à la Conférence internationale du Travail en 2010. Depuis le début, en 2009, la position des employeurs était qu'il fallait avoir une recommandation autonome nous permettant de combattre le fléau du VIH et du sida.

Après de longs débats au début de la Conférence internationale du Travail de 2009, les mandants tripartites sont convenus d'élaborer et d'examiner une

recommandation autonome. Au cours des deux années qu'ont duré les discussions, la confiance s'est installée entre les partenaires sociaux et plusieurs questions litigieuses qui se posaient ont été réglées grâce à des discussions collectives, si bien qu'aucune de nos questions n'ont jamais dû faire l'objet d'un vote. Le débat était parfois animé mais jamais hargneux.

Reconnaissant que la recommandation ne contenait pas de dispositions spécifiques concernant le suivi et la présentation du rapport, le groupe de travail a présenté une résolution qui invitait le Conseil d'administration à adopter certaines mesures visant à appuyer la mise en œuvre des dispositions de la recommandation.

Cette résolution a été négociée par toutes les parties et jouit de l'appui total de toutes les parties présentes aux réunions de la commission.

Cette recommandation ainsi que la résolution qui l'accompagne sont maintenant présentées à la conférence générale pour adoption. Certaines des principales recommandations adoptées dans cet instrument ont une portée élargie définissant clairement les catégories de travailleurs couvertes, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'égalité entre hommes et femmes pour tous, y compris les travailleurs, leurs familles ainsi que leurs proches et leurs ayants-droit. Il ne peut y avoir de discrimination ou de stigmatisation des travailleurs et en particulier des demandeurs d'emploi ou des personnes à la recherche d'un emploi sur la base du statut supposé ou réel pour ce qui est du VIH. Les travailleurs et leurs familles, ainsi que les personnes à leur charge doivent bénéficier d'une protection de leur vie privée, et notamment de la confidentialité en ce qui concerne le VIH/sida, et notamment en ce qui concerne leur statut VIH/sida.

Aucun travailleur ne doit être obligé de se soumettre à un test de dépistage ou de divulguer son statut VIH. Les dépistages doivent être vraiment volontaires et ne faire l'objet d'aucune contrainte. Le statut réel ou supposé du VIH ne doit pas être une cause de cessation de l'emploi. La protection des travailleurs dans des professions particulièrement exposées au risque de transmission doit être assurée – je pense plus particulièrement aux infirmières. Les politiques et programmes nationaux sur le VIH/sida et le monde du travail doivent être inclus dans les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les domaines relatifs aux stratégies de réduction de la pauvreté, y compris le travail décent, les entreprises durables ainsi que les stratégies de génération de revenu, le cas échéant.

Toutes les personnes couvertes par cette recommandation, y compris les travailleurs vivant avec le VIH et leurs familles, ainsi que les personnes qui sont à leur charge, doivent avoir un droit d'accès aux services de santé. Les membres doivent promouvoir le maintien au travail et le recrutement des personnes vivant avec le VIH.

Ce qui précède ne représente que quelques-unes des importantes dispositions contenues dans l'instrument dont nous sommes saisis, alors que nous cherchons à nous engager plus pleinement dans le travail avec les partenaires sociaux et avec la société civile dans son ensemble pour faire face ensemble à la propagation de cette épidémie.

Encore une fois, cette recommandation et la résolution qui l'accompagne sont pleinement appuyées par les employeurs ici présents.

La France salue la naissance de cette recommandation et s'en réjouit ardemment, d'autant plus que la deuxième lecture a renforcé le texte sur des points importants comme la protection contre les discriminations, les mesures en matière de santé et de sécurité au travail ou la coopération internationale. C'est parce qu'il y a un vrai consensus sur le fond que nous en remercions tous les auteurs.

La France est un des pays les plus engagés dans l'aide internationale en réponse à la pandémie. Elle a donc de nombreux motifs d'appuyer ce texte. J'en citerai trois, chacun étant un impératif.

Premier impératif, le devoir de mobilisation. La pandémie, ce sont des millions de morts, des dizaines de millions de vies dévastées, des années et des années de retard dans le développement de plusieurs régions du monde. Or, en l'état de la science, beaucoup de ces désastres seraient évitables si la mobilisation était totale. C'est ce qui rend le succès de la Conférence si important pour fédérer les énergies.

En adoptant cette recommandation, la première norme internationale du travail, la Conférence met à la disposition de la communauté internationale une arme supplémentaire, une arme dans la lutte contre le virus, une arme qui sera d'autant plus efficace qu'elle a été forgée dans le tripartisme.

Deuxième impératif, c'est la cohérence dans l'action et la cohérence des actions. C'est une priorité générale pour la France. Vous le savez mieux que quiconque, Monsieur le Président, elle s'applique aussi à ce sujet.

Or, de ce point de vue, la négociation de 2010 nous a fait progresser, en clarifiant le rôle des acteurs et la place du lieu de travail. En effet, dans ce texte, le lieu de travail est à la fois l'objet classique d'une norme internationale du travail mais c'est aussi le levier d'une stratégie globale de lutte contre la pandémie qui va bien au-delà du mandat de l'OIT.

Cette double nature était un défi et la négociation l'a transformée en valeur ajoutée.

Le troisième impératif, c'est la mise en œuvre effective. Adopter un texte est une étape fondamentale mais tout commence maintenant et tout se jouera sur le terrain. C'est pourquoi la France a soutenu tout ce qui tendait à faciliter et à garantir l'application des principes qui sont adoptés par la Conférence.

Je pense naturellement à un certain nombre de précisions juridiques dans le texte de la recommandation, mais je pense aussi à la résolution qui l'accompagne qui est une véritable feuille de route invitant le Conseil d'administration du BIT à un suivi actif.

Certes, les gouvernements ont un rôle de premier plan dans cette mise en œuvre mais elle sera, c'est l'évidence, la responsabilité de tous et la Conférence peut être assurée du plein engagement de la France à cet égard.

En conséquence, la France soutient pleinement l'adoption de la recommandation et elle souhaite qu'elle reçoive le soutien le plus massif et unanime.

Original espagnol: M. MÁRQUEZ (employeur, Panama)

Lorsque, il y a une dizaine d'années, j'ai pour la première fois commencé à mesurer l'ampleur du phénomène du virus du VIH/sida, la première chose qui m'est venue à l'esprit, au-delà de la dimension

tragique du phénomène pour les individus affectés, est la question de son impact économique et de la façon dont il touche les entreprises de diverses façons.

Bien que le VIH/sida ait été détecté depuis de nombreuses années, certains secteurs ont, dans nos pays, encore du mal à en saisir l'impact et les conséquences sur le développement.

C'est pourquoi, lorsque j'ai été chargé d'étudier le problème, j'ai effectué un certain nombre de projections économiques. Ainsi, au Panama, si l'on considère le coût des traitements actuels, une prise en charge de toutes les personnes atteintes du virus du sida qui garantirait leur traitement et leur suivi, absorberait entre la moitié du budget national de santé, selon des prévisions plutôt optimistes, et deux fois le budget national de santé, selon un scénario pessimiste.

Les projections de coûts au sein d'autres pays de la région sont proches de celles-ci. L'argent nécessaire pour couvrir ces dépenses doit bien venir de quelque part. Or, comme dans la plupart des pays, et notamment dans le mien, la tendance des systèmes de santé pour faire face à de telles dépenses supplémentaires est d'augmenter les cotisations de sécurité sociale des employeurs, la prise en charge de ce phénomène rendrait plus onéreux le coût de fonctionnement des entreprises et les placerait en situation de désavantage compétitif par rapport à celles des pays où la prévalence du VIH/sida est faible.

Ceci sans compter de la baisse de compétitivité qui serait enregistrée dans les entreprises confrontées à la perte de ressources humaines, formées, qualifiées et disposant des compétences adéquates obtenues au terme de longues années.

L'augmentation du nombre de personnes atteintes par le VIH/sida exerce, d'autre part, une pression à la baisse sur le pouvoir d'achat des individus, ce qui en plus d'avoir un effet tragique sur ces personnes et leurs familles, entraîne une contraction des marchés.

Pour éviter ce qui s'est produit dans d'autres pays où des entreprises ont dû fermer à cause de l'impact du VIH/sida, les pays d'Amérique latine doivent s'efforcer de tout mettre en œuvre pour prévenir cette pandémie et en juguler les effets.

C'est pourquoi, en tant que membre de la délégation du Panama, je demande aux employeurs et aux autres partenaires sociaux, pour le bien de nos pays, de souscrire à cette recommandation et de l'adopter.

Original anglais: M^{me} LARYEA-DJAN (travailleuse, Ghana)

C'est un honneur que d'intervenir au nom des représentants des travailleurs pour appuyer ces documents sur le VIH/sida et le monde du travail.

L'instrument que nous allons adopter couvre tous les citoyens, respecte la confidentialité et la vie privée, sans aucun compromis. Il encourage le dépistage volontaire, soutient les personnes qui vivent avec le VIH/sida, protège tous les groupes vulnérables et prend en compte les piliers du travail découlant tout en mettant l'accent sur le dialogue social.

L'incidence de la pauvreté sur l'épidémie a été l'une des préoccupations exprimées par le vice-président travailleur qui a suggéré que les politiques nationales devraient examiner la question des revenus et de la sécurité alimentaire et mis l'accent sur le fait que la nutrition devait être prise en considération dans le traitement contre le VIH/sida.

La commission a travaillé sans relâche pour élaborer la recommandation et la résolution relative au

VIH/sida dans le monde du travail et, pendant les sessions tripartites, les membres ont discuté dans un véritable esprit de tripartisme.

Au nom des membres du groupe des travailleurs, nous soutenons pleinement la recommandation et la résolution et nous espérons que tous les pays vont s'engager à les mettre en œuvre à l'échelle régionale et locale pour lutter contre le VIH/sida à tous les niveaux. Nous espérons que demain tous les délégués voteront en faveur de l'adoption de cette recommandation et de cette résolution.

M^{me} STEPANOFF (*employeuse, France*)

Au nom du groupe des employeurs, nous sommes très heureux de pouvoir vous confirmer que l'objectif global poursuivi par la recommandation est indubitablement une meilleure protection des personnes infectées et affectées par le VIH vis-à-vis de l'emploi.

Cet important moment s'inscrit dans une ligne de temps non linéaire que nous percevons même parfois comme chaotique et qui fait naître des sentiments contradictoires.

Sentiment d'urgence face à la pandémie qui continue de progresser malgré les efforts déployés depuis bientôt trois décennies; deux nouvelles personnes sont mises sous traitement quand cinq sont nouvellement infectées.

Sentiment de décalage entre cette urgence à informer, prévenir, soigner et le long processus qui nous a réunis; et pourtant ce temps nécessaire à la concertation et à la maturation ne fut pas si long, car qu'est-ce que deux fois 15 jours pour arriver à un texte discuté puis adopté par près de 180 membres?

Sentiment d'attente face à la crise actuelle qui exige des Etats et des entreprises de traiter et hiérarchiser les questions financières, économiques, sociales et environnementales, toutes prioritaires et interdépendantes.

L'essentiel est que nous continuions le travail entrepris, que nous ayons la ferme détermination de passer au temps de la mise en œuvre de cette recommandation dont nous ne doutons pas que la Conférence l'adopte.

Les acteurs du monde du travail ne sont pas les acteurs naturels de la réponse à cette pandémie et ils devront être accompagnés. Nous devons donc retourner dans nos pays respectifs pour faire connaître la recommandation et surtout insuffler l'esprit extraordinairement respectueux et constructif qui aura prévalu lors des travaux de la commission.

Il s'agira de gagner l'engagement de toutes les parties, de guider la recherche de consensus et de cohérence et de créer la solidarité nécessaire pour atteindre notre double aspiration: prévenir de nouvelles infections et assurer dans nos sociétés la place digne et active que les personnes vivant avec le VIH souhaitent légitimement avoir et conserver.

En respectant les personnes touchées, c'est bien sûr tout simplement nous-mêmes que nous respectons en tant qu'être humain.

Partout dans le monde, chaque personne vivant avec le VIH est le membre d'une famille, un collègue de travail, le citoyen d'une nation. Ne l'oublions pas. Je vous invite à y penser lorsque vous voterez demain pour adopter cette recommandation.

M^{me} MOKRANI (*travailleuse, Algérie*)

Au nom du groupe des travailleurs, je voudrais apporter tout mon appui à ce projet de recommanda-

tion sur le VIH/sida et le monde du travail, d'un apport certain dans le domaine de la lutte contre la propagation du virus.

Pour mon pays, l'Algérie, cette recommandation vient renforcer la politique mise en œuvre en matière de dépistage volontaire gratuit et anonyme, la lutte contre la discrimination et la prise en charge des séropositifs et malades atteints du sida.

M^{me} GOUADI BOUZIMBOU (*employeuse, Congo*)

Au nom de l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo, je voudrais préciser que le VIH/sida est devenu l'affaire de tous et bien entendu, celle des employeurs. En République du Congo, avec un taux de prévalence de 3,2 pour cent pour une population de 4 millions d'habitants, les employeurs ont, depuis lors, pris conscience de ce que cette pandémie détruit la société et constitue un frein important au développement des entreprises.

C'est donc sans ménager aucun effort qu'ils ont adhéré au programme national de lutte contre le VIH/sida en intégrant aux activités des entreprises entre autres, l'information et la formation des travailleurs relatives au VIH/sida.

Aujourd'hui, l'adoption de la recommandation sur le VIH/sida et le monde du travail, à cette 99^e session de la Conférence internationale du Travail, va être l'expression de la détermination des parties dans la réponse au VIH/sida en milieu professionnel.

Je souligne particulièrement dans cette recommandation le champ d'application et les politiques et programmes nationaux qui sont le résultat des discussions fructueuses des travaux de la commission. Il est à noter qu'aucun emploi, formel ou informel, n'a été exclu.

Quant aux politiques et programmes, ceux-ci devront, notamment, contribuer d'une part à la protection contre la discrimination et la stigmatisation des travailleurs et de leurs familles vivant avec le VIH/sida et, d'autre part, à l'élargissement et l'amélioration de l'accès au traitement du VIH.

Cependant, les politiques et programmes ne peuvent être bénéfiques que si leur mise en œuvre est efficace. C'est donc l'engagement ferme de toutes les parties à l'application de cette recommandation qui sera déterminant pour une réponse adéquate au VIH/sida, au profit du travail décent et du développement durable.

Original anglais: M^{me} TYÖLÄJÄRVI (*travailleuse, Finlande*)

Le groupe des travailleurs de la Commission du VIH/sida, souscrit pleinement aux résultats des travaux de cette commission. Nous avons travaillé d'arrache-pied, et très tard, mais toujours dans un très bon esprit de coopération avec le groupe des employeurs, le groupe gouvernemental et le secrétariat du BIT. Les travailleurs se félicitent de cette coopération. Nous nous réjouissons d'avoir pu convenir d'une excellente recommandation qui guidera notre action aux quatre coins du monde.

Je peux faire écho aux orateurs précédents en déclarant que cette recommandation a une très large portée et un caractère clairement antidiscriminatoire. Elle s'oppose aux tests obligatoires, pour quelque raison que ce soit. Elle contribue à l'élaboration de politiques et de programmes nationaux en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Elle met également l'accent sur les traitements, la prévention, les soins et l'accompagnement

et insiste sur la participation et l'implication des personnes qui vivent avec le VIH/sida. Elle préconise l'adoption de mesures adaptées de sécurité et de santé au travail et la protection des enfants et des jeunes susceptibles d'être contaminés par leur entourage.

Le groupe des travailleurs estime que la force de cette recommandation se mesurera à la façon dont elle sera mise en œuvre. Nous encourageons le Conseil d'administration à prendre les mesures proposées dans la résolution annexée à la recommandation. Nous invitons les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les gouvernements à adopter les mesures prévues pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la recommandation et de sa résolution annexe.

Une coopération internationale à grande échelle, notamment avec l'OMS et l'ONUSIDA, s'avère nécessaire. Le groupe des travailleurs ne peut que l'encourager. La recommandation nous aidera à investir pour l'avenir, à investir dans les ressources humaines et dans la dignité humaine. Tous les travailleurs, y compris les travailleurs séropositifs, ont besoin de notre aide pour développer pleinement leur potentiel sur le marché du travail. C'est une excellente affaire pour les entreprises et une excellente politique d'investissement, surtout en période de récession économique.

Le groupe des travailleurs approuve dans réserve cette recommandation et la résolution qui lui est annexée. Nous sommes convaincus que les autres groupes feront de même lors du vote de demain.

Original anglais: M. MDWABA (employeur, Afrique du Sud)

Aujourd'hui, en Afrique du Sud, nous célébrons la journée de la jeunesse qui correspond aussi à la date anniversaire du soulèvement de 1976 lorsque la jeunesse de notre pays s'est soulevée contre le système éducatif de l'apartheid qui était injuste et inégal. C'était une démonstration contre l'injustice et pour le respect des droits de l'homme qui s'est soldée par la perte de nombreuses vies innocentes.

Nous nous réjouissons qu'en ce jour où nous commémorons cette quête des droits fondamentaux de l'homme, nous soyons réunis pour adopter la recommandation qui constituera un instrument mondial de lutte contre les effets du VIH/sida dans le monde du travail.

La recommandation est bien accueillie par les employeurs de notre pays et de notre continent qui est l'un des plus durement affectés par le VIH/sida. Nous estimons que cette recommandation assure un équilibre convenable entre les responsabilités des Etats Membres, des travailleurs et des employeurs, et qu'elle met à profit l'expertise des mandats et d'organismes tels que l'ONUSIDA et l'OMS.

Dans les discussions sur la recommandation, les employeurs savaient bien qu'il fallait tenir compte des spécificités du monde du travail. Nous ne devons pas sous-estimer la nécessité d'adapter les programmes de lutte contre le VIH/sida afin d'inclure le secteur informel et les travailleurs dans tous les types de lieux de travail et quelles que soient les modalités de leur travail, et cela constitue bien un défi pour tous les mandats.

Nous nous félicitons que la tuberculose ait été incluse dans les programmes de réaction au VIH/sida. En effet, la recommandation tient parfaitement compte des autres maladies qui se manifestent dans le monde du travail.

Il est rare qu'une recommandation soit adoptée ainsi avec un objectif unique et avec une reconnaissance aussi unanime de la responsabilité de chacun. C'est par la collaboration que nous pourrions faire face au VIH/sida dans le monde du travail rendant ainsi possible le travail décent et productif et les entreprises durables.

Nous espérons que cette recommandation jettera les bases d'actions concrètes qui nous permettront de lutter efficacement contre le VIH/sida dans le monde du travail.

Le PRÉSIDENT

La liste des orateurs étant épuisée, nous allons procéder à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure dans les paragraphes 1 à 843. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 843 – est approuvé.)

**PROJET DE RECOMMANDATION SUR LE VIH ET LE SIDA
ET LE MONDE DU TRAVAIL: ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption du projet de recommandation sur le VIH et le sida et le monde du travail. Nous allons procéder paragraphe par paragraphe, en commençant par le préambule.

(Le préambule et les paragraphes 1 à 54 du projet de recommandation sont adoptés successivement.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le projet de recommandation dans son ensemble?

(Le projet de recommandation est adopté dans son ensemble.)

Je vous prie de noter que la recommandation proposée fera l'objet d'un vote par appel nominal demain jeudi 17 juin.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROMOTION
ET L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION
SUR LE VIH ET LE SIDA ET LE MONDE
DU TRAVAIL, 2010: ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Il nous reste maintenant à adopter la résolution contenue dans l'annexe au rapport, qui concerne la promotion et l'application de la recommandation sur le VIH et le sida et le monde du travail, 2010. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution?

(La résolution est adoptée.)

Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je tiens à remercier et à féliciter très chaleureusement les membres et le bureau de la commission pour leurs travaux. Le résultat auquel nous sommes parvenus aujourd'hui, comme l'ont rappelé plusieurs orateurs, est le fruit de deux sessions de la Conférence. Je voudrais remercier également le secrétariat pour son excellent appui tout au long de ces travaux.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAILLEURS
DOMESTIQUES: PRÉSENTATION, DISCUSSION
ET APPROBATION**

Le PRÉSIDENT

Nous poursuivons avec l'examen du rapport de la Commission des travailleurs domestiques, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 12.

J'invite les membres du bureau de la commission à bien vouloir monter à la tribune: la présidente, M^{me} Trasmonte, le vice-président employeur, M. Rahman, la vice-présidente travailleuse, M^{me} Yacob, et la rapporteuse M^{me} Herzfeld Olsson. Je donne tout d'abord la parole à M^{me} Herzfeld Olsson pour qu'elle nous présente le rapport.

Original anglais: M^{me} HERZFELD OLSSON (gouvernement, Suède; rapporteuse de la Commission des travailleurs domestiques)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission des travailleurs domestiques. Ce faisant, je voudrais vous donner un bref aperçu des travaux qui ont abouti à ce rapport et aux conclusions proposées.

Nos travaux ont été caractérisés par la volonté commune de proposer des conclusions en vue d'une norme à la fois utile et ratifiable, qui permette d'améliorer les conditions de travail des travailleurs domestiques, catégorie de travailleurs de tout temps défavorisée, comme l'a souligné, dès notre première séance, la représentante du Secrétaire général, Manuela Tomei, en présentant le rapport IV(2).

Nous étions tous convaincus qu'il était urgent d'adopter des conclusions qui aident les Membres à trouver les moyens de garantir aux travailleurs domestiques la protection à laquelle, comme tous les autres travailleurs, ils ont droit, et ainsi de progresser vers la concrétisation du travail décent pour des millions de travailleurs domestiques dans le monde entier.

Nous avons siégé à 21 reprises. Nous avons eu quatre séances tardives, plusieurs réunions de groupe, un groupe de travail tripartite et une réunion du comité de rédaction de la commission.

Nous avons réussi à terminer la première lecture des 43 points des conclusions proposées, ce qui était une tâche très ambitieuse compte tenu de la longueur de ces conclusions et aussi de la multiplicité des questions qu'elles recouvrent.

Au début de nos travaux, nous nous sommes interrogés pour savoir si les conclusions proposées devaient déboucher sur une convention ou une recommandation. Ayant constaté une grande divergence d'opinions parmi les membres de la commission et donc l'impossibilité de décider par consensus, nous avons procédé à un vote qui nous a permis de trancher d'une manière rapide et transparente.

Une fois acquis le fait que nous nous orientions vers une norme qui prendrait la forme d'une convention complétée par une recommandation, nous savions mieux où nous allions.

Les définitions de «travail domestique» et de «travailleurs domestiques» ainsi que la portée des conclusions proposées ont été décidées par un groupe de travail tripartite de la commission. Ce groupe de travail a considéré que ces définitions devaient être inclusives afin que tous les travailleurs domestiques ayant besoin d'une protection puissent bénéficier des dispositions de la convention. Il a d'autre part décidé que les éventuelles dérogations devraient être très limitées et soumises à la condi-

tion que les travailleurs concernés bénéficient d'une protection au moins équivalente. Il était essentiel, pour la réussite de nos travaux, de prendre ce type de décision dès le début.

Ensuite, la commission s'est penchée sur des aspects sur lesquels il y avait consensus. Nous étions d'accord pour dire que les travailleurs domestiques doivent jouir de tous les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que des autres droits de l'homme.

Nous avons souligné la nécessité de tenir compte des besoins particuliers des jeunes travailleurs domestiques, et de mieux les protéger. C'est pourquoi, dans les conclusions proposées, nous avons fixé un âge minimum d'admission au travail domestique qui est conforme aux dispositions des conventions n°s 138 et 182, et précisé que ce travail ne devait pas priver les jeunes d'une instruction ou d'une formation professionnelle.

Un autre principe communément admis par les membres de la commission, est que les travailleurs domestiques doivent avoir des conditions d'emploi équitables et des conditions de travail décentes, y compris le salaire minimum lorsqu'il en existe un, et aussi le droit à la protection de la vie privée au même titre que le ménage employeur. De plus, les travailleurs domestiques doivent bénéficier d'une protection efficace contre toute forme d'abus et de harcèlement.

En examinant les points des conclusions proposées, qui portent sur le temps de travail, la santé et la sécurité, la protection sociale et les mécanismes d'application de la législation, nous nous sommes aperçus que les avis des délégués étaient partagés quant au juste équilibre à trouver pour que l'instrument soit à la fois utile et ratifiable. Néanmoins, la commission a considéré qu'il fallait régler ces questions d'importance primordiale d'une manière qui lui permette de définir effectivement une norme minimale pour la protection des travailleurs domestiques.

Je suis fermement convaincue que durant ces semaines, la commission a jeté une base solide pour la deuxième discussion, qui aura lieu l'année prochaine, même si, comme l'indique le rapport, certains aspects des conclusions proposées devront alors faire l'objet d'un examen approfondi. Cela est normal puisqu'il s'agissait cette année de la première lecture de ces conclusions, mais cela veut dire aussi qu'il nous reste beaucoup à faire.

Le rapport de notre commission comporte quatre parties, l'introduction, qui contient les déclarations liminaires des membres employeurs et travailleurs, de 85 gouvernements, d'un représentant des Nations Unies et de plusieurs ONG.

Nous avons ensuite une partie consacrée à la discussion générale sur les conclusions proposées, qui résume l'examen de 225 amendements et de nombreux sous-amendements.

Ensuite vient la troisième partie intitulée «Déclarations finales» dans laquelle figurent les interventions de la matinée de vendredi 11 juin.

La quatrième partie contient les conclusions proposées telles qu'adoptées et mises au point par le comité de rédaction. Elle est suivie de la proposition de résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour à la prochaine session ordinaire de la Conférence, d'une question intitulée Travail décent pour les travailleurs domestiques.

Le rapport de notre commission sera particulièrement important pour la préparation de la discussion

de l'année prochaine. Il reprend fidèlement tout ce qui a été dit, comment et pourquoi. Avec le travail de suivi du Bureau, il guidera la préparation de la discussion de l'année prochaine.

J'espère qu'en 2011, nous serons encore mieux préparés pour pouvoir mener des discussions constructives et bien ciblées qui aboutiront au but important que nous nous sommes assignés, à savoir élaborer une norme minimale de protection pour les travailleurs domestiques.

Je tiens à remercier notre présidente M^{me} Trasmonte, et les deux vice-présidents, M. Rahman et M^{me} Yacob, qui ont fait preuve d'esprit de coopération dans l'intérêt des millions de travailleurs domestiques du monde.

Les membres des gouvernements, qui m'ont désignée comme rapporteuse, ont beaucoup contribué à la conclusion heureuse de nos travaux. Je les remercie de leur patience et de leur attitude constructive.

Je tiens aussi à rendre hommage au secrétariat, qui a contribué à la production de ce rapport, pour sa compétence, son dur labeur et sa motivation.

Je sou mets donc le rapport de la Commission des travailleurs domestiques et les conclusions proposées pour adoption à la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. RAHMAN (employeur, Bangladesh; vice-président employeur de la Commission des travailleurs domestiques)

Comme je le disais dans mes remarques liminaires à la fin de la première séance de la commission, le groupe des employeurs nourrit l'espoir que nous puissions nous mettre d'accord sur des conditions qui permettent d'améliorer les conditions de travail des travailleurs domestiques.

Le rapport de notre commission contient un projet de texte comportant un résumé de nos discussions ainsi que les dispositions que nous recommandons dans l'optique d'une convention assortie d'une recommandation. Nous demandons à la Conférence d'adopter le présent rapport.

Lors de la dernière séance de la commission, nous avons exprimé dans nos remarques finales un certain nombre de préoccupations en ce qui concerne la portée et les effets de la convention, préoccupations dont nous avons fait part dans nos observations liminaires. Le texte de la convention sous sa forme actuelle ne peut être ratifié par la plupart des pays. Tout le monde semble en être conscient et pourtant seul notre groupe se soucie jusqu'à présent de cette question. Cette convention n'est pas un document phare destiné à n'être jamais ratifié mais un instrument qui sera mis en œuvre pour mieux protéger les travailleurs domestiques. Nous retrouver devant un instrument juridique inutile qui, à lui seul, rend le processus normatif sans objet nous surprend quelque peu.

Fort heureusement, il nous reste un an pour améliorer le texte actuel et adopter un instrument qui soit vraiment de nature à améliorer la situation des travailleurs domestiques. C'est une tâche immense au vu de la lenteur des discussions qui ont précédé et du grand nombre de points dont l'examen a été repoussé.

L'année prochaine, il faudra travailler dans la transparence et de manière démocratique. Il est hors de question qu'un groupe soit exclu de la discussion. La commission progresse lorsqu'elle recourt véritablement au dialogue tripartite comme l'a fait

le groupe de travail chargé d'élaborer une définition des travailleurs domestiques.

Il est regrettable que nous n'ayons pu continuer à débattre dans les groupes de travail. Nous devons par-dessus tout adopter des méthodes de travail respectueuses du tripartisme et mettre en place les conditions d'un véritable dialogue social, ce qui n'a pas été le cas cette année.

Nous avons également bien pris garde de ne pas nous laisser importuner par les Organisations non gouvernementales et autres instances qui ne suivent pas les mêmes règles tripartites que nous et sont étrangers à nos us et coutumes en la matière. A vrai dire, un certain nombre de questions relatives à nos méthodes de travail mériteraient d'être examinées au sein du Conseil d'administration. Quant à l'objectif de l'OIT consistant à protéger les travailleurs domestiques, il va de soi qu'il a notre appui et que nous sommes déterminés à le poursuivre.

Le groupe des employeurs a demandé un vote sur deux sujets très importants. Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur cette question. En premier lieu, nous avons demandé que l'on vote sur la forme de l'instrument proposé, question déterminante à nos yeux. Nous étions en faveur d'une recommandation dans la mesure où ce type d'instrument aurait donné aux Etats Membres la latitude et la souplesse nécessaires pour couvrir des activités de nature très diverse. Elle leur aurait également permis de mettre en œuvre, dans le domaine du travail domestique, la législation existante ainsi que de nouveaux instruments en tenant dûment compte des spécificités de leur contexte national.

Elle aurait également eu un effet immédiat, ce qu'une convention et notamment la convention sous sa forme actuelle, ne peut avoir. Malheureusement, la plupart des gouvernements ne se sont pas rangés à notre avis. Nous acceptons bien évidemment le résultat du vote et travaillerons de façon constructive à l'élaboration d'une convention et d'une recommandation si telle est la volonté de la commission l'an prochain.

Cela dit, j'aimerais faire part de la préoccupation de mon groupe pour ce qui est des procédures de vote. Une personne a voté pour un gouvernement qui n'appartenait pas au groupe gouvernemental sans que cela suscite une réaction énergique du Bureau.

Je voudrais également revenir sur le deuxième vote qui était d'une importance capitale à nos yeux. Alors que nous étions en train d'examiner la liberté d'association des travailleurs domestiques, certains membres de la commission ont refusé de voir dans le texte une reconnaissance du droit des employeurs de créer une association d'employeurs ou d'adhérer à une association d'employeurs. Comment peut-on promouvoir le dialogue social et la négociation collective sans reconnaître les droits des employeurs? Le travail domestique existerait-il sans les employeurs? Nous avons estimé que cette attitude était parfaitement inacceptable et c'est la raison pour laquelle le groupe des employeurs a demandé un vote. Les gouvernements ont d'ailleurs changé d'attitude pendant et après le vote et la liberté d'association, ce principe fondamental pour les employeurs, a été finalement accepté malgré le vote négatif.

Malgré ces incidents, qui, j'espère, ne se répèteront pas l'année prochaine, le groupe des employeurs a adopté une approche constructive sur cette question. Le travail domestique est un travail

atypique et nous avons estimé que vouloir créer une norme en ce qui concerne ce type d'activité n'allait pas sans soulever certains risques.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que le texte en l'état pourrait avoir des effets négatifs sur l'emploi des travailleurs domestiques.

Le terme de «travail domestique» est unique en son genre notamment si on le compare à d'autres catégories de travaux. Le texte nous fournit maintenant une meilleure définition de cette activité en précisant aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs ce qu'il recouvre exactement.

Nous nous félicitons du fait que le texte exclue de son champ d'application les travailleurs domestiques occasionnels comme par exemple, les baby-sitters. Le texte reconnaît les droits des travailleurs domestiques sans pour autant indiquer quelles sont leurs responsabilités. Cette question devra être abordée l'an prochain.

En ce qui concerne les employeurs de travailleurs domestiques, il aurait fallu établir une distinction entre agences d'emploi et employeurs individuels. Etant donné que les premières sont couvertes notamment par la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, l'instrument aurait dû essentiellement porter sur la relation entre le travailleur domestique et les ménages employeurs. Cependant les personnes qui emploient des travailleurs domestiques ne sont pas des employeurs si l'on s'en tient à la définition qu'en donne habituellement l'OIT. Il aurait fallu en tenir compte dans l'élaboration de notre instrument. Les familles n'ont pas nécessairement les compétences juridiques suffisantes pour comprendre une réglementation complexe. L'instrument tel qu'il est rédigé actuellement renforcera certainement le caractère informel du travail domestique et/ou le chômage dans la mesure où la réglementation à appliquer est trop complexe pour les ménages.

Nous devons nous garder d'obtenir le contraire de ce que nous voulons. Pour un employeur individuel, je pense que le texte sera extrêmement difficile à mettre en œuvre.

Le texte final devrait comporter davantage de clauses visant à mieux informer les ménages employeurs sur leurs droits ainsi que sur leurs responsabilités.

Il y a également des cas d'abus de la part des travailleurs domestiques, notamment sur des personnes âgées. Il faut procéder de façon progressive et avec souplesse en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments car la situation du secteur des travailleurs domestiques varie selon les pays.

Les Etats Membres devraient être en mesure d'augmenter progressivement les limites d'âge des travailleurs domestiques et de modifier les autres réglementations pertinentes pour faire en sorte d'éviter les risques de bouleverser massivement le marché de ces services.

Nous devons garder à l'esprit que les travailleurs domestiques sont souvent rémunérés en espèces et en nature (logement et nourriture gratuite, notamment). C'est une des caractéristiques par lesquelles le travail domestique se distingue vraiment des autres activités.

Nous avons également abordé deux autres points importants: la qualité et la nature du logement ainsi que l'amélioration des conditions de vie des travailleurs domestiques.

La question relative au respect de la vie privée est importante aussi bien pour le travailleur domestique

que pour son employeur et nous estimons que le texte prend cette question en considération.

La question de l'inspection n'a pas encore été discutée. N'oublions pas à ce propos que dans de nombreux pays il est pratiquement impossible de pénétrer dans un domicile privé pour inspecter les conditions de vie et de travail des travailleurs domestiques. Il peut y avoir conflit entre le droit à la protection de la vie privée du domicile de l'employeur et le droit à la sécurité et à la protection du travailleur. Une fois encore, tout instrument se doit d'être flexible.

Notre groupe regrette d'autre part que l'on ne parle pas de l'importance du travail domestique en tant que source d'emplois majeure. Les populations vieillissent et il y a de plus en plus de femmes dans la population active. Les Etats Membres sont confrontés à une demande croissante de travail domestique et d'autres services domestiques comme la garde d'enfants et l'assistance aux ménages et aux personnes âgées.

La croissance de ces services domestiques est également liée au développement de l'économie locale. Ce qu'il nous faut, par conséquent, c'est un instrument effectif, un instrument qui puisse faire l'objet d'une très large ratification.

Nous vivons dans un contexte de chômage massif et le travail domestique peut permettre aux Etats Membres de relever trois défis principaux. Premièrement, la création d'emplois permanents. Augmenter la demande de travailleurs domestiques peut contribuer à créer des emplois, notamment pour les personnes ayant peu de qualifications et apporter une aide aux membres les plus vulnérables et fragiles de nos sociétés.

Deuxièmement, lutter contre le travail non déclaré qui s'effectue au profit de l'économie informelle.

Troisièmement, le travail domestique peut contribuer à améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

En raison de la participation grandissante des femmes au marché du travail, de la modification des formes de vie et du vieillissement de la population, la réconciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est devenue l'un des principaux sujets des politiques publiques des Etats Membres.

Cet aspect concerne essentiellement les femmes puisque ce sont elles qui assument l'essentiel des responsabilités dans le ménage, de l'éducation des enfants et de l'aide apportée aux personnes âgées. On pourrait créer de très nombreux emplois dans ce domaine et cela permettrait de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses dans le domaine social au niveau mondial. Cela permettrait d'améliorer les conditions de vie des citoyens, des employés et d'augmenter l'égalité des sexes. Je pense, par conséquent, que l'importance du travail domestique va augmenter. D'où la nécessité de se donner des structures et des règles pour l'organiser efficacement.

Les employeurs doivent jouer un rôle important dans l'organisation et la professionnalisation de cette activité.

Je remercie le BIT et les membres de la commission, dont l'appui n'a jamais failli.

Enfin, je tiens à réitérer que le groupe des employeurs s'engage à aboutir au meilleur instrument possible. Cet instrument de l'OIT serait un outil visant d'une part à offrir aux travailleurs domestiques une protection adéquate en reconnaissant leurs droits et leurs responsabilités et en mettant à

leur disposition des mécanismes de lutte contre les abus et, d'autre part, à accorder également des droits aux ménages eux-mêmes.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le texte comporte un certain nombre de lacunes. Nous sommes au milieu du gué et avons encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir adopter l'instrument adéquat pour la protection des travailleurs domestiques. Toutefois, la Conférence peut compter sur notre groupe qui va poursuivre sa réflexion et aboutir à l'instrument dont nous avons besoin.

Original anglais: M^{me} YACOB (travailleuse, Singapour; vice-présidente travailleuse de la Commission des travailleurs domestiques)

Nous ne sommes pas ici simplement pour adopter un certain nombre de conclusions sur la protection des travailleurs domestiques. Nous sommes ici pour écrire une page d'histoire. Et la page d'histoire que nous sommes en train d'écrire, c'est l'adoption de normes sur le travail décent pour des millions de travailleurs domestiques, jusque-là privés de protection.

Il faut leur octroyer des droits plus solides et les aider à combattre les abus, l'exploitation et la pauvreté. Trop d'entre eux sont morts, ont été gravement blessés, ont été victimes de la traite, vendus comme esclaves par des employeurs, des agences de recrutement ou des syndicats sans scrupules. Beaucoup travaillent dans des conditions qui n'ont rien de décent ni de comparable avec celles dont bénéficient les autres travailleurs, beaucoup vivent dans une pauvreté abominable.

Pendant longtemps, nous n'avons rien fait, nous n'avons rien dit. C'était un tort. Les premières tentatives ont été lancées dans cette assemblée mais n'ont pas eu de suite et, pendant trop longtemps, les travailleurs domestiques sont restés invisibles. Ils travaillent à domicile, dans l'ombre, personne ne les voit.

En adoptant ces conclusions, nous avons prouvé que nous avons le courage et la conviction nécessaires. Nous ne prétendons pas que ces conclusions, et la convention et la recommandation sur lesquelles elles devraient déboucher l'année prochaine puissent, à elles seules, mettre un terme aux souffrances des travailleurs domestiques.

Mais c'est un début. Nous avons adopté quelque chose, là où il n'y avait rien.

Nous savons tous que nous sommes en train de forger une protection pour des groupes parmi les plus vulnérables: des femmes et de très jeunes filles, souvent des migrantes, issues de collectivités historiquement défavorisées. Certaines, plus tard dans leurs interventions, vous raconteront leur histoire.

Ceux d'entre vous qui ont pris part à nos délibérations ont bien compris pourquoi le groupe des travailleurs, en particulier au cours des premiers jours, était si enthousiaste, pourquoi tant d'émotion! Nous sommes tous des êtres humains, et l'émotion fait partie de nous. C'est une réaction compréhensible, après tant d'années de frustrations. Mais, malgré ces premiers jours emplis de chaleur exprimée, je tiens à vous rassurer, les travaux de la commission se sont poursuivis sans interruption et n'ont en rien été affectés par les démonstrations d'enthousiasme.

Il y a eu consensus dans la commission quant aux déficits de travail décent subis par les travailleurs domestiques, question qui relève des droits fondamentaux. D'où la nécessité d'avoir des normes so-

lides, autrement dit une convention assortie d'une recommandation.

L'OIT a déjà adopté plus de 180 conventions, dont un grand nombre ont été adoptées par beaucoup d'Etats. Il est présomptueux d'affirmer que les gouvernements ne peuvent adopter une norme sur les travailleurs domestiques et qu'une convention en soi crée des rigidités.

Notre tâche désormais est de se doter de normes dont nous puissions tous être fiers. Le groupe des travailleurs estime que les conclusions adoptées sont de bonnes conclusions et qu'elles offrent une bonne base pour la discussion de l'année prochaine.

Tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, doivent se préoccuper de la marginalisation dont sont victimes leurs travailleurs domestiques: c'est un principe qui n'a cessé de revenir dans la discussion. Certes, nous voudrions nous pencher sur les moyens de promouvoir ce secteur qui a un énorme potentiel de création d'emplois. Mais nous ne devons pas oublier ici que la croissance du secteur du travail domestique et sa contribution au PIB de chaque pays ne sauraient se faire au détriment des travailleurs domestiques eux-mêmes. Il est bon que ce secteur croisse, mais cela serait sans intérêt pour ces millions de travailleurs si cette croissance se faisait au détriment de leur bien-être et de leur santé. Il faut formaliser le secteur, mettre un terme à la précarité et à l'exploitation qui y prévalent.

Le BIT a préparé d'excellents rapports qui font le point sur la législation et la pratique dans les différents pays, les déficits et les lacunes. Ils montrent bien la nécessité d'instruments forts qui orientent les pays sur les moyens de réduire la marginalisation des travailleurs domestiques, de les intégrer au marché du travail. Les mieux placés en la matière sont les gouvernements. La majorité d'entre eux se sont prononcés en faveur d'une convention assortie d'une recommandation, conscients des lacunes de leurs législations nationales et de la nécessité de promouvoir le travail décent pour les travailleurs domestiques.

L'Afrique du Sud et les Philippines, en particulier, se sont dotés de lois plus adaptées pour améliorer la protection des travailleurs domestiques. Si ces exemples sont l'exception plutôt que la règle, ils montrent néanmoins que c'est un objectif atteignable, louable et pertinent.

Au niveau national, les situations sont disparates. Les dispositions législatives sont très différentes. Nous reconnaissons qu'il faut un minimum de souplesse pour que les Etats Membres puissent introduire les changements à leur rythme. A notre avis, il n'y a pas d'incompatibilité entre force et souplesse, en ce qui concerne les normes.

En revanche, ce qu'il faut éviter, c'est que les travailleurs domestiques ne bénéficient pas de la même protection que les autres travailleurs. Comme l'a observé un ancien Directeur général de l'OIT, accepter des sous-normes reviendrait à accepter que certaines catégories de travailleurs soient qualifiés de sous-hommes. Nous ne devons pas nous satisfaire du plus petit dénominateur commun. Même si les normes de l'OIT ne sont pas immédiatement compatibles avec la législation de votre pays, elles fournissent un modèle pour l'action, susceptible de motiver les Etats Membres vers le progrès.

Le groupe des travailleurs souscrit sans réserve à l'approche fondée sur les droits humains et les droits fondamentaux au travail, notamment la liber-

té d'association et la négociation collective, dont beaucoup de travailleurs domestiques sont privés. Il est évident que nous n'avons pas l'intention de nier ce droit aux employeurs. Comme il ressort du *Compte rendu provisoire*, nous n'avons cessé de répéter, avec certains gouvernements, que nous respectons ces droits inscrits dans les conventions n^{os} 78 et 79.

Notre seul doute était de savoir s'il convenait d'introduire la question des droits des employeurs dans un paragraphe qui traite de la façon d'aider les travailleurs domestiques à constituer des syndicats et à négocier collectivement avec leurs employeurs. Nous avons estimé qu'il était préférable de traiter la question dans un point distinct, reconnaissant expressément les droits des employeurs, et que vous trouvez au point 24 b) des conclusions proposées, suite à un amendement déposé par le groupe des travailleurs.

Nous nous félicitons de la clarté des définitions du travail domestique et des travailleurs domestiques, qu'ils soient recrutés par un ménage ou par une agence d'emploi, ainsi que de l'exigence que l'âge minimum d'admission à l'emploi soit conforme aux normes de l'OIT.

Nous convenons tout à fait de la nécessité d'avoir un contrat de travail écrit, en particulier pour les travailleurs migrants, pour établir l'existence d'une relation de travail et une preuve en cas de litige. Pourquoi, et je vous prends à témoins, serait-il impossible d'appliquer ces deux principes – âge minimum et contrat écrit – aux travailleurs domestiques, alors qu'ils existent et s'appliquent à tous les autres travailleurs?

Dans les conclusions, nous préconisons aussi des conditions de travail décentes: rémunération, temps de travail, jours de repos, coût du rapatriement, santé et sécurité au travail, protection sociale, conditions qui, je le répète, sont communes pour les autres catégories de travailleurs. Il va de soi que les travailleurs domestiques doivent avoir au moins un jour de repos hebdomadaire, car leur travail est particulièrement exigeant et pénible. De même, il est inacceptable qu'on leur demande d'être à la disposition de leur employeur 24 heures sur 24!

Les conclusions se réfèrent aussi aux conditions de logement et de vie. Ceci est important pour les travailleurs domestiques qui logent au domicile de l'employeur, car il est avéré que les conditions d'hébergement sont parfois infâmes que, dans certains cas, le respect de la vie privée est totalement bafoué, ce qui débouche sur toutes formes d'abus. Est aussi abordée la situation des travailleurs migrants, dont le nombre ne fera qu'augmenter à l'avenir en raison du vieillissement de la population et de la chute de la natalité. Une bonne norme devra tenir compte des caractéristiques particulières des travailleurs domestiques, qui sont parmi les plus vulnérables.

Nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de mieux protéger les travailleurs domestiques migrants contre les abus: résiliation inéquitable du contrat, confiscation du passeport, harcèlement, impossible accès aux mécanismes de règlement des litiges. Ils sont souvent expulsés sans avoir pu récupérer leurs arriérés de salaire.

Nous ne voyons pas d'ailleurs comment l'octroi de ces droits fondamentaux entraînerait une rigidité. C'est aux gouvernements qu'il incombera de décider s'il y a lieu d'étendre aux travailleurs domes-

tiques les normes de travail décent applicables aux autres travailleurs.

Les discussions dans notre débat n'ont pas toujours été aisées, loin de là, mais j'avais cru jusqu'à aujourd'hui que le bon sens et la bonne foi avaient prévalu, parce que, nous le savons tous, si nous échouons dans notre mission, nous ferons défaut à des millions de travailleurs qui dépendent de nous. Nous autres, groupe des travailleurs, nous sommes souvent dit, au cours des discussions, que nous devons nous élever au-dessus de nos intérêts étroits pour mener à bien cette tâche qui nous dépasse tous et dont la responsabilité nous incombe à tous.

L'OIT constitue une plate-forme particulièrement appropriée pour poursuivre le dialogue social sur ce point. Le problème appelle effectivement une solution tripartite et là, vraiment, l'OIT apporte la preuve de son utilité, en donnant la possibilité à chacune des parties de s'exprimer sur un pied d'égalité.

C'est pourquoi je m'étonne d'entendre ici qu'un groupe a l'impression de ne pas avoir été entendu. Le groupe des employeurs a soulevé un certain nombre de points pour étayer cette assertion. Or les trois partenaires sociaux ont bénéficié du même traitement et, je le répète, le BIT est au cœur de sa mission quand il orchestre le dialogue social, comme ce fut le cas dans notre commission, où chacun a pu s'exprimer et éventuellement infléchir les autres.

A propos du groupe de travail, il n'y a pas lieu d'insister autant sur la procédure qui n'est pas tout. Le groupe des travailleurs a participé aux débats en toute bonne foi, convaincu que l'objectif était d'œuvrer à obtenir de bonnes conclusions qui améliorent le sort des travailleurs domestiques. Alors qu'il s'agisse d'un groupe de travail ou de la commission en séance plénière, peu importe, ce qui compte c'est la bonne foi, la volonté de coopération, l'attachement à la cause des travailleurs domestiques qui ont remis leur sort entre nos mains et qui comptent sur nous.

Mon groupe est particulièrement reconnaissant aux gouvernements qui ont pris position de façon univoque en faveur de la protection des travailleurs domestiques. Les conclusions que nous avons adoptées donneront à cette catégorie de travailleurs, pour la première fois, visibilité, voix au chapitre et égalité de conditions.

Les débats à la commission m'ont rappelé beaucoup de souvenirs de mon enfance. Ma mère était elle-même domestique. Je l'accompagnais chez son employeur, une grande et belle maison, où elle faisait tout. Elle travaillait toute la journée, ménage, cuisine, lessive, pour un salaire à peine suffisant pour nous nourrir. Les conséquences pour moi n'ont pas été si mauvaises puisque je viens d'un pays où le système éducatif est excellent; de fait, j'ai fréquenté la même école publique que la fille de l'employeur de ma mère. J'ai eu de la chance, mais beaucoup d'enfants de travailleurs domestiques n'ont pas cette chance et deviennent eux-mêmes travailleurs domestiques.

Nos débats, nos conclusions, ne sont pas que des mots. Ce sont des résultats concrets, qui permettront d'alléger les souffrances des travailleurs domestiques et de leur famille et d'améliorer leurs conditions de vie.

Je tiens à remercier la présidente de la commission, le porte-parole des employeurs, les gouverne-

ments qui ont activement participé à la discussion et tout le secrétariat, ainsi que les interprètes, sans oublier évidemment mes collègues du groupe des travailleurs et vous tous ici présents.

Nous nous sommes dotés de bonnes conclusions, étant entendu qu'il reste encore beaucoup à faire si nous voulons adopter l'année prochaine une convention et une recommandation.

Nous voulons des normes de qualité pour promouvoir le travail décent, des normes dont nous puissions être fiers, qui constituent une vraie protection pour les travailleurs domestiques. Nous avons cette année franchi une première étape et j'espère que l'année prochaine nous ferons preuve du même courage et que nous pourrions vraiment concrétiser la vision que nous avons définie cette année. Je sais que je peux compter sur vous, des millions de travailleurs domestiques nous en seront reconnaissants.

Original anglais: M^{me} TRASMONTE (gouvernement, Philippines; présidente de la Commission des travailleurs domestiques)

Il y a un peu moins de deux semaines, la Commission des travailleurs domestiques a commencé ses travaux et elle vient de les achever. L'adjectif «historique» a été employé à de multiples reprises lors de nos délibérations. C'est en effet la première fois que la possibilité d'adopter une nouvelle norme internationale, concernant les travailleurs domestiques, est discutée dans le cadre de la Conférence internationale du Travail en vue d'assurer à ces travailleurs le respect des droits dont ils n'ont été que trop longtemps privés. Le fait que la première séance de la commission ait eu lieu dans cette salle des assemblées est au demeurant tout un symbole.

Les douze journées qui viennent de s'écouler ont été très difficiles. Nous avons eu 21 séances au total, dont plusieurs de nuit. Nous avons tous travaillé pendant de longues heures avec passion, déterminés à mener à bien notre tâche. Les discussions ont été animées, franches, riches d'idées et parfois ardues. En dépit de certaines divergences d'opinions, les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements sont restés attachés à leur objectif qui était d'assurer de meilleures conditions de vie et de travail aux travailleurs domestiques. Nous avons réussi à terminer la discussion des 43 points des conclusions proposées et nous avons examiné plus de 220 amendements. Il nous a fallu apprendre à manier des concepts complexes, confronter des expériences nationales divergentes et même déjouer les mystères du règlement de la commission. Tout cela fut riche d'enseignements.

Malgré le vif intérêt suscité par la Coupe du monde de football, nous sommes parvenus à rester focalisés sur notre objectif, à travailler ensemble dans un esprit de compréhension mutuelle afin d'assurer aux travailleurs domestiques un travail décent.

Diverses aspirations communes se sont fait jour pendant les travaux de notre commission. Un large consensus s'est dégagé sur plusieurs points.

Premièrement, la nécessité d'élaborer de nouvelles normes en matière de travail domestique, qui soient à la fois rigoureuses et souples, garantissant une protection minimale aux travailleurs domestiques tout en permettant une large ratification de l'instrument et une amélioration constante des conditions de vie et de travail de ces travailleurs.

Deuxièmement, la nécessité de mettre au point des directives à la fois pratiques et réalistes favorisant une application concrète plutôt qu'un engagement de pure forme.

Troisièmement, une meilleure connaissance et compréhension des pratiques nationales les plus satisfaisantes dans des domaines tels que la durée du travail, la sécurité et la santé au travail, la protection sociale pour les travailleurs domestiques et l'application de la loi.

Quatrièmement, le recueil d'informations statistiques sur le travail domestique.

Je dois dire que j'ai été frappée par la détermination dont ont fait preuve les plus de 200 personnes qui ont participé à nos travaux pour mener à bien leur tâche. J'ai été impressionnée par les connaissances des inspecteurs du travail et des responsables, venus de quelque 90 pays, ayant participé aux travaux de la commission. Nous avons beaucoup appris sur les initiatives innovantes en matière législative et politique qui ont permis d'améliorer réellement la vie quotidienne des travailleurs domestiques dans divers pays.

Nous sommes redevables pour les résultats de ce travail à la détermination et à la compétence de nombreuses personnes: les vice-présidents employeur et travailleur de la commission. J'ai apprécié au plus haut point leur professionnalisme et leur détermination, ainsi que la manière très énergique dont ils ont défendu les points de vue de leur groupe respectif.

D'autres contributions importantes méritent d'être signalées notamment celles de la rapporteuse, des membres du groupe de rédaction et des porte-parole des groupes régionaux. Je voudrais tout particulièrement signaler les contributions enrichissantes des membres gouvernementaux qui n'ont jamais cessé de travailler, aussi bien pendant les séances de la commission qu'en dehors.

Je voudrais aussi remercier les représentants du Bureau pour leur travail inlassable et les longues heures qu'ils ont consacrées à nous aider. En dépit de nuits trop courtes, les collaborateurs du Bureau n'ont cessé d'apporter leur aide à la commission dans l'accomplissement de sa tâche historique en faisant preuve de beaucoup de compétence, de bonne humeur et de gentillesse.

C'est donc un très grand honneur pour moi de présenter le résultat des travaux de notre commission. Je pense que nous avons produit un document solide sur la base duquel des débats mieux informés pourront avoir lieu l'année prochaine.

Original anglais: M^{me} WITBOOI (travailleuse, Afrique du Sud)

J'ai travaillé pendant 12 ans comme travailleuse domestique et j'ai consacré 28 années de ma vie à la lutte pour les droits des travailleurs domestiques. Je suis actuellement Secrétaire générale du syndicat SADSAWU-COSATU.

Je suis heureuse de présider le Réseau des travailleurs domestiques et de m'exprimer ici au nom des millions et des millions de travailleurs domestiques dans le monde. C'est en leur nom que nous voulons remercier l'OIT pour l'occasion qui nous a été donnée de participer à cette Conférence. Cette participation nous a permis de donner une visibilité à des millions et des millions de travailleurs domestiques. Nous vous prions de nous excuser si nous nous laissons quelque peu entraîner par l'excitation de ce moment historique, moment où les voix des travail-

leurs domestiques se font entendre pour la première fois au niveau international.

Avec l'aide de nombreux amis et alliés, nous sommes parvenus à faire entrer les travailleurs domestiques à l'OIT, et vous voyez l'espoir sur nos visages. Nous voulions vous montrer l'importance des travailleurs domestiques qui contribuent à construire les économies du monde en s'occupant de vos familles et de vos foyers. Nous sommes certains que, pour la première fois, les délégués à la Conférence pourront ressentir l'unité des travailleurs domestiques. Nous voulons croire que nous parviendrons à les convaincre que grâce à cette unité nous pouvons déplacer des montagnes.

Nous avons attendu 63 années qu'un tel moment se produise, et nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion de vous prier d'assurer des normes de travail minimales aux millions de travailleurs domestiques qui ne jouissent d'aucune protection dans leur pays respectif.

Comme vous le savez, mon pays a connu de nombreux changements depuis l'élection d'un nouveau gouvernement démocratique, il y a de cela quinze ans. Entre 1997 et 2003, des portes se sont ouvertes pour les travailleurs domestiques qui ont pu commencer à parler de leur situation. Grâce à la campagne que nous avons menée et à l'appui actif du ministère du Travail, du gouvernement démocratique et de quelques organisations d'employeurs, les travailleurs domestiques ont pu être couverts par la législation du travail de notre pays. Nous avons la chance d'avoir des dirigeants énergiques et des fédérations syndicales puissantes qui ont permis aux travailleurs domestiques d'être couverts par quatre dispositifs législatifs de la plus haute importance.

De fait, la plupart des propositions qui ont été débattues au cours de cette Conférence, et qui ont suscité des débats intenses ces deux dernières semaines, sont déjà mises en œuvre en Afrique du Sud.

Les employeurs et les travailleurs domestiques ont pu négocier des conditions de travail équitables dans le cadre de véritables contrats de travail. Je suis convaincue que si l'Afrique du Sud y est parvenue, les autres pays le pourront également. Nous lançons un appel à notre gouvernement pour qu'il nous aide à convaincre les autres gouvernements qu'en proposant aux travailleurs domestiques une convention assortie de recommandations énergiques, ils contribueront à améliorer les conditions de travail de tous.

Nous espérons que l'expérience dont nous faisons part à l'OIT permettra d'élaborer un instrument international qui protégera les travailleurs domestiques, nous restituera notre dignité et nous permettra de marcher la tête haute, comme tous les autres travailleurs du monde.

Nous vous remercions. Nous vous reverrons tous au mois de juin 2011, et nous resterons jusque-là animés par l'espoir que la prochaine session de la Conférence s'achèvera avec l'adoption d'une convention et de bonnes recommandations.

M^{me} STALPAERT (*travailleuse, Belgique*)

En tant que représentante d'un syndicat, issue d'un Etat membre de l'Union européenne, je souhaite avant tout lancer un appel aux gouvernements des pays occidentaux.

L'adoption d'une convention sur le travail domestique est aussi très importante pour ces gouvernements.

Les Etats occidentaux, au nombre desquels on retrouve les Etats membres de l'Union européenne, sont bien souvent les pays d'accueil pour les travailleurs domestiques migrants.

Ces travailleurs domestiques contribuent par leurs activités à permettre aux travailleurs et aux travailleuses des pays occidentaux de prendre part à la vie économique dans leurs pays.

Ainsi, à travers le fait que les travailleurs domestiques prennent en charge l'aide à la vie quotidienne de la famille, un meilleur équilibre peut être créé entre la vie familiale, privée ou professionnelle des autres travailleurs.

C'est ainsi que la qualité de vie des familles employant des travailleurs domestiques va pouvoir s'améliorer sensiblement.

Ce phénomène est appelé à s'accroître. Vu le vieillissement de la population et l'augmentation du taux d'activité des femmes, le besoin d'aide à la vie courante va augmenter et créer sans aucun doute une augmentation de la demande de travailleurs issus d'autres pays.

Les soins et les services à domicile seront demain indispensables au bon fonctionnement de l'économie.

Des études démontrent que l'économie occidentale devra faire appel dans les années à venir, non seulement à de la main-d'œuvre qualifiée, mais encore que des tâches d'exécution seront offertes et seront distribuées à la main-d'œuvre issue des migrations.

Si nous entendons éviter que ces travailleurs migrants soient récupérés par le secteur informel, il est essentiel que la convention – qui devra contenir des mesures de protection minimale pour ces travailleurs, en tenant compte de la spécificité de leur travail et de l'égalité de traitement – soit largement ratifiée.

Nous sommes en Europe toujours fiers de notre modèle social et du fait que la plupart de nos travailleurs peuvent compter sur nous et ont une bonne protection sociale, avec une attention particulière sur la santé, la sécurité et le besoin de développement humain des travailleurs.

Nous voulons offrir ce genre de protection aux travailleurs domestiques aussi, avec une attention particulière pour ceux qui se déplacent pour trouver du travail, les travailleurs migrants.

L'une des préoccupations principales qui devra être abordée l'année prochaine est la question de la protection contre la maladie et la protection de la maternité.

Pendant la Conférence de cette année, nous avons fait un pas dans la bonne direction. Il nous appartient de concrétiser en 2011 le travail déjà accompli.

M. MADENGAR (*employeur, Tchad*)

La 99^e session de la Conférence internationale du Travail a confié à l'une de ses commissions l'examen du projet de convention sur les travailleurs domestiques.

La délégation des employeurs du Tchad se félicite de cette initiative qui nous a permis de centrer notre attention sur beaucoup d'aspects pratiques du travail décent et de déboucher sur un instrument juridique opposable à tous.

Ce sujet est important non seulement pour les travailleurs mais aussi pour les employeurs et les gouvernements. Chacune des parties s'est vraiment investie pour un aboutissement heureux de nos débats

et donc des projets de convention et de recommandation.

Les représentants des travailleurs se sont battus à bon droit pour la cause de millions de leurs camarades qui peinent à la tâche sans toujours en tirer profit. Ils souhaitent pouvoir leur dire qu'enfin eux et leurs employeurs disposeront d'instruments définissant des droits et obligations clairs, compréhensibles par tous, et à partir desquels chacun pourra mieux défendre ses intérêts.

Les représentants des travailleurs nous ont demandé de comprendre que, de par le monde et tout particulièrement dans certaines régions, les travailleurs et les travailleuses attendent beaucoup de nos débats. Nous tenons à souligner ici l'esprit de courtoisie et de compréhension qui nous a permis d'achever notre travail dans des délais raisonnables.

Nous avons mesuré la gravité de la situation et l'urgence d'y remédier, mais de manière réaliste afin de donner toutes les chances de succès à nos accords en ralliant dans des délais raisonnables l'adhésion des gouvernements qui doivent les ratifier.

Les employeurs quant à eux sont bien conscients d'une situation parfois dramatique mais difficile à traiter dans le cadre du système juridique d'une seule région, tant les situations sont variées et complexes. L'employeur, vous le savez, est une femme ou un homme imbu de pragmatisme et tout son fonctionnement intellectuel vise à aboutir à des choses claires, simples, complètes et compréhensibles par tous mais toujours respectueuses de la législation. Dire cela ne fait nullement obstacle au respect du droit des travailleurs qui, au Tchad, sur la base de bonnes pratiques culturelles non écrites, font couramment des compromis avec les employeurs. Les emplois sont ainsi conservés et les compensations gérées dans un esprit de famille.

Les gouvernements eux aussi ont pris la mesure de leurs responsabilités. Ils sont, en tant que gouvernements, les premiers interpellés car ils disposent du pouvoir de prendre les mesures nécessaires en concertation avec leurs partenaires conventionnels habituels. Ils disposent également bien entendu de la capacité de les mettre en œuvre.

C'est en raison de ces considérations que nous avons été amenés à déplorer au cours de nos discussions que les gouvernements aient parfois semblé appuyer les travailleurs sans tenir compte de cet indispensable équilibre général, sous-tendu par une vision tripartite qui seule permet de parvenir à des compromis réalistes et donc réalisables. Nous devons agir utilement ensemble car personne ne gagne à avoir raison tout seul.

Nous le savons bien, la situation des travailleurs domestiques diffère selon les régions et les pays, ce qui nous incite à la prudence pour aboutir à une convention et à une recommandation applicables. Cette diversité peut s'analyser comme suit.

Viennent en premier lieu les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, gros exportateurs de main-d'œuvre et de travailleurs domestiques parce que ceux-ci disposent de faibles revenus et s'exportent pour subvenir aux besoins de leurs familles. Leurs gouvernements font tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre leurs intérêts, mais sans grand succès. C'est pourquoi, un encadrement juridique sera utile à toutes les parties.

Nous en profitons pour souligner qu'au Tchad, les travailleurs domestiques sont souvent intégrés dans les familles qui les emploient et dont ils profitent de

l'aisance sociale; ces travailleurs domestiques bénéficient généralement de services et d'une assistance sans rapport avec leur salaire. Il existe chez nous une solidarité basée sur des valeurs de justice tirées de notre culture. Mais bien entendu, tout n'est pas parfait. Suite au long conflit que le Tchad a vécu, beaucoup de jeunes, poussés par l'extrême pauvreté de leurs régions, affluent de plus en plus dans les grands centres et dans la capitale à la recherche d'une vie meilleure. Malheureusement, faute d'une prise en compte de la part du gouvernement, ces jeunes gens et jeunes filles font l'objet d'une exploitation éhontée de la part de ménages ignorants de la loi. Le gouvernement a indiqué qu'il s'en préoccupait désormais.

Nous avons ensuite les pays du Golfe et les pays arabes où les employeurs ont les moyens de bien traiter leurs domestiques et qui souhaiteraient le faire, mais se plient aux sociétés de placement qui imposent leurs règles aux ménages et aux travailleurs domestiques. Il faut souligner que les employeurs du secteur formel ne sont pas concernés mais que cette situation nous incite fortement à adopter un cadre juridique susceptible de mettre fin à cette injustice.

En Europe et en Amérique du Nord, le social est généralement bien réglementé et les travailleurs séjournant plus ou moins régulièrement dans les pays sont protégés au même titre que les nationaux.

Mais le monde étant devenu un petit village, une uniformisation optimale est toujours utile.

Nous ne pouvons conclure notre propos sans saluer l'adhésion de tous à la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs domestiques. Nous pensons qu'il faut surtout éviter de croire à un parti pris de l'un contre l'autre, personne n'ayant la panacée, personne n'étant plus concerné que l'autre. Nous sommes ensemble.

Original anglais: M. MACKAY (employeur, Nouvelle-Zélande)

Je présente ces remarques pour appuyer les commentaires formulés tout à l'heure par le vice-président employeur de la Commission des travailleurs domestiques. Le travail de cette année est achevé et le groupe des employeurs soutient le résultat obtenu. Cependant, cela ne constitue qu'une étape vers la réalisation de notre objectif commun, celui d'une protection réelle et efficace des travailleurs domestiques et, notamment, les nombreux travailleurs domestiques qui n'ont aucun accès, ou un accès limité, aux protections de base dont jouissent généralement les travailleurs partout dans le monde.

Il y a certains aspects des dispositions adoptées relatives à une convention ou une recommandation qui sont loin d'être idéales du point de vue des différentes parties.

Certains gouvernements pensent que cette approche adoptée est trop directive pour être facilement mise en œuvre dans leurs pays, et les travailleurs ont choisi d'abandonner de nombreux amendements qui étaient importants pour eux afin de pouvoir adopter un texte complet à la fin de la semaine dernière. Les employeurs ont aussi renoncé à certains de leurs propres souhaits pour les mêmes raisons.

Cela étant dit, ces questions ne vont pas disparaître et demeureront toujours importantes. L'année prochaine, nous nous retrouverons pour poursuivre les discussions, et idéalement pour les conclure. J'aimerais mentionner, pour ceux qui vont participer à la discussion l'année prochaine, que les em-

ployeurs vont adopter une démarche constructive et ciblée afin de faciliter la réalisation de notre objectif commun. Cela étant dit, si l'on veut un bon résultat, il faut qu'il soit équilibré.

Nous avons eu quelques discussions pour savoir si les instruments proposés devaient porter uniquement sur les travailleurs domestiques comme étant les bénéficiaires des protections accordées par l'instrument ou alors si les droits, les obligations et les responsabilités des employeurs devaient également être mentionnés.

Je voudrais dire maintenant que les employeurs pensent que ce devrait être le cas, car il n'y a pas de travail domestique sans emploi domestique et la relation d'emploi ne peut être considérée comme un tout que si les droits, obligations et responsabilités des travailleurs et des employeurs sont non seulement compris mais également respectés par les deux parties.

Nous pensons donc que les instruments qui émergeront des débats décisifs de l'année prochaine sur le travail décent pour les travailleurs domestiques devraient être équilibrés, de manière à guider les Etats Membres dans la mise en place de cadres, de lois, de règlements et de mesures d'information et d'assistance pour que toutes les parties concernées par la relation d'emploi puissent bien remplir leur rôle et de manière professionnelle.

Ainsi, l'année prochaine sera le moment d'écouter les préoccupations des autres et le moment d'y répondre. Si tel n'est pas le cas, l'équilibre sera bancal. Nous savons que si l'on enlève un des pieds du trépied qu'est le tripartisme, nous n'aurons à ce moment là pas la possibilité d'aider les autres.

C'est-à-dire que si l'on n'a pas de résultat équilibré, cela compromettra notre objectif commun de protéger les travailleurs domestiques, et ce sera de notre faute car c'est nous les membres de nos délégations ici à l'OIT, ainsi que les gouvernements et les associations d'employeurs et de travailleurs qui, de retour chez nous, nous donneront les directives, qui devrons concrétiser notre objectif et c'est nous qui sommes ici qui devons transmettre les messages. C'est nous qui pouvons écouter, c'est nous qui pouvons faciliter la compréhension et finalement, c'est nous qui pourrons nous serrer la main après un travail bien fait.

J'espère pouvoir vous serrer la main à tous l'année prochaine.

Original anglais: M. KLOOSTERMAN (employeur, Etats-Unis)

Pour commencer, je félicite le Bureau de l'excellent travail et du professionnalisme que nous avons constaté au sein de la commission. Malgré nos efforts, le processus n'a pas abouti cette année mais j'espère que nous pourrons régler les choses pour le débat de l'année prochaine.

La Conférence internationale du Travail est censée être un débat tripartite. Dans notre commission c'est devenu une discussion à quatre, avec les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et les ONG.

Parler des débats au sein de cette commission est également assez optimiste car la discussion n'a pas abouti pour deux raisons.

Tout d'abord, à cause d'un manque de respect des règles de correction dans la salle. Il est difficile de mener un débat cohérent quand le vice-président employeur est sifflé, hué, lorsqu'il intervient. Outre ces manifestations déplaisantes, il y a eu également des ovations et de longs applaudissements après les

observations de certains gouvernements et employeurs. Nous avons même vu certaines personnes danser et chanter dans la salle. Avant même le début de la Conférence, nous avons vu des manifestations contre certains délégués employeurs spécifiquement.

C'était très animé mais aucun de ces incidents n'a vraiment apporté quoi que ce soit à la discussion. Rien ne nous a vraiment aidés à achever notre travail.

Ensuite, lors des deux derniers jours, il n'y a quasiment pas eu de discussion, parce que certaines parties ont tout simplement retiré des projets d'amendement et ont délibérément reporté la discussion à l'année prochaine. Donc tout ce que nous avons fait c'est d'alourdir notre charge de travail pour l'année prochaine.

Pour aborder les choses dans une perspective un peu plus positive, notre commission a eu un très bon exemple de processus tripartite constitué par un petit groupe de travail qui a été mis en place et à qui on a demandé de formuler un certain nombre de définitions importantes. On m'a demandé d'être membre de ce groupe et je félicite mes collègues gouvernementaux et travailleurs qui ont participé à ce groupe ainsi que l'équipe du BIT qui a facilité notre travail. Je les félicite de leur travail acharné et de leur volonté de trouver une solution acceptable pour tous.

Pour terminer, et je l'ai dit, je serai bref. Ce qui est clair depuis deux semaines, c'est que toutes les parties au sein de la commission ont le même objectif en tête. Nous reconnaissons tous les difficultés que rencontrent certains travailleurs domestiques et nous souhaitons tous un instrument fort qui reconnaisse ces difficultés, s'attache à les résoudre et qui milite en faveur du travail décent. Mais alors que nous commençons à nous préparer pour les discussions de l'année prochaine, j'encourage vivement mes collègues à se concentrer sur un instrument international qui peut être ratifié plutôt que sur une déclaration politique forte et qui est absolument impossible à ratifier.

Original espagnol: M. FERRER DUFOL (employeur, Espagne)

Ma brève intervention s'articulera autour de deux points. Le premier porte sur une question de fond, le second abordera une question de forme.

De nouvelles voies s'ouvrent devant nous qui vont nous permettre de consolider les avancements que nous avons réalisés en ce qui concerne l'amélioration de la relation de travail des travailleurs domestiques.

Je veux cependant souligner que, de notre point de vue – et il s'agit là de ma remarque de fond – le travail domestique n'est pas une relation de travail comme les autres. Il s'agit au contraire d'une relation de travail singulière dont les caractéristiques sont spécifiques.

En effet, l'employeur, généralement le chef de famille, n'est pas animé ici par le souci de réaliser des profits; il n'est pas assujéti au traitement fiscal des entreprises, ni des microentreprises et ne reçoit aucun type d'aide en tant qu'entrepreneur ou créateur d'emploi; enfin, le foyer n'est pas un lieu de travail à part entière.

Autrement dit, la spécificité de cette relation de travail émane de sa propre nature qui trouve en elle-même ses limites, dans l'échange bilatéral et mutuel où des services personnels sont échangés contre une rémunération salariale ou parfois partiellement en

espèces. En effet, cette relation de travail ne produit aucun bénéfice économique direct ou indirect, et ne lance sur le marché aucun produit ou service susceptible d'engendrer un bénéfice qui justifierait la mise en place d'obligations et de responsabilités pour le chef de famille, comparables à ceux d'une entreprise quelle qu'elle soit, y compris une microentreprise.

Il faut partir de ces considérations pour définir les stratégies susceptibles d'améliorer les droits des travailleurs domestiques tout en tenant compte de la condition de chef de famille de l'employeur et des particularités de la relation de travail.

J'aborderais maintenant la question relative à la forme, en rappelant que nous avons tous intérêt à aborder cette question, qui touche beaucoup de personnes, aussi bien employeurs qu'employés, de façon apaisée et professionnelle, sans nous laisser envahir par nos passions et en assurant systématiquement la participation des partenaires sociaux et des gouvernements dans le cadre d'un dialogue tripartite.

Nous avons assisté cette année à une dérive un peu inquiétante dans la façon de travailler de cette commission. Il faut conserver à tout moment un comportement et un langage parlementaire dignes, et éviter que ne se reproduisent des irrégularités au cours d'un vote. Il en va de la crédibilité et du prestige de l'OIT.

Original anglais: M^{me} SULISTRI (travailleuse, Indonésie)

Depuis trop longtemps, les travailleurs domestiques n'ont pas pu bénéficier d'un traitement égal et de droits humains fondamentaux. L'exploitation et la discrimination, sur la base de la race et du sexe, sont toujours ce que nous vivons au quotidien, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

En Asie, 80 pour cent des travailleurs migrants sont recrutés par des agences. La plupart de ces femmes laissent derrière elles toute leur famille afin de s'occuper des familles d'autres personnes dans différentes villes du monde, et elles envoient l'essentiel de leurs maigres revenus à leurs enfants, dans leur pays d'origine.

Lorsqu'elles arrivent sur leur nouveau lieu de travail, la plupart d'entre elles sont exposées à des abus comme la confiscation de leur passeport, l'obligation d'effectuer un test de grossesse ou la révision de leur contrat. Elles peuvent aussi être harcelées, victimes de fausses accusations et elles vivent sous la menace permanente de la perte de leur emploi et d'un rapatriement forcé.

Dans ma région, les activités des agences de recrutement qui n'ont aucun scrupule et qui ne sont soumises à aucun contrôle, expliquent pourquoi les salaires des travailleurs domestiques sont inférieurs à ceux des travailleurs du secteur formel. L'absence de législation du travail permet à de nombreux employeurs de faire fi des normes minimales et de toute réglementation qui, d'ailleurs, ne couvrent pas le travail domestique.

On pense souvent, à tort, que le travail domestique repose sur une relation familiale, dans un contexte privé et c'est pourquoi on considère que le travail domestique est un travail informel et, par conséquent, ne devrait pas bénéficier de la protection de la législation du travail. Mais pourquoi les travailleurs domestiques n'auraient-ils pas droit à une protection minimale, comme les autres travailleurs? Pourquoi ne pourrions-nous pas jouir des

droits humains les plus fondamentaux: le droit à la dignité, le droit de ne pas être exploité, le droit d'avoir notre mot à dire sur nos conditions de travail?

De nombreux travailleurs domestiques travaillent excessivement, sont sous-payés, ne reçoivent aucune compensation pour les longs horaires de travail et les heures supplémentaires et n'ont pas de vacances. Ils sont isolés, n'ont pas de protection sociale, ne sont pas couverts pour les accidents sur le lieu de travail, et ne peuvent bénéficier de congés maternité ou de congés maladie. Les travailleurs domestiques vivent isolés, souvent hors d'atteinte de la protection des syndicats et n'ont absolument pas le droit de négocier leurs conditions de travail auprès de leurs employeurs. De plus, dans de nombreuses maisons, ce sont des enfants qui effectuent le travail.

Des situations d'exploitation semblables sont vécues par les travailleurs domestiques migrants. La plupart d'entre eux ne connaissent pas les conditions de travail dans les pays de destination, n'en parlent pas la langue, ne connaissent pas la législation du travail et n'ont pas accès à une vie sociale. Ils sont doublement discriminés: en tant que travailleurs domestiques et en tant que travailleurs migrants.

Il est urgent que nous ayons un instrument international, une convention internationale accompagnée par une recommandation. Nous devons tous faire en sorte que l'OIT se penche sur cette question. Premièrement, pour nous assurer que les travailleurs domestiques bénéficient du droit à la liberté d'association et puissent exercer leur droit aux négociations collectives et leurs droits humains fondamentaux. Deuxièmement, pour examiner les conditions de travail spécifiques des travailleurs domestiques: lorsqu'ils habitent sur place, lorsqu'ils ont plusieurs employeurs et lorsqu'il s'agit d'un travail précaire.

Les Etats Membres doivent également définir des critères pour la certification et le contrôle des activités des agences de recrutement. Des inspections du travail doivent être effectuées régulièrement, des mécanismes de plaintes doivent pouvoir être actionnés, et il faut que les honoraires perçus par les agences ne soient pas déduits de la rémunération des travailleurs domestiques. Nous espérons vivement que les mandants de l'OIT feront en sorte que le travail décent et une vie décente deviennent enfin une réalité pour des millions de travailleurs domestiques.

Nous savons que tous nos problèmes ne seront pas réglés par la simple adoption d'instruments internationaux, mais nous savons également que sans une convention internationale forte, cette organisation unique en son genre aura failli à sa mission consistant à réaliser le travail décent et la justice sociale. Vous avez créé un précédent cette année en nous donnant l'opportunité de nous exprimer. Créons tous un précédent l'année prochaine en donnant à l'OIT les instruments dont elle a besoin pour réaliser le travail décent pour les travailleurs domestiques.

Original espagnol: M^{me} BAUTISTA (travailleuse, Mexique)

Cela fait plus de vingt-deux ans que je suis employée domestique. J'appartiens à la délégation tripartite des travailleurs du Mexique et je prends la parole ici au nom des travailleuses d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous souscrivons pleinement à

ce qui a été dit par notre porte-parole à la Commission des travailleurs domestiques.

Le droit à un travail décent est un droit fondamental des hommes et des femmes. Personne ne doit renoncer à la dignité humaine. Les travailleuses domestiques affirment que le travail décent est un droit inaliénable. Il constitue l'expression de la dignité de la personne et est indispensable pour progresser sur le chemin de la démocratisation de la société.

Toutefois, s'agissant des travailleuses domestiques – nous sommes plus de 100 millions dans le monde, si l'on compte également le travail réalisé par les enfants –, nos droits fondamentaux ne sont ni reconnus, ni respectés. Nous sommes toujours invisibles socialement. Nous sommes exclues des politiques publiques.

Ainsi, dans l'immense majorité des cas, aucune valeur n'est accordée à notre travail, et celui-ci n'est pas considéré comme un métier contribuant au développement de nos pays. En effet, on continue à accepter que ce travail soit réalisé sans contrat de travail, sans horaires, avec une charge de travail excessive, moyennant des salaires insuffisants, voire aucune rémunération.

Nous n'avons, par ailleurs, pas accès aux systèmes de sécurité sociale dont bénéficient les autres travailleurs. De plus, nous subissons quotidiennement la violence sous ses diverses formes: mauvais traitements psychologiques, physiques et abus sexuels.

Dans un tel contexte, nous sommes particulièrement exposées à la discrimination du fait que nous sommes à la fois des femmes et des travailleuses domestiques. C'est ainsi que nous subissons une exploitation aggravée parce que nous sommes isolées, et que nous ne sommes pas en mesure de nous organiser collectivement pour défendre nos droits humains et du travail.

Dans beaucoup de pays, la législation est insuffisante voire inexistante, de sorte que nous n'avons pas accès à la justice pour faire respecter nos droits au travail. De plus, bien souvent, nous n'avons pas le droit de nous organiser en syndicats.

Il est par conséquent indispensable, aujourd'hui, de mettre un terme à cette relation d'exploitation et de la faire évoluer vers une relation de travail reposant sur les droits. Nous devons donner une dignité à notre travail.

C'est pourquoi nous estimons qu'une convention, complétée par une recommandation, doit être adoptée par l'OIT, ceci dans le cadre du dialogue social, où les acteurs politiques reconnaîtront notre existence et garantiront que nous sommes des sujets de droit à part entière, des citoyennes, des travailleuses, afin que chaque pays adapte sa législation et que les travailleuses puissent jouir de leurs droits.

Ceci est possible à condition qu'il y ait une volonté politique. En témoignent les expériences de pays comme l'Uruguay, le Salvador, la Bolivie, le Costa Rica et le Brésil, qui ont modifié leur législation en vue d'y inscrire les droits de cette catégorie de travailleurs.

Nous estimons que nos droits doivent être appréhendés à travers les quatre objectifs stratégiques du travail décent définis par l'OIT. Nous tenons particulièrement à certains principes, notamment: la non-discrimination et l'égalité de chances; un salaire décent; la sécurité et la santé au travail; la stabilité de l'emploi; les garanties contre la violence au travail; l'accès à des prestations sociales décentes

en matière de logement, de santé et de retraite; la reconnaissance de la liberté syndicale et du droit d'organisation garantissant le plein exercice des droits au travail et du dialogue social pour parvenir à des accords dans le respect et la tolérance, ceci dans le même esprit que cette Conférence qui nous permet aujourd'hui d'adopter un projet de convention que nous continuerons à améliorer en vue de la prochaine discussion.

Tout cela prouve que le changement est possible. C'est pourquoi nous avons l'espoir qu'une convention complétée par une recommandation pourra améliorer les conditions de vie et de travail de millions de femmes employées de maison.

Le PRÉSIDENT

La liste des orateurs étant épuisée, nous allons procéder à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission que vous trouverez aux paragraphes 1 à 1134.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 1134 – est approuvé.)

CONCLUSIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES: ADOPTION

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions proposées par la commission, partie par partie.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 45 – sont adoptées partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE D'UNE QUESTION INTITULÉE: «TRAVAIL DÉCENT POUR LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES»

Le PRÉSIDENT

Nous passons à l'adoption de la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Travail décent pour les travailleurs domestiques». S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Je ne voudrais pas terminer sans remercier le Bureau et les membres de la commission pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de cette session. Je remercie également le secrétariat qui a contribué au bon déroulement des travaux.

**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant notre discussion générale des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M^{me} GARCÍA COCHAGNE (ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou)

Nous apprécions pleinement le travail très important et très noble entrepris par l'OIT en faveur de la justice sociale et des droits humains au travail par la promotion du travail décent et productif dans des conditions d'égalité.

Le Pérou a pris l'engagement de suivre le Pacte mondial pour l'emploi et nous nous employons ainsi à faire face aux effets de la crise économique et financière en favorisant une reprise productive axée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale.

Pour surmonter la crise, le gouvernement péruvien a adopté un plan de relance économique mettant l'accent sur l'investissement public, le soutien au financement des micro, petites et moyennes entreprises, les groupes les plus vulnérables de la population par la création d'emplois temporaires et la mise en œuvre de politiques publiques de reconversion pour ceux qui ont perdu leur emploi.

Dans les trois années qui ont précédé la crise, plus de 1,5 million de postes de travail ont été créés. Grâce aux mesures économiques et sociales adoptées au Pérou et malgré la crise, l'emploi a continué à croître. En 2009, l'emploi formel dans les entreprises comptant plus de dix travailleurs et opérant dans le secteur privé et dans les zones urbaines a connu une augmentation de 1,3 pour cent.

De même, au mois de mars de cette année, l'emploi formel dans ce même segment a connu une croissance de 3,3 pour cent par rapport aux chiffres de la même période de 2009. Les secteurs des services, du commerce et des industries extractives, qui occupent 66 pour cent la main d'œuvre, y ont contribué dans une large mesure.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit qu'une croissance mondiale solide, durable et équilibrée qui débouche sur la création d'emplois est la seule façon de progresser et c'est pourquoi nos lignes d'action et nos politiques publiques ont toujours cet objectif en vue.

Le Pérou a fait de grands progrès en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté. Les niveaux de pauvreté extrême ont diminué de 6 points de pourcentage et la pauvreté de 14 points de pourcentage depuis 2004.

S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, selon l'évaluation effectuée par les organismes de Nations Unies, le Pérou a atteint l'objectif n° 4 relatif à la réduction de la mortalité des enfants.

S'agissant des autres objectifs, nous avons réalisé des progrès importants et nous pensons pouvoir respecter l'échéance fixée en 2015.

Ces réalisations ont été possibles grâce à la mise en place de politiques sociales destinées à promouvoir l'emploi productif et le travail décent, comme le préconise le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration sur la justice sociale de 2008.

Le ministère du Travail a mis en œuvre trois programmes. Tout d'abord, le programme *Revalorisa-*

tion du Pérou, qui vise à protéger l'emploi et à promouvoir l'employabilité des travailleurs touchés par la crise financière internationale.

En tout, 14 300 jeunes de 18 à 29 ans ont reçu des formations gratuites dispensées par des établissements de prestige pour acquérir une formation dans des métiers très recherchés sur le marché du travail.

Ensuite, le programme *Construire le Pérou* a permis de créer 271 000 emplois temporaires pour les chômeurs des zones rurales et des zones urbaines en situation de pauvreté ou de pauvreté extrême, ciblant en majorité les femmes, les chefs de famille, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes du troisième âge.

Enfin, le programme *Pro-jeunes* qui, au cours des trois dernières années, a permis de former 31 000 jeunes de 16 à 24 ans ayant peu de ressources économiques en leur donnant la possibilité de développer leurs compétences afin de pouvoir s'insérer sur le marché du travail formel.

Il faut ajouter à cela les possibilités d'emplois créées par l'investissement public et l'investissement privé dans le pays.

Nous savons que les emplois créés doivent être des emplois productifs décents et respectueux des normes sociales et de la législation du travail qui protègent le travailleur. Aussi avons-nous renforcé les services d'inspection du travail, ce qui nous a permis de déclarer 27 000 travailleurs, ce qui leur permet d'avoir accès à la sécurité sociale et à la prévoyance retraite.

Nous réprimons les infractions aux normes de santé et de sécurité au travail, qui font peser un risque sur la santé du travailleur et l'expose à de graves lésions – voire à la mort – d'une peine privative de liberté de dix ans au maximum.

Nous luttons contre la discrimination à l'égard des femmes, des travailleurs domestiques, des personnes handicapées, des personnes séropositives et autres groupes vulnérables en renforçant notre législation.

Nous avons réformé la justice du travail au Pérou en édictant une nouvelle loi de procédure sur le travail, qui permet aux travailleurs d'accéder à une justice plus rapide et plus efficace.

Le gouvernement réaffirme sa volonté de promouvoir le développement des quatre objectifs stratégiques pour le travail décent, pour progresser vers la justice sociale tout en respectant les principes de la démocratie et de la cohésion sociale.

(M^{me} Powell prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. KUTI (travailleur, Hongrie)

Après deux décennies d'économie de transition, des expressions telles que «mondialisation équilibrable», «questions d'emploi», «travail décent» sont plus importantes aujourd'hui qu'il y a vingt ans pour les travailleurs hongrois.

L'avenir de notre économie peut dépendre du retour d'un million de Hongrois à l'économie formelle, en améliorant le taux d'activité chronique faible dans notre pays. La création d'emplois décents et le passage de l'économie souterraine à l'économie formelle sont des points essentiels à cet égard.

Les travailleurs domestiques ne peuvent faire l'objet de discriminations pour la seule raison que leur lieu de travail est la maison, le foyer familial, où ils travaillent généralement seuls. Il faut qu'ils puissent bénéficier de conditions égales, de contrats

équitables, de conditions de travail sûres, sans risques d'accidents, d'une protection et du droit de représentation, et de possibilités de formation et de perfectionnement.

La Mère nature est en confrontation constante avec l'humanité et, parfois, elle se défend contre nous. Un des «outils» qu'elle utilise dans cette lutte est le VIH/sida, une des nouvelles maladies de notre siècle, qui touche beaucoup de monde, de diverses manières, sur tous les continents. C'est un fait reconnu, mais inacceptable. Nous devons lutter contre le VIH/sida en utilisant tous les moyens, dont le plus important est la prévention. Mais les personnes concernées ne doivent pas être exclues de la société ou du marché du travail. Nous devons leur donner la possibilité de devenir des membres à part entière du monde du travail. Seules des méthodes de prévention peuvent permettre de limiter la propagation du sida. Les orientations contenues dans le projet de recommandation visent à la réalisation de cet objectif.

En tant que partisan convaincu du tripartisme, j'aimerais attirer votre attention sur certains faits nouveaux dans notre pays. Des élections législatives ont eu lieu, il y a quelques semaines. La vitesse avec laquelle des lois ont été élaborées, avant même de mettre en place le gouvernement, a donné lieu à des spéculations effrénées, à l'incompréhension, à un sentiment d'insécurité – suscitant généralement de la crainte chez beaucoup de travailleurs au sujet de leur avenir.

Ces sentiments ont été renforcés, en particulier dans la fonction publique, lorsque la nouvelle majorité a soumis au Parlement une nouvelle loi, en le pressant de l'adopter, sans avoir consulté au préalable les représentants des employés. Cette loi permet de licencier les travailleurs dans différents services gouvernementaux, sans aucune justification. Il s'agit là d'un recul inacceptable et les syndicats hongrois expriment leur solidarité avec leurs camarades du service public, dans leurs actions contre ces mesures, et expriment leurs remerciements pour tout soutien dans cette lutte.

De même, dans ce processus d'adoption accélérée des lois, de graves questions économiques et des propositions de mesures, ayant une incidence sur un grand nombre de personnes, sont rendues publiques, jour après jour, et nous ne savons pas si le gouvernement veut négocier avec nous dans le cadre du partenariat social.

Par ailleurs, nous constatons que dans certains secteurs, des négociations sont en cours, ce qui nous permet d'espérer et de rester confiants. Les syndicats hongrois espèrent que ce silence dans le dialogue social est provisoire et que les négociations vont reprendre bientôt au plus haut niveau. Mais d'ici là, nous devons affirmer haut et fort qu'il ne peut pas y avoir de législation du travail sans consultations tripartites.

Comme vous pouvez le constater, notre position et notre action ne sont pas faciles mais, heureusement, nous sommes aidés, même dans ces jours difficiles, en particulier par le bureau régional de l'OIT à Budapest. Au nom des syndicats hongrois, je voudrais remercier tous nos collègues du Bureau pour leur soutien à nos activités. Il est bon de savoir que nous avons de tels professionnels, des gens prêts à nous soutenir, qui nous aident à atteindre nos objectifs en intensifiant le partenariat social.

*Original arabe: M. HAMAD MOHAMED FUDULLA
(gouvernement, Soudan)*

L'ordre du jour de cette session de la Conférence est important, compte tenu des sujets qu'il comporte et en particulier le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le travail des enfants, les travailleurs domestiques, le VIH/sida et l'emploi. Nous recherchons les moyens d'assurer le travail décent, de lutter contre la pauvreté et prenons des mesures pour réaliser les objectifs du Millénaire et la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Nous soutenons votre action pour traiter ces questions qui affectent certaines catégories de la population.

Nous ne sommes pas à l'abri de ces problèmes et nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que le travail des enfants est prioritaire, compte tenu de ses dangers sur la société. Nous prenons des mesures sévères au Soudan pour lutter contre l'exploitation des enfants au travail et avons élaboré une liste des travaux dangereux interdits aux enfants, laquelle est examinée en consultation avec les partenaires sociaux.

Nous voulons vous dire que l'enseignement de base gratuit est accessible à tous sans aucune discrimination. En effet, nous sommes convaincus du rôle de l'enseignement pour réduire le travail des enfants. Parmi les priorités de notre gouvernement figure la mise au point d'une politique destinée à atténuer la pauvreté et à attirer et soutenir l'appui extérieur, pour traiter cette question qui affecte la plupart des peuples du monde. En ce qui concerne l'emploi, nous avons mis au point un pacte national en consultation avec les partenaires sociaux à la lumière du Pacte mondial pour l'emploi, pour participer à la lutte contre le chômage dans le monde.

Nous avons pu réaliser cette année un objectif qui était un rêve, à savoir l'organisation, de l'avis de tous les observateurs, d'élections équitables, libres et intègres ayant permis d'établir les bases de la démocratie dans notre pays. L'ensemble du peuple soudanais a manifesté sa joie à ce sujet. Et tout le monde sait, que renforcer la démocratie dans un pays aussi vaste que le Soudan n'est pas très facile.

Il est clair que tout ce que nous avons pu ainsi réaliser est de nature à renforcer la stabilité, le développement et à soutenir les investissements, l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'économie dans son ensemble. Le pays est à l'aube d'un avenir prometteur.

Le pays se prépare à un référendum au Sud pour choisir l'unité ou la séparation. Le peuple du Soudan aspire à une unité globale qui regroupe tous les composants du pays et ouvre une nouvelle page de stabilité et de développement après la période de séparation et de guerre. L'Etat cherche avec ses frères africains et arabes, et la communauté internationale dans l'Etat du Qatar à réaliser une paix globale et équitable avec les mouvements armés. Nous essayons sans cesse de dialoguer avec ces mouvements pour trouver des solutions aux problèmes de notre patrie. Les efforts que nous déployons augurent d'une paix certaine.

Du haut de cette tribune, nous adressons nos remerciements à l'Etat du Qatar pour tous les efforts fournis en vue d'unir les différentes parties et de mettre un terme à une lutte fratricide.

Nous voulons dire que le Soudan, aussi bien le gouvernement que le peuple, soutient les frères pa-

lestiniens dans la Palestine occupée. Nous condamnons toutes les pratiques sauvages et la violence que subissent les frères en Palestine ainsi que les menaces contre leur sécurité et leur vie. Nous en avons comme preuve récente l'attaque sauvage de la flottille de la paix qui se dirigeait vers Gaza pour fournir une aide humanitaire à ses habitants. Je vous appelle du haut de cette tribune à mettre un terme à ce qui se passe en Palestine.

Original anglais: M^{me} LAKIĆEVIĆ STOJAČIĆ (gouvernement, Serbie)

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont importantes pour la Serbie. Nous entendons respecter toutes les normes internationales relatives au monde du travail et les intégrer dans notre législation nationale.

Et, à ce propos, c'est avec plaisir que j'annonce que la République de Serbie a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris celle concernant l'interdiction du travail des enfants. Nous ratifions chaque année de nouvelles conventions et nous poursuivrons cette pratique à l'avenir.

Je voudrais d'ailleurs saluer ici l'engagement exceptionnel de l'OIT en ce qui concerne cette question et je rends hommage aux efforts déployés par l'OIT pour éliminer, éradiquer toutes les formes de travail des enfants.

La République de Serbie est activement engagée dans les activités du BIT relatives aux travailleurs domestiques. Il s'agit d'une question importante pour notre pays, qui a donné lieu à une initiative visant à réglementer de façon plus adéquate la situation des travailleurs domestiques, en République de Serbie et ailleurs.

Dans le contexte de l'atténuation des conséquences de la crise, la Serbie est attachée à la mise en œuvre systématique des objectifs du Pacte mondial pour l'emploi adopté l'année dernière, ainsi qu'au respect continu des normes inscrites dans les documents stratégiques de l'OIT qui font l'objet de cette Conférence également.

Le service national de l'emploi serbe a mis sur pied des programmes visant à prévenir le chômage à long terme, le chômage des jeunes, le chômage de catégories particulièrement vulnérables de la population et le Conseil économique et social mène une action particulièrement importante en la matière.

Cela dit, je voudrais souligner qu'aucune nouvelle loi n'est adoptée dans le domaine du travail et des droits sociaux sans concertation avec les partenaires sociaux.

Je peux dire que la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable sont un des axes stratégiques de la politique de la République serbe, en particulier dans un contexte de crise économique mondiale.

En ce qui concerne la mise en œuvre et l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, j'insiste sur l'importance de la liberté syndicale, de l'éradication de toutes les formes de travail forcé, de l'éradication effective du travail des enfants et de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les instruments de l'OIT ont fait apparaître une nouvelle approche pour résoudre ces problèmes dans l'ensemble des Etats Membres et ont permis une modernisation de la législation sur les principes

inscrits dans la Déclaration, dans de nombreux pays du monde.

Je voudrais souligner que, grâce à l'OIT, le dialogue social et les structures tripartites fonctionnent mieux au sein du gouvernement et des organisations de travailleurs et d'employeurs. C'est une bonne manière de comprendre et de surmonter les problèmes sociaux qui se posent dans nos différents pays.

Original anglais: M. URGAMAL (gouvernement, Mongolie)

Il y a un an, lors de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail, nous avons eu des discussions très fructueuses sur les suppressions d'emplois liées à la crise économique mondiale et sur la façon de sortir de cette crise.

S'il y a eu certains signes encourageants, nous ne sommes néanmoins toujours pas sortis de la crise. Les pays en développement souffrent particulièrement des conséquences de celle-ci et la reprise n'est pas encore suffisamment robuste. Il en va de même pour les emplois. Si nous pouvons stimuler la reprise pour sortir le plus rapidement possible de la crise, cela permettrait d'améliorer considérablement les conditions de vie de millions de personnes partout dans le monde et de réduire le chômage et lutter contre la pauvreté, deux problèmes que connaissent bien les pays en développement.

Dans le but de garantir les emplois existants et de protéger les travailleurs qui ont perdu leur emploi, chaque pays a choisi de répondre à la crise de façon différente. La Mongolie, pour sa part, essaie de garantir la stabilité du secteur financier, de réduire la dette publique et d'améliorer la protection sociale.

Toutefois, nos efforts pour lutter contre la crise financière et économique ne peuvent produire les résultats souhaités si nous agissons seuls. De nombreuses entreprises ont fait les frais de cette crise, ce qui a entraîné de nombreuses suppressions d'emplois. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir des actions coordonnées et cohérentes au niveau mondial pour limiter les dégâts. C'est ainsi, par exemple, qu'il est indispensable d'améliorer et d'intensifier la coopération entre les pays développés qui occupent une place importante dans les marchés financiers, le secteur bancaire et les institutions financières internationales. Tant les pays développés que les pays les moins avancés bénéficieront de cette coopération.

L'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les pays en développement est le déficit des finances publiques. Les enseignements tirés des mesures prises pour répondre à différentes crises nous ont montré qu'il était utile que les petites entreprises et les affaires familiales bénéficient d'une aide. Toutefois, de nombreux pays en développement ont des difficultés à mettre en œuvre une politique de ce type en raison de leurs ressources limitées et de l'augmentation de leur déficit. En ce qui concerne mon pays, nous avons mis en œuvre toute une série de mesures, comme par exemple la réalisation de programmes d'investissements publics, la réduction des charges supportées par les entreprises, des critères d'éligibilité assouplis en ce qui concerne l'octroi des prestations chômage, une augmentation de ces prestations ainsi qu'une durée plus longue pour en bénéficier, cela dans la mesure de nos capacités. Ces mesures se sont avérées positives et ont permis de sauvegarder un certain nombre d'emplois et d'octroyer un revenu temporaire aux personnes sans emploi.

Nous avons, d'autre part, veillé à protéger les catégories les plus vulnérables et les plus pauvres de notre société en essayant de préserver les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de la santé, et en introduisant des services sociaux ciblés. Nous avons réformé notre système de sécurité sociale et nous l'avons fait en coopération étroite avec les institutions financières internationales et chargées du développement et en se basant sur les expériences des autres pays. Ce faisant, nous avons constaté qu'il n'était pas sage d'augmenter la dépense publique sans effectuer un examen approfondi de la situation au préalable, en comptant uniquement sur l'accroissement rapide des revenus basés sur les ressources naturelles, qui ne s'inscrivent pas dans la durée.

Un autre enseignement que nous avons tiré de la crise, c'est qu'il fallait mettre sur pied un système de sécurité sociale fiable, en particulier un système de prestations de retraite, de prestations chômage et d'assurance maladie. Cela est essentiel pour protéger les travailleurs, même en l'absence de crise.

Le gouvernement de la Mongolie coopère étroitement avec l'OIT dans la réforme de son système de sécurité sociale. Nous sommes convaincus que cette coopération donnera des résultats positifs et permettra de mieux protéger en particulier le revenu des personnes âgées. Je remercie, dans ce contexte, l'OIT de ses initiatives récentes visant à aider les mandants nationaux tripartites à mettre en œuvre les dispositions du Pacte mondial pour l'emploi adopté à la Conférence internationale du Travail de l'année dernière. Le gouvernement de la Mongolie se félicite de cette initiative et entend lui donner un prolongement au niveau national.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la migration internationale de la main-d'œuvre constitue un problème particulièrement difficile dans le cadre de la crise économique et financière. Les travailleurs migrants, en particulier les travailleurs migrants irréguliers, sont les premiers à perdre leur emploi. C'est la raison pour laquelle les gouvernements nationaux doivent prendre des initiatives concrètes pour gérer de façon plus humaine la migration de la main d'œuvre dans cette période difficile.

Depuis que la Mongolie a adhéré à l'OIT, nous avons coopéré efficacement avec cette organisation dans de nombreux domaines, et ce depuis plus de 40 ans. Nous entendons poursuivre cette coopération dans les domaines suivants: promotion de l'emploi, politique des salaires et des statistiques, révision du droit du travail, réforme du système de pension, et sécurité et santé au travail. Nous entendons également effectuer une meilleure application des normes internationales du travail.

A ce jour, la Mongolie a ratifié 16 conventions de l'OIT, dont huit conventions fondamentales et j'ai le plaisir de vous annoncer que la Mongolie a ratifié l'amendement constitutionnel de l'OIT de 1997.

Je conclus en réaffirmant la volonté de mon gouvernement de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs fixés par l'OIT en matière de travail décent.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

Nous sommes très reconnaissants au Directeur général du BIT pour son rapport très pertinent qui présente une analyse réaliste et approfondie de la situation dans le monde du travail, dans l'économie

mondiale, et qui formule un certain nombre de propositions permettant de sortir de la crise économique et financière sur la base des principes de la justice sociale et du travail décent. J'aimerais aussi souligner que ce rapport présente des objectifs extrêmement complets et réalistes.

Nous sommes entièrement d'accord pour dire que dans la situation actuelle une croissance énergique, durable, équilibrée, accompagnée de la création de nouveaux emplois, représente la seule façon sensée de rechercher une sortie de crise. Nous pensons qu'il est indispensable de mettre l'accent sur l'adoption de mesures mondiales et régionales qui permettraient d'assainir le système financier actuel, de renforcer le dialogue social et qui représenteraient un moyen important d'éviter les difficultés et les troubles sociaux.

D'autre part, nous considérons que l'OIT est la seule organisation internationale, dans la mesure où elle est tripartite, qui nous permettrait d'élaborer les programmes de sortie de crise, en tenant compte des intérêts des pays, des structures régionales et des partenaires sociaux. Nous sommes satisfaits de constater que l'autorité et le prestige de l'OIT ont été reconnus dans les différentes réunions internationales, telles que les réunions du G8 et du G20, ainsi que dans les organisations financières internationales et les organisations commerciales. Les documents adoptés par l'OIT ces dernières années n'en ont que plus de valeur. Je citerai en particulier la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi.

Au cours d'une récente réunion du conseil exécutif de notre confédération, nous avons souligné que lorsque dans les pays de la CEI diverses mesures sont adoptées pour supprimer les conséquences négatives de la crise mondiale, ce sont les conventions et les documents et programmes de l'OIT qui évitent la tentation de régler les difficultés économiques par la violation des droits fondamentaux des travailleurs.

La Confédération générale des syndicats continuera à surveiller la manière dont les pays de la CEI ratifient les conventions de l'OIT et les appliquent, mais en même temps nous pensons qu'il faut donner une impulsion nouvelle à l'activité normative de l'OIT. De nouveaux problèmes apparaissent dans les relations professionnelles qui exigent une réglementation internationale. C'est pourquoi nous pensons que des conventions et recommandations nouvelles ou mises à jour peuvent nous guider dans la recherche de solutions nationales et régionales. L'actualité de cette question est d'ailleurs mise en lumière par la crise mondiale actuelle.

Les pays de la CEI ont souffert de la crise à des degrés divers. Si nous parlons de la région dans son ensemble, le PIB a diminué de 7 pour cent l'année dernière. La production industrielle a baissé de 10 pour cent, les investissements ont diminué de 16 pour cent, le nombre de chômeurs calculés selon les critères de l'OIT atteint 10 millions de personnes, c'est-à-dire 7,5 pour cent de la population active.

Grâce aux mesures adoptées par les syndicats dans la majorité des pays depuis la fin de l'année dernière, les indicateurs de la baisse ralentissent, mais il serait pour le moins prématuré de crier victoire.

Dès le début de la crise la Confédération générale des syndicats a élaboré un programme d'action pour

guider l'action des syndicats dans la lutte contre les conséquences négatives de la crise. L'année dernière, le conseil exécutif de la Confédération générale des syndicats a adopté une déclaration sur la situation économique et sociale dans les pays membres de la CEI et l'action des syndicats dans le contexte de la crise économique et financière mondiale. Cette déclaration a été remise aux chefs de gouvernements des pays de la CEI. La suite des événements a montré que les conclusions et les mesures préconisées dans le document se sont révélées pour la plupart justes et pertinentes.

En avril de cette année, nous avons à nouveau évalué la situation économique et sociale dans les pays de la CEI. Nous avons recommandé aux organisations membres de participer de façon plus active à l'élaboration de stratégies de sortie de crise prenant en compte la modernisation technologique, structurelle et des effectifs sur la base du renforcement des composantes sociales des projets de modernisation, afin que les réformes ne se fassent pas au détriment du niveau de vie et des revenus des travailleurs.

Les syndicats des pays membres de la CEI accordent une très grande importance à la mise en œuvre du principe d'un travail décent pour tous, tel qu'il a été formulé dans le programme bien connu de l'OIT. Et c'est précisément cette expression, travail décent pour tous, qui nous semble constituer l'essentiel, compte tenu du contexte actuel.

Dans tous les pays du monde les inégalités sociales croissent, la pauvreté augmente, les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, les revenus de la population active diminuent et la discrimination frappent de plus en plus diverses catégories de travailleurs.

Dans ce contexte, la Confédération générale des syndicats continue de mener une campagne solidaire en faveur d'une rémunération minimale qui ne soit pas inférieure au salaire de subsistance. Grâce à cette campagne, les garanties salariales sont passées d'un facteur 2 à 9, le pouvoir d'achat des travailleurs a augmenté et l'écart entre salaire minimal et salaire de subsistance s'est réduit.

En conclusion, nous sommes convaincus que les conclusions et décisions de la Conférence représenteront un pas en avant sur la voie de l'amélioration de la condition des travailleurs, un soutien pour les activités des syndicats du monde entier et en particulier des pays de la CEI dans la défense des intérêts de leurs travailleurs.

Original espagnol: M. ESPARZA FLORES (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie)

Les travailleurs sont consternés par cette crise financière et économique lorsqu'ils constatent les licenciements massifs et la baisse de leurs acquis historiques.

On nous disait que la mondialisation, la flexibilisation, les privatisations avaient pour but de nous permettre à tous de vivre mieux que les pays en développement rejoindraient le premier monde, que la croissance économique serait garantie de façon durable, et que l'on créerait des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Mais, de toutes ces promesses, aucune n'est devenue réalité. Nous voyons seulement la faim, le chômage, la désintégration sociale.

S'agissant de notre pays, on préfère augmenter les impôts et faire payer les services publics au lieu de faire payer les riches. Le prix de l'essence aug-

mente. Nous, travailleurs, disons que ce sont les institutions financières internationales, avec la complicité de gouvernements corrompus, qui ont provoqué cette crise mondiale. Voilà pourquoi nous disons que nous ne tolérons pas que l'on viole ni les droits des travailleurs ni les conventions internationales. Nous ne demandons rien de plus mais nous n'accepterons pas moins.

Une fois de plus nous avons entendu les employeurs nous demander de faire preuve de souplesse. Eux, ils capitalisent les gains et ils socialisent les pertes. Le Mexique réel, a enregistré depuis 28 ans la privatisation de plus de 1 000 entreprises publiques avec toujours le même discours, selon lequel le but c'était de créer des emplois et d'améliorer l'économie de tous les travailleurs. Or nous avons chez nous l'homme le plus riche du monde et 60 millions de pauvres. Huit millions de personnes n'étudient pas et ne travaillent pas. Trois millions d'enfants travaillent sans être rémunérés, 22 millions de Mexicains se trouvent aux Etats-Unis. Voilà le pays réel et non pas le pays des merveilles dont nous a parlé ici lundi dernier, le Secrétaire d'Etat du travail de notre pays, M. Lozano Alarcón.

La seule façon d'atteindre la liberté, la justice sociale et la démocratie, ce sera grâce à l'union des travailleurs et des travailleuses, et la solidarité entre les jeunes et les vieux.

Du haut de cette tribune, nous manifestons notre solidarité et notre respect vis-à-vis des travailleurs qui luttent, qui font grève en Europe. Je suis sûr qu'ils parviendront à mobiliser leurs pays et le monde pour obtenir de meilleures conditions de vie.

La meilleure façon de défendre le droit de grève c'est en l'exerçant. Les problèmes du monde ne se résolvent ni par l'interventionnisme ni par des invasions armées et militaires, ni avec des blocus économiques, ni avec des lois comme la loi SB 1070, qui est raciste et discriminatoire. Si l'on veut de meilleures conditions pour tous, pourquoi investir dans des bases militaires? Dans un pays démocratique, aux gouvernements démocratiques, on respecte les lois, les travailleurs, les syndicats; on respecte les conventions internationales, on respecte la vie, et nul n'a le droit de priver quiconque de sa vie. Au Mexique, on ne respecte pas les droits de l'homme, et bien moins les droits au travail.

La crise énergétique résulte de la diminution de la production des combustibles fossiles. Les multinationales ont pour seul but d'obtenir des bénéfices à tout prix, jusqu'à extraire le dernier baril de pétrole de notre mère, la Terre. Qu'advient-il, alors qu'au Mexique nous savons que nos réserves connues dureront dix ans? Les multinationales se tournent maintenant vers les biocarburants. Elles dévastent de grandes étendues de terre, ce qui fait monter les prix des aliments de base. Tout ce qui intéresse les capitalistes, c'est l'usure, le gain. Ils se préoccupent davantage de remplir les réservoirs des véhicules que l'estomac des gens.

Les mesures que nous devons mettre en œuvre sont très claires. Ce modèle économique ne fonctionne plus, sauf pour quelques-uns.

Au Mexique, nous voulons vous informer et vous dire ce qui se passe avec les travailleurs.

Le 6 juin dernier, il y a eu une intervention violente de l'armée; les travailleurs du syndicat minier de Cananea de Sonora ont été expulsés. Il s'agit d'une des mines de cuivre les plus importantes.

Ils faisaient grève depuis presque trois ans. La convention collective a été violée en matière de sécurité et de santé. Dans cette mine, la mine Pasta de Conchos, il y a quatre ans 63 mineurs ont été ensevelis.

J'aimerais attirer votre attention sur le conflit que connaît le Syndicat mexicain des électriciens. Le 10 octobre dernier, les forces armées et la police ont fait irruption dans nos installations, sans le moindre avertissement. Deux heures plus tard un décret administratif a été publié et du jour au lendemain 44 511 travailleurs ont perdu leur emploi.

Nous ne pouvons pas tolérer que ce genre de situation advienne. Des femmes enceintes ont été jetées à la rue, ainsi que des travailleurs à la veille de leur retraite, il a été mis un terme à une convention collective en vigueur et 22 000 camarades, aujourd'hui retraités, et sans moyens, ont été licenciés.

Il convient de souligner que des travailleurs ont été jetés à la rue. Voilà pourquoi nous sommes ici. Il y a eu des accidents du travail. Il y a quelques jours, on a annoncé qu'il était mis un terme aux conventions collectives et on a parlé là d'actes courageux, mais où est le courage dans ces actes brutaux? Qu'y a-t-il de courageux à défier la raison, le prestige et l'intelligence de cet organisme? Est-ce courageux de défier la législation nationale et internationale du travail et mettre un terme à un organisme public décentralisé? A un décret administratif, à une convention collective, à 95 ans de lutte syndicale? A plus de huit mois de résistance des travailleurs?

A 52 jours de grève de la faim de 93 camarades, qui se trouvent Plaza de la Constitución?

Faute de réponse, en novembre dernier, nous avons saisi d'une plainte le Comité de la liberté syndicale. Nous avons demandé que, dans le cadre de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, l'on examine cette plainte de façon prioritaire car la vie de nos camarades est en danger, ainsi que la survie de nos familles.

Original espagnol: M. MORALES GAUZIN (gouvernement, Mexique)

Le gouvernement du Mexique souhaite faire usage de son droit de réponse suite à ce qui vient d'être dit par M. Esparza Flores.

La PRÉSIDENTE (M^{me} POWELL)

Le droit de réponse est accordé pour un temps de parole de deux minutes. Il s'agit donc de n'aborder que le discours en question et il ne pourra pas y avoir de réponse au droit de réponse.

Original espagnol: M. MORALES GAUZIN (gouvernement, Mexique)

Le gouvernement du Mexique, faisant usage de son droit de réponse, souhaite préciser certaines des questions évoquées ici par M. Esparza Flores.

Je voudrais tout d'abord faire observer que M. Esparza Flores ne fait pas partie de la délégation tripartite qui assiste à cette Conférence. Il ne repré-

sente pas non plus le Syndicat mexicain des électriciens étant donné que le processus électoral au terme duquel il a été réélu Secrétaire général a été déclaré nul et non avenue par les tribunaux compétents.

En ce qui concerne la plainte présentée au Comité de la liberté syndicale et qu'il a évoquée, j'attire votre attention sur le fait qu'il ne ressort nullement des faits évoqués dans cette plainte que l'extinction de la compagnie Luz y Fuerza del Centro est contraire aux principes de la liberté syndicale. C'est pourquoi nous avons pleinement confiance dans la décision qui sera prise le moment venu par le comité dans le cadre des procédures et des principes de la liberté syndicale.

A cet égard, je voudrais dire que la décision de mettre un terme à Luz y Fuerza del Centro est le fruit d'une analyse, laquelle a fait apparaître de graves problèmes structurels. Le gouvernement du Mexique a décidé de mettre un terme à l'existence de cet organisme public à la fois coûteux et inefficace.

Tout au long du processus d'extinction, les droits des anciens travailleurs et des retraités ont à tout moment été respectés. Ainsi, le décret d'extinction n'a en aucune manière porté atteinte à l'existence du Syndicat mexicain des électriciens et n'est contraire à aucun des principes de la liberté syndicale, puisque au jour d'aujourd'hui ce syndicat existe toujours et continue à fonctionner normalement et en pleine liberté.

Le gouvernement a mis en œuvre un train de mesures pour protéger les droits des travailleurs et leur offrir de nouvelles possibilités d'emploi ou de création d'entreprises, outre le fait qu'une indemnité très supérieure à ce que prévoit la législation du travail en cas de liquidation a été versée à un grand nombre d'anciens travailleurs.

Afin que les anciens travailleurs puissent se réinsérer sur le marché du travail, plusieurs options leur ont été proposées: recrutement par la Compagnie fédérale de l'électricité, ateliers sur le maintien de la relation de travail, recours au Service national de l'emploi, formation de reconversion et formation de perfectionnement.

En outre, ils ont également la possibilité d'obtenir une franchise, de faire partie d'une coopérative, de créer leur propre entreprise en fournissant des services professionnels tant à la Compagnie nationale de l'électricité qu'au public en général.

C'est pourquoi le gouvernement du Mexique, comme l'a indiqué il y a quelques jours le Secrétaire d'Etat au travail et à la prévoyance sociale M. Lozano Alarcón, réitère son plein respect pour le travailleur, pour ses droits individuels et collectifs; mais il privilégie avant tout la légalité, la compétitivité et la productivité, pour pouvoir offrir un travail décent à tous.

(La séance est levée à 19 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Dixième séance

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: présentation, discussion et approbation.....	1
Résolution concernant les arriérés de contributions de l'Ukraine: adoption.....	2
Résolution concernant le rapport financier et états financiers vérifiés pour 2008-09: adoption.....	2
Résolution concernant le traitement de la prime nette acquise: adoption	2
Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres: adoption.....	2
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2011: adoption	2
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption	2
Rapport de la Commission de proposition: présentation, discussion et approbation	2
Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation des rapports dont la Conférence prend acte, et approbation des propositions de la commission	3
Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	5

Onzième séance

Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	21
Rapport de la Commission du VIH/sida: présentation, discussion et approbation	27
Projet de recommandation sur le VIH et le sida et le monde du travail: adoption.....	35
Résolution concernant la promotion et l'application de la recommandation sur le VIH et le sida et le monde du travail, 2010: adoption.....	35
Rapport de la Commission des travailleurs domestiques: présentation, discussion et approbation.....	36
Conclusions proposées par la Commission des travailleurs domestiques: adoption.....	46
Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée: «Travail décent pour les travailleurs domestiques».....	46
Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	47